

LES HÔTELS DE PARIS

RAPPORT ANNUEL 2006



Le message de Patrick MACHEFERT
Président Directeur Général



Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

L'année 2006, placée sous le signe du changement et de la réorganisation, a été riche, tant par les projets mis en œuvre que par les résultats obtenus.

Forte de son expérience développée au cours des dernières années et notamment des périodes de crise rencontrées, nous avons souhaité nous concentrer sur la constitution d'un groupe fort et compétitif, capable de s'imposer sur le marché parisien de l'hôtellerie haut de gamme, comme une référence d'accueil et de qualité.

Divers chantiers ont été entrepris afin d'améliorer nos performances, tout en mettant en place les structures nécessaires à notre développement :

- L'organisation du groupe a été adaptée pour faire face à ses principaux défis et l'équipe de direction a été renforcée par la création d'une direction générale en charge des exploitations confiée à Bruno Bazi, dont la compétence est unanimement reconnue dans la profession ;
- Le groupe a mis en place une stratégie d'unification de l'enseigne par la création de standards adaptés à l'ensemble des critères qui sont la force de notre groupe ;
- Une nouvelle politique commerciale et marketing a été déployée et le repositionnement tarifaire de la marque a été privilégié afin de bénéficier du double effet de levier : hausse maîtrisée du taux d'occupation et forte appréciation du prix moyen ;
- Nous avons également procédé à la refonte de notre site Internet qui est plus ergonomique et répond mieux aux attentes de notre clientèle.

Avec un résultat avant impôts de l'ensemble consolidé de 4,9 millions d'euros, notre groupe a su maintenir le cap qu'il s'était fixé : réaliser des performances au meilleur niveau tout en inscrivant l'expansion de ses activités dans une démarche de développement rentable et durable.



Ces résultats ont été permis grâce à la mobilisation quotidienne de près de 350 collaborateurs qui ont su relever les nombreux défis auxquels ils étaient confrontés et contribuent chaque jour à la réussite de notre groupe.

Ce chemin parcouru est une fierté que nous souhaitons partager avec vous, et l'année 2007, qui marquera les 15 ans d'existence de notre groupe, verra se poursuivre ces performances dans les différentes directions initiées lors de l'exercice précédent, avec en sus, la naissance de notre 24^{ème} établissement.

Les perspectives pour 2007 sont très encourageantes avec la reprise d'un cycle hôtelier et les résultats du premier trimestre sont d'ailleurs conformes aux prévisions.

C'est le cap que nous continuerons de maintenir au bénéfice de nos clients, de nos actionnaires et de nos équipes. Nous sommes sur la bonne voie et espérons mériter longtemps votre confiance.

Dans l'attente de notre prochaine assemblée générale nous vous remercions de votre accompagnement dans la merveilleuse marche vers l'avant de Les Hôtels de Paris.

Patrick Machefert
Président-Directeur Général



Sommaire

◆ Renseignements à caractère général

Personnes assurant la responsabilité de l'information financière.....	page 8
Renseignements généraux concernant la société et son capital	page 8
Renseignements concernant l'activité de la société.....	page 9

◆ Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Présentation générale du groupe et de son activité	page 14
Activité et résultats du groupe au cours de l'exercice	page 24
Analyse et gestion des risques.....	page 38
Évènements significatifs de l'exercice	page 41
Évolution prévisible et perspectives d'avenir.....	page 50
Données sociales	page 52
Conventions conclues par la société	page 57
Capital et actionnariat.....	page 59
Gouvernement d'entreprise	page 63

◆ États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Comptes sociaux et Annexe.....	page 71
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	page 101
Comptes consolidés et Annexe	page 103
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 140

◆ Organes d'administration et procédures de contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne.....	page 144
--	----------



◆ **Rapports des Commissaires aux comptes**

Rapport établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Les Hôtels de Paris, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. page 157

Rapport spécial sur les conventions réglementées page 159

Rapport spécial sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription d'actions avec délégation au conseil d'administration page 168

Rapport spécial sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription page 170

◆ **Informations complémentaires**

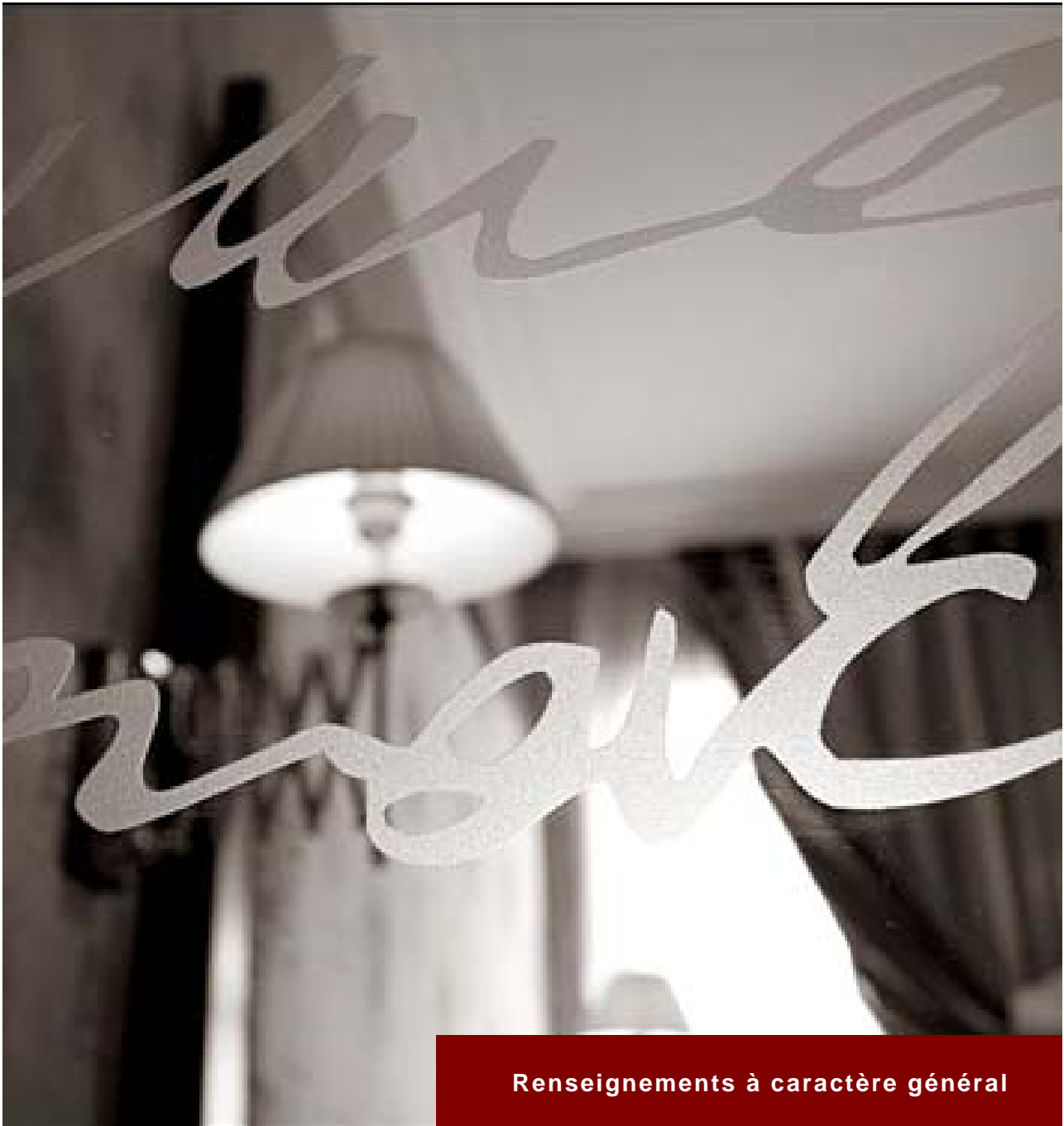
Texte des résolutions page 175

Calendrier financier page 186

Table Analytique page 187



- Villa Lutèce Port Royal -



Renseignements à caractère général



Renseignements à caractère général

◆ **Personne assurant la responsabilité de l'information financière**

Élaboration de l'information

L'information financière est élaborée sous la direction de Monsieur Olivier WOLF, Directeur Général Délégué.

Contrôle des comptes

L'information financière et comptable est contrôlée par les Commissaires aux comptes :

Commissaires aux comptes titulaires :

- Cabinet MBV et Associés, 7 rue de Madrid à Paris (75008)
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2001 pour 6 exercices
- Cabinet COREVISE, 3/5 rue Scheffer à Paris (75016)
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2006 pour 6 exercices

Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Etienne de Bryas, 7 rue de Madrid à Paris (75008)
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2001 pour 6 exercices
- Cabinet FIDINTER, 3/5 rue Scheffer à Paris (75116)
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2006 pour 6 exercices

◆ **Renseignements généraux concernant la société et son capital**

Dénomination	Les Hôtels de Paris
Siège social et administratif	15 avenue d'Eylau à Paris (75116)
Capital social	660 577 € divisé en 4 333 103 actions de même catégorie, représentant 7 279 686 droits de vote au 30 avril 2007.
Forme juridique	Société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.



Législation	Société constituée sous le régime de la législation française
Durée	Date de constitution : le 22 juillet 1992 Durée : jusqu'au 21 juillet 2091
Identification	SIREN : RCS Paris 388 083 016 SIRET : 388 083 016 00179 APE : 551 C
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Contact actionnaires	Les actionnaires peuvent obtenir des informations en contactant le service juridique et de gestion des titres au 01 55 73 75 75 du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures, ou laisser un message à l'adresse suivante : actionnaires@leshotelsdeparis.com . Une réponse leur sera apportée dans les meilleurs délais.

◆ Renseignements concernant l'activité de la société

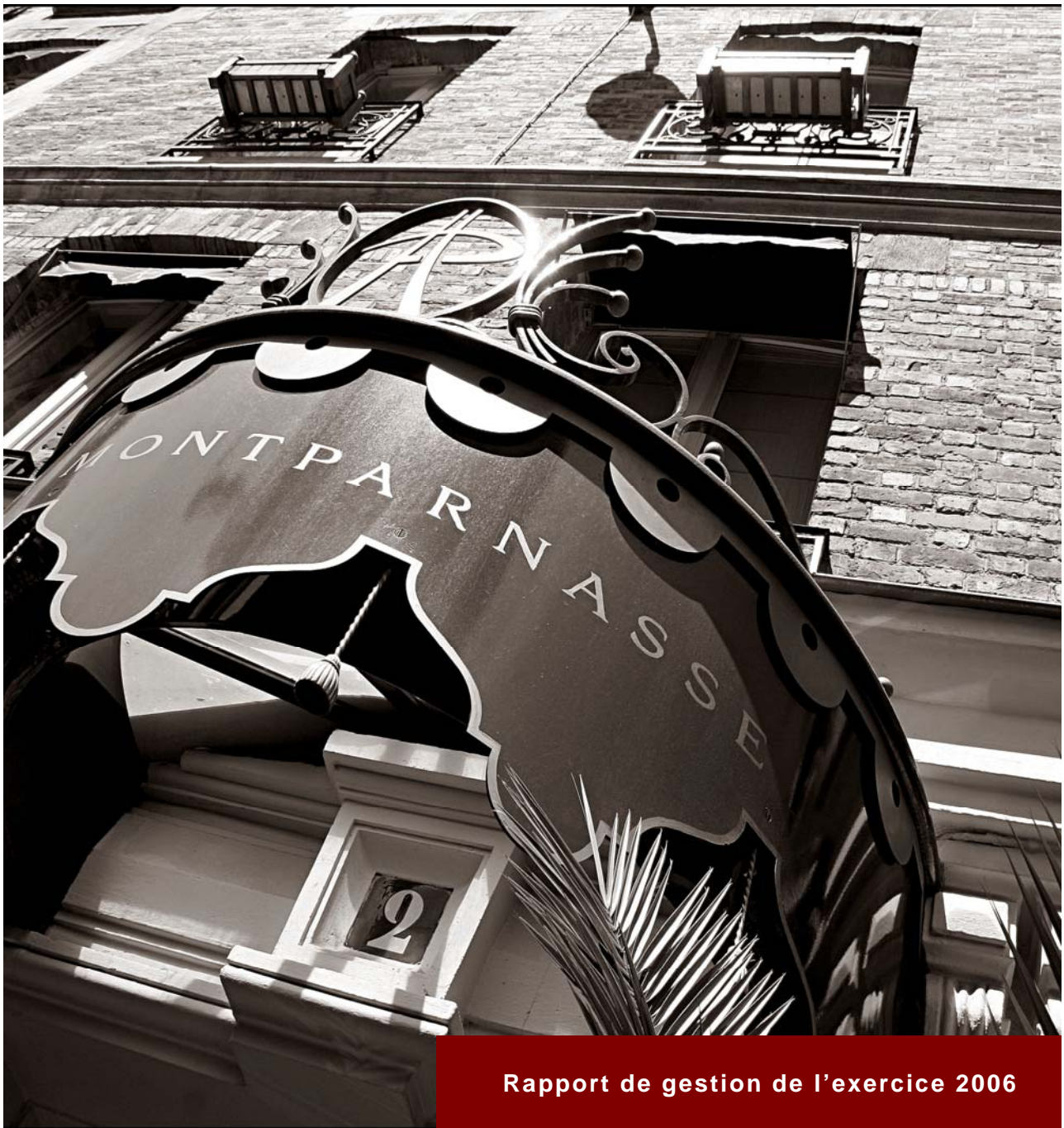
Les Hôtels de Paris a pour objet, de manière directe ou indirecte et notamment par voie de contrat de prestations de services et de concession de marque :

- ⇒ toute activité relative à l'acquisition de fonds de commerces, l'exploitation d'hôtels et/ou de résidences hôtelières,
- ⇒ Toute activité relative à la réhabilitation et la construction d'hôtels, bars, brasseries et autres.

Les Hôtels de Paris est majoritairement propriétaire de son patrimoine immobilier. De la création du concept à la gestion hôtelière, le groupe assure la maîtrise complète de ses produits, et marque ainsi sa différence sur le marché de l'hôtellerie, des loisirs et du tourisme.



- Villa Montparnasse -



Rapport de gestion de l'exercice 2006

Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2006

◆ Présentation générale du groupe et de son activité

Présentation de l'enseigne « les Hôtels de Paris »	page 14
Historique	page 16
Lexique des termes utilisés	page 17
Activité de la société au cours de l'exercice	page 18

◆ Activité et résultats du groupe au cours de l'exercice

Informations financières sélectionnées	page 24
Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.....	page 25
Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006	page 32

◆ Analyse et gestion des risques

Risques de liquidité	page 38
Risques liés aux taux d'intérêts	page 38
Risques liés aux taux de change.....	page 39
Risques liés aux actions	page 39
Risques particuliers liés à l'activité	page 39
Risques industriels liés à l'environnement.....	page 40
Assurance – couverture des risques	page 40

◆ Évènements significatifs de l'exercice

Cession d'actifs immobiliers

◆ Commercialisation du Pavillon La Chapelle.....	page 41
◆ Commercialisation de la Villa Luxembourg	page 42

Acquisition d'actifs

◆ Acquisition du Pavillon Nation.....	page 43
◆ Prise de participation dans le capital de la SA Hôtel La Galerie	page 43

Contentieux

◆ Contentieux fiscaux.....	page 44
◆ Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale	page 46
◆ Contentieux prud'homaux	page 48
◆ Contrôle URSSAF.....	page 48

Provisions portant sur les locations immobilières

◆ Bail commercial du siège social (3ème étage).....	page 49
◆ Bail commercial de la Villa Eugénie	page 49



◆ Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Optimisation des structures

- ◇ *Mise en place d'une direction opérationnelle* page 50
- ◇ *Mise en force des services centraux et administratifs*..... page 50
- ◇ *Rationalisation des structures de l'enseigne*..... page 50

Stratégie de développement

- ◇ *Actions marketing et politique de distribution* page 51
- ◇ *Contrôle qualité* page 51
- ◇ *Développement externe* page 51

Tendance et perspectives 2007 page 51

◆ Données sociales

Bilan social consolidé

- ◇ *Données sociales consolidées au 31 décembre 2006*..... page 52
- ◇ *Répartition des effectifs par critères socio-professionnels*..... page 53

Les ressources humaines

- ◇ *Le recrutement* page 54
- ◇ *Management et politique RH*..... page 54
- ◇ *Conditions d'emploi*..... page 55

◆ Conventions conclues par la société

Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice..... page 57

Conventions courantes conclues à des conditions normales..... page 58

◆ Capital et actionariat

Structure et répartition du capital..... page 59

Marché des actions Les Hôtels de Paris page 60

Service Titres..... page 61

Participation des actionnaires aux assemblées générales..... page 61

◆ Gouvernement d'entreprise

Fonctionnement des organes sociaux..... page 63

Composition et fonctionnement du conseil d'administration page 63

Point sur les mandats des administrateurs..... page 64

Point sur les mandats des commissaires aux comptes..... page 65

Rémunération des organes de direction..... page 65

Liste des mandats et fonctions occupés par les administrateurs page 66



Présentation générale du groupe et de son activité

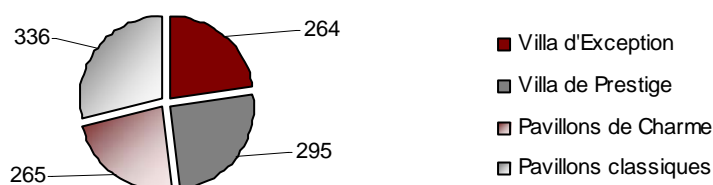
◆ Présentation de l'enseigne « Les Hôtels de Paris »

La société Les Hôtels de Paris est le premier opérateur hôtelier indépendant sur le marché parisien. Elle propose des Villas (confort 4 étoiles) et des Pavillons (confort 3 étoiles) répartis sur l'ensemble de la capitale, à proximité des principaux lieux touristiques et centres de congrès. Hôtels baroques ou contemporains, années folles ou belle époque, drôles ou insolites, les 24 hôtels de l'enseigne racontent, chacun à leur manière, l'histoire vivante et secrète des quartiers de Paris.

Les établissements proposés par l'enseigne sont répartis en quatre gammes :

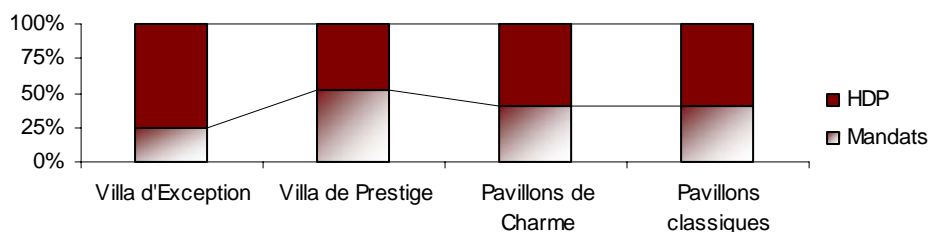
- Villas d'exception (hôtels ou résidences de catégorie 4 Étoiles ou équivalent)
- Villas de prestige (hôtels ou résidences de catégorie 4 Étoiles ou équivalent)
- Pavillons de charme (hôtels ou résidences de catégorie 3 Étoiles ou équivalent)
- Pavillons classiques (hôtels ou résidences de catégorie 3 Étoiles ou équivalent)

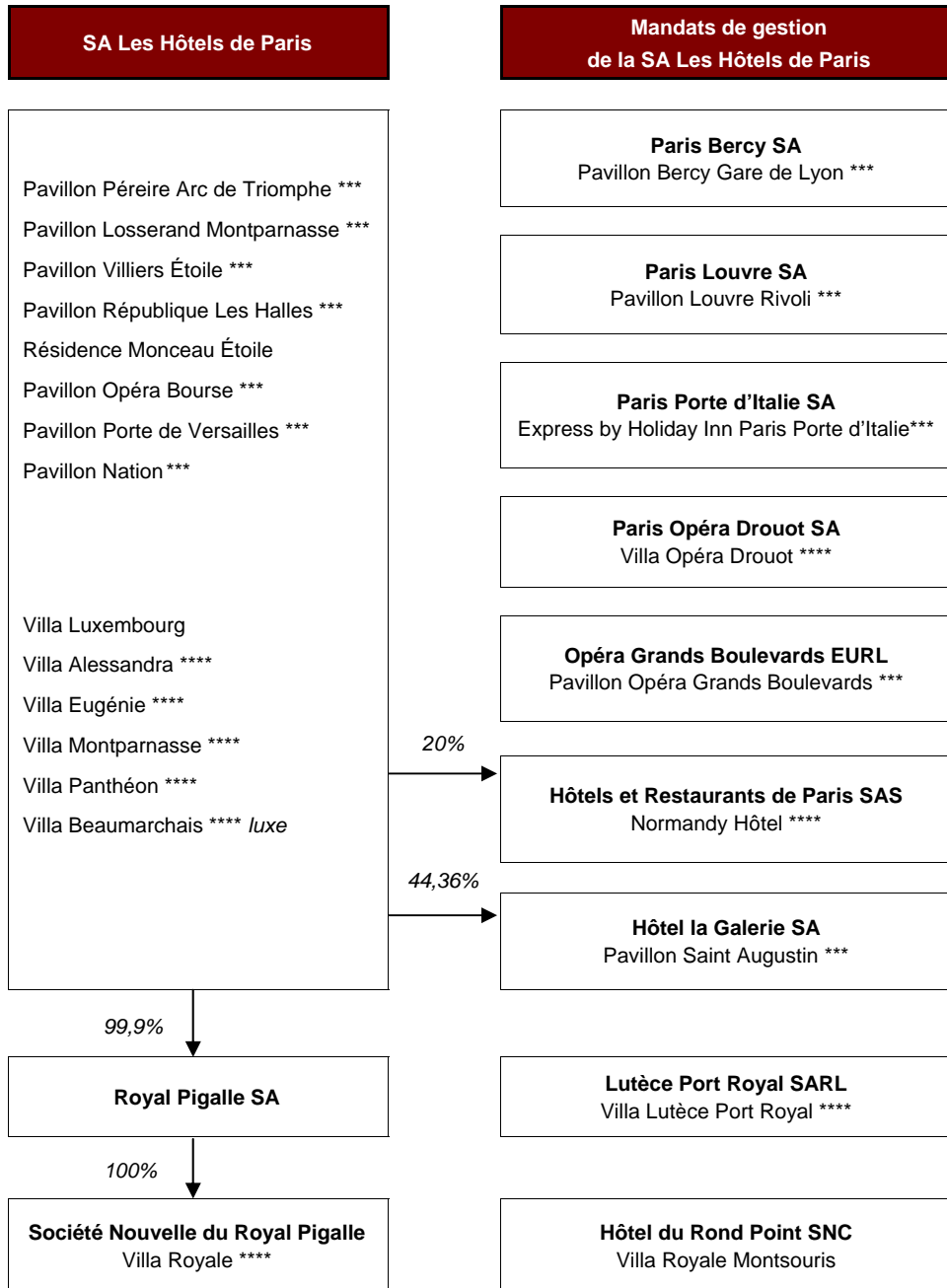
Répartition du parc hôtelier par gamme
(en nb de chambres)



L'enseigne comprend 14 établissements détenus en propre par Les Hôtels de Paris et 10 hôtels gérés par le biais de contrats de prestation de services et de concession de marque (mandats de gestion).

Répartition du parc hôtelier par gamme et par type d'exploitation





◆ Historique

- 1991** **Naissance du projet**
Le groupe Les Hôtels de Paris a été créé au début des années 1991 par Patrick Machefert et Christiane Derory qui ont décidé de constituer plusieurs tours de table d'investisseurs afin de créer, à partir de l'achat de terrains ou d'immeubles anciens et après réalisation de travaux de construction ou de réhabilitation lourde, des établissements hôteliers neufs de confort 3 et 4 étoiles.
- 1992** **Création du concept**
Le concept développé repose sur la notion d' « Hôtels de charme », à savoir des hôtels de capacité moyenne (une cinquantaine de chambres), à la décoration particulièrement soignée, hors de toute standardisation, intégrés au quartier et offrant aux clients, un service personnalisé.
- 1994** **Ouverture des deux premiers hôtels**
Hôtel Pereire Arc de Triomphe, de catégorie 3 Étoiles, sis Boulevard Pereire dans le 17^{ème} arrondissement,
Hôtel Losserand Montparnasse, de catégorie 3 Étoiles, sis rue Raymond Losserand dans le 14^{ème} arrondissement.
- De 1994 à 2001** **Ouverture de 11 nouveaux hôtels** qui ont été intégrés au sein de la société Les Hôtels de Paris par fusion en 1999
- Intégration de la gestion des hôtels et organisation des services administratifs**
- Prise de mandats de gestion de 9 hôtels supplémentaires** venant accroître le périmètre d'exploitation du groupe
- 2001** **Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris** (actuellement au Compartiment C)
- 2002** **Ouverture des 22^{ème} et 23^{ème} hôtels**
Mars : Villa Royale (4 Étoile), sis 2 rue Duperré dans le 9^{ème} arrondissement

Septembre : Villa Royale Montsouris (Équivalent 4 Étoiles), sis rue de la Tombe Issoire dans le 14^{ème} arrondissement.



2006

Acquisition d'un 24^{ème} hôtel sis Boulevard de Charonne dans le 11^{ème} arr.

Les travaux d'aménagement ont été initiés au cours du second semestre 2006, pour une ouverture de l'établissement prévue au mois d'août 2007.

Situé à 50 m des célèbres Colonnes du Trône et de la place de la Nation, cet hôtel complète la présence des Hôtels de Paris sur l'ensemble de la capitale.

L'immeuble datant de 1930 est de style Art Déco dont s'inspirera la décoration aux dominantes noir, blanc et rouge.

Le Pavillon Nation comportera 43 chambres aux normes 3 Étoiles dont un étage *Executive*. L'hôtel offrira à rez-de-chaussée, dans un immeuble contigu séparé par une courrette, une salle des petits déjeuners, une salle de séminaire et une salle fitness en sous-sol.



◆ Lexique des termes utilisés

Taux d'occupation (TO) : Niveau moyen de fréquentation de l'hôtel au cours d'une période donnée :
(en %)

$$\frac{\text{Nombre de chambres occupées}}{\text{Nombre de chambres disponibles}} \times 100$$

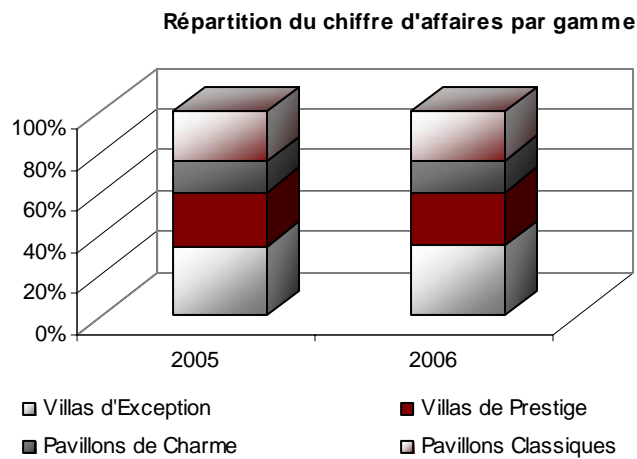
Prix moyen (PM) : Prix moyen HT auquel est vendu une chambre sur une période donnée :
(en €)

$$\frac{\text{Chiffre d'affaires hébergement}}{\text{Nombre de chambres occupées}} \times 100$$

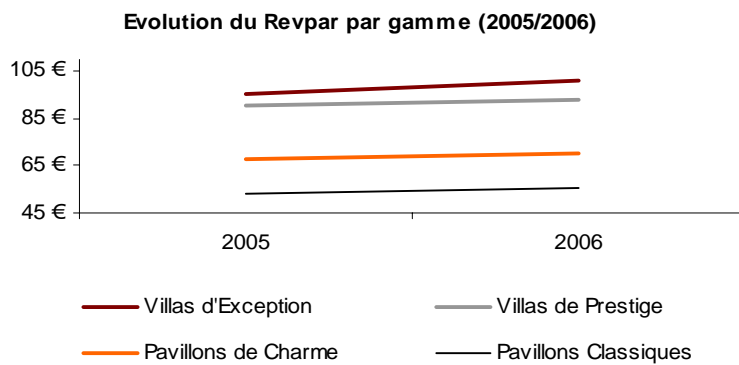
RevPAR : Rapport entre le chiffre d'affaires hébergement et le nombre de chambres disponibles.
(en €)
Le Revpar est égal au taux d'occupation multiplié par le prix moyen.

◆ **Activité de la société au cours de l'exercice**

Nous vous indiquons ci-après les résultats réalisés au cours de l'exercice par les hôtels appartenant en propre à la société Les Hôtels de Paris, répartis par gamme :



Le chiffre d'affaires s'est apprécié sur l'exercice pour l'ensemble des gammes, avec une hausse du prix moyen et une tendance à la baisse du taux d'occupation, permettant une meilleure maîtrise des charges variables.

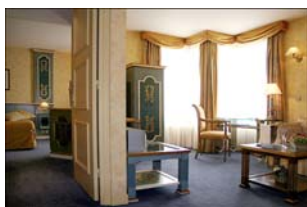


Les Villas d'Exception

Des chambres spacieuses, raffinées jusqu'au moindre détail, toute l'élégance des hôtels particuliers parisiens

Villas d'Exception	TO			PM			Revpar		
	2006	2005	Var	2006	2005	Var	2006	2005	Var
Villa Beaumarchais	68,3%	65,7%	4%	166,6 €	153,8 €	8%	113,8 €	101,0 €	13%
Villa Panthéon	70,6%	71,2%	-1%	152,2 €	137,9 €	10%	107,5 €	98,2 €	9%
Villa Montparnasse	72,9%	75,6%	-4%	119,5 €	111,3 €	7%	87,1 €	84,1 €	4%

Villa Beaumarchais



Fiche d'identité :

Situé dans le 3^{ème} arr.
Hôtel 4 Étoiles Luxe
50 chambres
Thème : Chasse à courre

Résultats 2006 :

CA 2006 : 2 293 122 €
Progression / à N-1 : + 11 %

Villa Panthéon



Fiche d'identité :

Situé dans le 5^{ème} arr.
Résidence 4 Étoiles
59 chambres
Thème : Club anglais

Résultats 2006 :

CA 2006 : 2 479 295 €
Progression / à N-1 : + 8 %

Villa Montparnasse



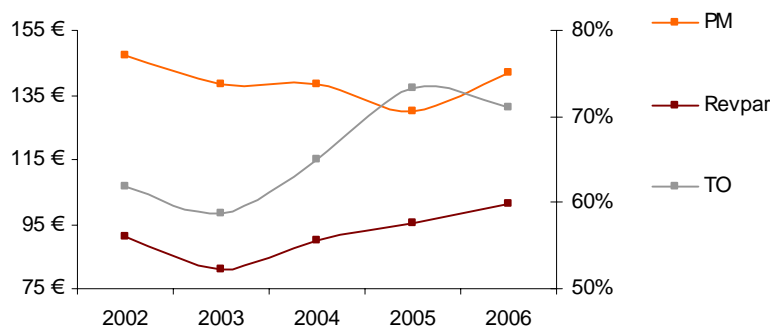
Fiche d'identité :

Situé dans le 14^{ème} arr.
Hôtel 4 Étoiles
46 chambres
Thème : Retour de Safari

Résultats 2006 :

CA 2006 : 1 544 836 €
Progression / à N-1 : + 2 %

Evolution des indicateurs 2002/2006 - Villas d'Exception



Les Villas de Prestige

La surprise des décors, un goût certain pour le confort et un haut niveau de prestations et de services

Villas de Prestige	TO			PM			Revpar		
	2006	2005	Var	2006	2005	Var	2006	2005	Var
Villa Alessandra	78,5%	79,1%	-1%	123,3 €	119,8 €	3%	96,8 €	94,8 €	2%
Villa Eugenie	72,6%	70,8%	3%	101,9 €	104,7 €	-3%	74,0 €	74,1 €	0%
Villa Luxembourg	71,7%	76,4%	-6%	112,5 €	104,3 €	8%	80,7 €	79,7 €	1%

Villa Alessandra



Fiche d'identité :

Situé dans le 17^{ème} arr.
Hôtel 4 Étoiles
49 chambres
Thème : Provençal

Résultats 2006 :

CA 2006 : 1 847 136 €
Progression / à N-1 : - 1 %

Villa Eugénie



Fiche d'identité :

Situé dans le 17^{ème} arr.
Hôtel 4 Étoiles
41 chambres
Thème : Napoléon III

Résultats 2006 :

CA 2006 : 1 179 937 €
Progression / à N-1 : + 2 %

Villa Luxembourg



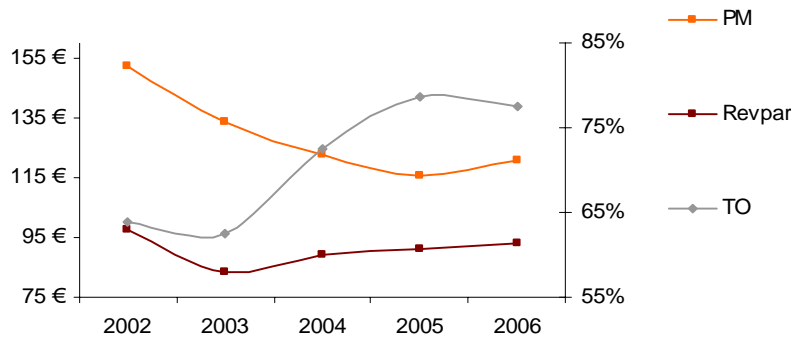
Fiche d'identité :

Située dans le 6^{ème} arr.
Résidence confort 4 Étoiles
52 chambres
Thème : Tendance nipponne

Résultats 2006 :

CA 2006 : 1 622 267 €
Progression / à N-1 : + 1 %

Evolution des indicateurs 2002/2006 - Villas de Prestige



Les Pavillons de Charme

Intimes et chaleureux, des hôtels irrésistibles pour découvrir Paris autrement

Pavillons de Charme	TO			PM			Revpar		
	2006	2005	Var	2006	2005	Var	2006	2005	Var
Pav. Opéra Bourse	72,7%	64,4%	13%	107,1 €	99,9 €	7%	77,8 €	64,3 €	21%
Pav. Porte de Versailles	79,3%	79,4%	0%	79,9 €	74,7 €	7%	63,4 €	59,3 €	7%
Pav. Losserand	79,0%	80,7%	-2%	73,4 €	70,3 €	4%	58,0 €	56,7 €	2%

Pavillon Opéra Bourse



Fiche d'identité :

Situé dans le 9^{ème} arr.
Hôtel 3 Étoiles
29 chambres
Thème : Africain

Résultats 2006 :

CA 2006 : 774 638 €
Progression / à N-1 : + 19 %

Pavillon Porte de Versailles



Fiche d'identité :

Situé dans le 15^{ème} arr.
Hôtel 3 Étoiles
45 chambres
Thème : Exotique

Résultats 2006 :

CA 2006 : 1 110 095 €
Progression / à N-1 : + 7 %

Pavillon Losserand



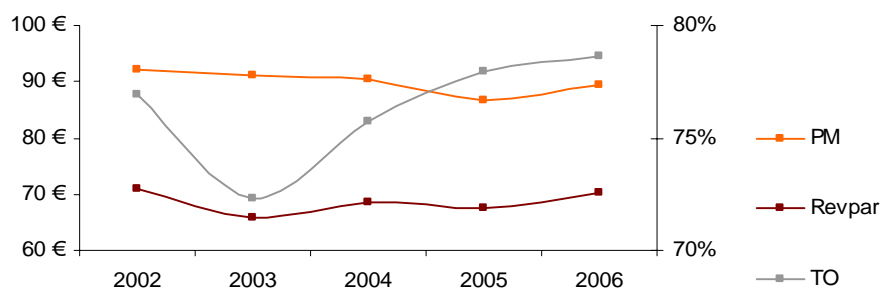
Fiche d'identité :

Situé dans le 14^{ème} arr.
Hôtel 3 Étoiles
43 chambres
Thème : Provençal

Résultats 2006 :

CA 2006 : 966 335 €
Progression / à N-1 : + 1 %

Evolution des indicateurs 2002/2006 - Pavillons de Charme



Les Pavillons Classiques

La simplicité d'un accueil qui invite au bien être et à la détente au cœur de la capitale

Pavillons Classiques	TO			PM			Revpar		
	2006	2005	Var	2006	2005	Var	2006	2005	Var
Pav. République	81,3%	79,9%	2%	68,7 €	72,0 €	-5%	55,9 €	57,5 €	-3%
Pav. Péreire	85,5%	85,0%	1%	70,0 €	68,5 €	2%	59,9 €	58,2 €	3%
Pav. Villiers	81,2%	77,4%	5%	65,4 €	63,6 €	3%	53,1 €	49,2 €	8%
Résidence Monceau	84,1%	81,7%	3%	73,0 €	71,4 €	2%	61,4 €	58,3 €	5%

Pavillon République



Fiche d'identité :

Situé dans le 10^{ème} arr.
Hôtel 3 Étoiles
58 chambres
Thème : Floral et Art Déco

Résultats 2006 :

CA 2006 : 1 251 465 €
Progression / à N-1 : - 3 %

Pavillon Pereire



Fiche d'identité :

Situé dans le 17^{ème} arr.
Hôtel 3 Étoiles
44 chambres
Thème : Louis Philippe

Résultats 2006 :

CA 2006 : 1 028 838 €
Progression / à N-1 : + 3 %

Pavillon Villiers



Fiche d'identité :

Situé dans le 17^{ème} arr.
Hôtel 3 Étoiles
55 chambres
Thème : Épuré et Lumineux

Résultats 2006 :

CA 2006 : 1 119 421 €
Progression / à N-1 : + 8 %



Résidence Monceau Étoile



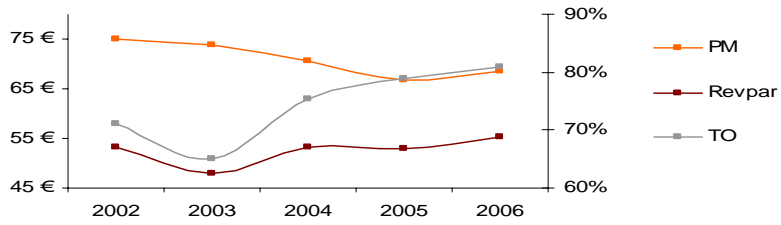
Fiche d'identité :

Située dans le 17^{ème} arr.
 Résidence confort 3 Étoiles
 42 chambres

Résultats 2006 :

CA 2006 : 998 488 €
 Progression / à N-1 : + 5%

Evolution des indicateurs 2002/2006 - Pavillons classiques



Activité et résultats du groupe au cours de l'exercice

◆ Informations financières sélectionnées

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n° 1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes *International Financial Reporting Standards* (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites directement des comptes consolidés au 31 décembre 2006, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration du 19 avril 2007 :

Chiffres clés consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2006	2005
Chiffre d'affaires	20 401	19 175
Résultat courant opérationnel	2 252	2 765
Résultat opérationnel	6 224	- 3 837
Coût de l'endettement financier net	- 1 315	- 1 176
Résultat avant impôts	4 855	- 4 961
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 312	- 3 741

Données par action

<i>(en euros)</i>	2006	2005
Résultat net par action	0,76	- 0,84
Résultat net dilué par action	0,76	- 0,84
Dividende par action	0	0

Capitaux propres et dette financière

<i>(en milliers d'euros)</i>	2006	2005
Capitaux propres	35 324	32 013
Dette financière	26 747	29 381



◆ Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n° 1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes IFRS, à compter du 1^{er} janvier 2005.

1. Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale. En application de cette règle, les sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

- La société Royal Pigalle SA, détenue à 99,99 % par Les Hôtels de Paris,
- ainsi que sa filiale à 100 %, la Société Nouvelle du Royal Pigalle SNC, exploitant la Villa Royale.

La société SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96 %, est exclue du périmètre de consolidation dans la mesure où elle ne réalise pas de chiffre d'affaires et ne présente en conséquence pas un impact significatif.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2006, les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

- La société Hôtels et Restaurants de Paris SAS, exploitant le Normandy Hôtel, qui est détenue à 20 % par Les Hôtels de Paris,
- La société Hôtel la Galerie SA, exploitant le Pavillon Saint Augustin, détenue à 44,36 %.

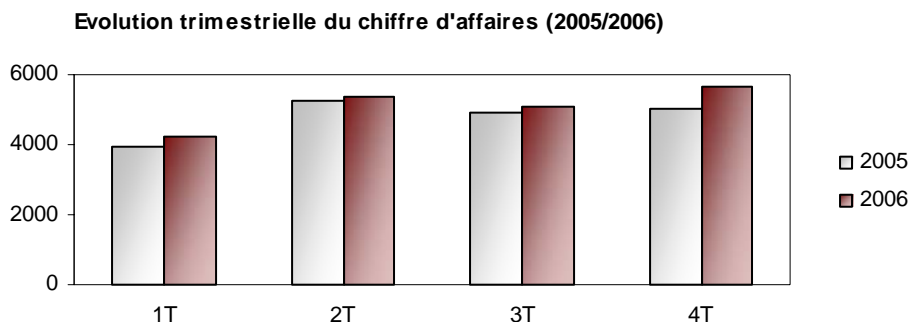
2. Analyse des résultats consolidés

2.1. Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2006, le chiffre d'affaires global de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris, qui s'établit à 20 401 k€, s'est apprécié de 6,39 % par rapport à l'exercice précédent.



La reprise de l'activité hôtelière en Europe a eu un impact positif sur l'activité des hôtels de l'enseigne Les Hôtels de Paris dès le premier trimestre 2006 avec une accélération de la croissance du chiffre d'affaires au cours du quatrième trimestre 2006 :



Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit, en fonction de la nature de l'activité :

⇒ Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 19 401 k€ en progression de 4,4 %.

Cette progression du chiffre d'affaires hôtelier est caractérisée par une hausse du chiffre d'affaires « hébergement » de 4,6 % sur l'exercice, par l'application systématique d'une hausse du prix moyen.

⇒ Chiffre d'affaires lié aux refacturations : 417 k€. Cette hausse de 330 k€ est liée notamment à la location des parties communes d'exploitation de l'hôtel Kube à la société Murano qui en assure l'exploitation.

⇒ Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 583 k€.

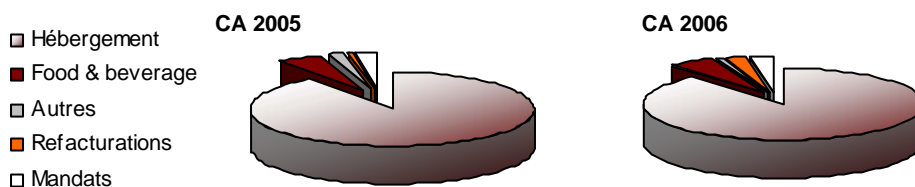
Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances déterminées par le contrat de prestations de services et de concession de marque, conclu entre Les Hôtels de Paris et chacun des hôtels en mandat de gestion (10 hôtels), déduction faite des prestations inter-compagnies. Il s'agit des redevances suivantes:

- Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque. Cette redevance qui s'établit à 283 k€ est en hausse de 1,9 % corrélée à la hausse du chiffre d'affaires des mandats ;



- Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance s'établit à 228 k€ et affiche une hausse de 50,4 % ;
- Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet www.leshotelsdeparis.com. cette redevance est identique pour chaque exercice et s'établit à la somme de 71 k€

Nous vous présentons ci-après, l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble consolidé au cours des exercices 2005 et 2006 :



2.2. Résultat courant opérationnel consolidé

Le résultat courant opérationnel est en baisse de 513 k€ par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 2 252 k€ contre 2 765 k€ en N-1.

Cette baisse s'explique notamment par une hausse des produits et charges opérationnels (+ 7,3 %) composés principalement des éléments suivants:

- Maintenance : + 133 k€ liée à la politique d'entretien du parc hôtelier
- Location de matériel : + 98 k€ liée aux investissements informatiques suite à la migration vers un nouveau PMS hôtelier, Micros Fidelio.
- Frais de recrutement : + 92 k€ suite au renouvellement de l'équipe commerciale et du management opérationnel,

Par ailleurs, la hausse des charges de personnel (+ 23,7 %) a fortement contribué à la baisse du résultat courant opérationnel. Cette hausse des charges de personnel est liée principalement à la revalorisation du SMIC hôtelier et à la mise en place d'une 6ème semaine de congés payés (application des 35 heures), ainsi qu'au renforcement des équipes et à la dotation de la participation salariés.

Enfin, la hausse des impôts et taxes (+ 20,1 %) est due à l'augmentation des dépenses de formation ainsi qu'à la hausse de la taxe de séjour et de la taxe d'apprentissage.

2.3. Endettement financier et trésorerie

a) Situation d'endettement :

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.226-100 du code du commerce fait ressortir les points suivants :

- Un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,76 contre 0,92 au titre de l'exercice 2005,
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 1,31 contre 1,53 en N-1.

L'amélioration du taux d'endettement, malgré l'endettement supplémentaire lié à l'acquisition du Pavillon Nation (+ 3,8 M€), s'explique essentiellement par :

- le remboursement de l'emprunt portant sur la Villa Luxembourg (- 3,2 M€)
- Le vieillissement de la dette historique (remboursements de l'exercice : - 1,5 M€)

b) Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier net qui s'établit à - 1 315 k€ se déprécie de 11,8 % au cours de l'exercice du fait de la mise en place d'un nouvel emprunt pour l'acquisition du Pavillon Nation ainsi qu'à la hausse de l'Euribor sur l'exercice.

La charge d'intérêt correspondant aux financements long terme s'établit à la somme de 1 301 k€ contre 1 083 k€ en N-1. En conséquence, au titre de l'exercice, le coût moyen de notre endettement passe de 4,02 % à 4,92 %. Cette évolution est liée à la hausse de l'Euribor.

c) Trésorerie

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 3 339 k€ contre 2 873 k€ au titre de l'exercice précédent.

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à la somme de 922 k€ contre 712 k€ au titre de l'exercice précédent.

Les concours bancaires s'établissent à la somme de 663 k€ contre 1 608 k€ en 2005.



2.4. Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net consolidé de l'exercice affiche un bénéfice de 3 312 k€, contre une perte de 3 741 k€ au cours de l'exercice précédent.

La hausse du résultat net de l'ensemble consolidé s'explique essentiellement par :

- La plus-value de cession des immobilisations : Cette plus-value (+ 3,2 M€) est liée à la vente des lots privatifs de la Villa Luxembourg au cours de l'exercice,
- Étalement de la plus-value de cession (+ 480 k€) liée aux cessions bail intervenues au cours de l'exercice 2005.

2.5. Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2006 s'établit à 81 605 k€.

Conformément aux règles de présentation des comptes applicables, les provisions pour dépréciation des actifs ont été retraitées en 2006, en déduction de l'actif correspondant.

Ainsi, la provision pour dépréciation d'actif liée au litige Royal Pigalle qui avait été comptabilisée en provision pour risques et charges au titre de l'exercice 2005, a été retraitée et est comptabilisée désormais en déduction de l'actif immobilisé correspondant.

Ce retraitement appliqué à l'ouverture 2005 fait apparaître un total actif de 80 719 k€ contre 83 222 k€ avant retraitement.

Le total bilan 2006 qui s'établit à 81 605 k€ affiche donc une progression de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent retraité.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres sont en progression de 10,3 % et s'élèvent la somme de 35 324 k€ contre 32 013 k€ au titre de l'exercice précédent.



3. Présentation des résultats et activités des sociétés consolidées

3.1. Sociétés consolidées par intégration globale

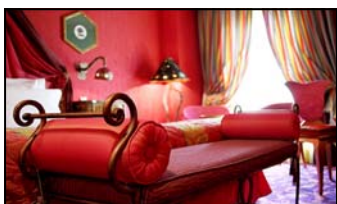
Éléments comptables des sociétés consolidées par intégration globale au 31/12/2006

(en euros)	SA Les Hôtels de Paris	SA Royal Pigalle*	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle
Capital social	660 557	740 292	77 901
Capitaux propres hors capital social	32 538 879	- 770 080	- 3 528 239
Quote-part du capital détenue	-	99,9%	99,9%
Chiffre d'affaires	19 299 138	-	1 191 457
Résultat courant avant impôts	399 554	- 12 159	279 249
Résultat net de l'exercice	2 033 270	- 23 434*	731 735

*La société Royal Pigalle SA n'a pas d'activité

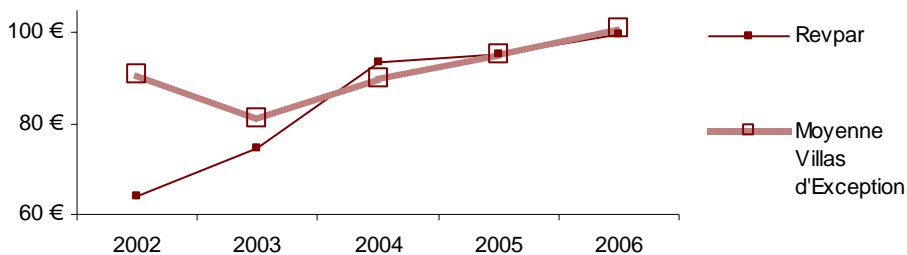
Villa Royale :

Hôtel 4 Étoiles de 34 chambres, situé dans le 9^{ème} arr. de Paris



Chiffres clés	2005	2006	Var
TO	71,8%	67,3%	-6%
PM	132,5 €	147,9 €	12%
Revpar	95,1 €	99,5 €	5%
Chiffre d'affaires	1 150 k€	1 191 k€	4%

Evolution comparée du Revpar Villa Royale / Villas d'Exception

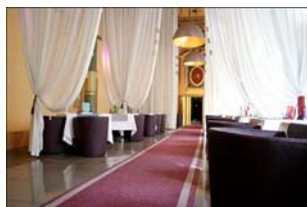


3.2 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Éléments comptables des sociétés mises en équivalence au 31/12/2006

(en euros)	SAS Hôtels et Restaurants de Paris (Normandy Hôtel)	SA Hôtel la Galerie (Pavillon Saint Augustin)
Capital social	1 520 000	40 000
Capitaux propres hors capital social	4 082 453	30 872
Quote-part du capital détenue	20 %	44,36 %
Chiffre d'affaires	5 309 263	1 492 820
Résultat courant avant impôts	- 36 989	16 912
Résultat net de l'exercice	- 268 093	- 20

Chiffres clés	Normandy Hôtel			Pavillon Saint Augustin		
	2005	2006	Var	2005	2006	Var
TO	84,2%	82,9%	-2%	82,9%	81,1%	-2%
PM	127,1 €	133,0 €	5%	91,5 €	91,7 €	0%
Revpar	107,0 €	110,3 €	3%	75,9 €	74,4 €	-2%

Normandy Hôtel

Fiche d'identité :

Situé dans le 1^{er} arr.
Hôtel 4 Étoiles
117 chambres
Hôtel ouvert en 1877

Résultats 2006 :

CA 2006 : 5 302 257 €
Progression / à N-1 : + 1 %

Pavillon Saint Augustin

Fiche d'identité :

Situé dans le 8^{ème} arr.
Hôtel 3 Étoiles
48 chambres
Hôtel ouvert en 1995

Résultats 2006 :

CA 2006 : 1 474 114 €
Progression / à N-1 : - 4 %



◆ **Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006**

1. Le compte de résultats

1.1. Chiffre d'affaires

Au cours de cet exercice social, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 19 299 k€, en hausse de 6,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit :

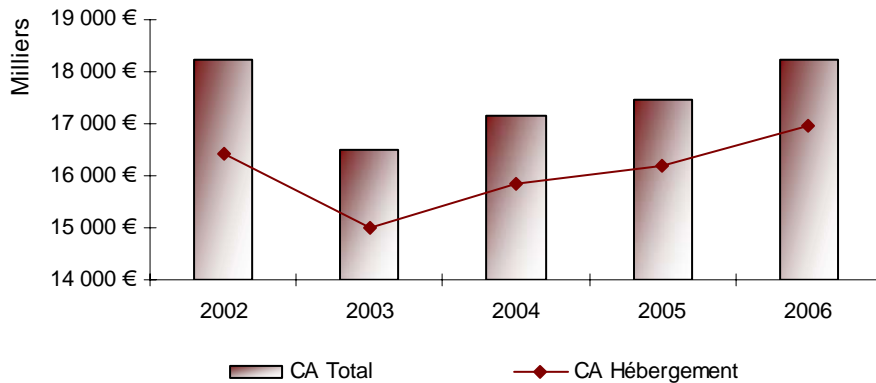
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 18 216 k€ en progression de 4,4 %

Chiffre d'affaires « hébergement » : 16 953 k€ en progression de 4,7 %

Chiffre d'affaires « food & beverage » : 1 005 k€ en progression de 6,5 %

Chiffre d'affaires « autres prestations » : 258 k€ en baisse de 14,6 %

Evolution comparée CA hébergement et CA total



Chiffre d'affaires lié aux refacturations : 426 k€ en hausse (+ 339 k€), principalement due à la location des parties communes d'exploitation de l'hôtel Kube à la société Murano qui en assure l'exploitation, ainsi qu'aux refacturations des frais de fonctionnement du nouveau PMS, Micros Fidelio.

Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 657 k€ (+ 16,4 %)

Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances :

- Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque : cette redevance est en hausse de 2,1 % et s'établit à 317 k€. Cette hausse est corrélée à l'augmentation de chiffre d'affaires des mandats ;
- Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance qui s'établit à 264 k€ affiche une hausse de 48,4 % ;
- Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet Les Hôtels de Paris : cette redevance est identique pour chaque exercice et s'établit à la somme de 76 k€.

D'une manière générale, cette bonne performance du chiffre d'affaires au cours de l'exercice, reflète l'accélération de la croissance de l'hôtellerie en France, ainsi que l'évolution favorable du mix clientèle dû à un accroissement des nuitées des clientèles affaires et internationales qui sont les plus contributives en terme de chiffre d'affaires.

1.2. Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont en hausse (+ 270 k€) et s'établissent à 542 k€. Cette hausse s'explique par la mise en chambre gratuite de journaux (impact : + 196 k€).

1.3. Charges d'exploitation

De manière générale, les charges d'exploitation, qui s'établissent à 19 104 k€ sont en hausse de 19,9 % par rapport à l'exercice précédent.



Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges d'exploitation les plus importants sont les suivants :

Les charges d'exploitation

<i>(en euros)</i>	<i>Montant de l'exercice</i>
Achats de matières premières	634 513
Autres achats & charges externes	9 665 861
Impôts & taxes	920 870
Salaires & traitements	4 733 828
Charges sociales	1 617 434
Dotations aux amortissements sur immobilisations	792 663
Autres charges	345 443

Les achats de matières premières restent stables par rapport à l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes sont en hausse de 22,6 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par :

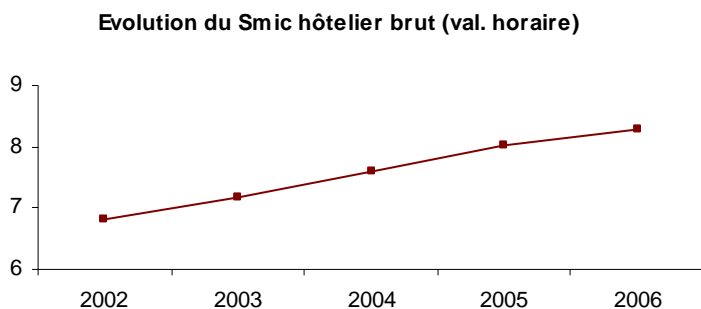
- L'augmentation des redevances de crédit-bail (+ 1 149 k€) suite à la mise en place d'opérations de refinancement en novembre 2005 ;
- L'augmentation des charges d'entretien, de réparation et de maintenance (+ 200 k€) liée à la politique d'entretien du parc hôtelier ;
- La hausse des commissions d'agence (+ 70 k€) corrélée à l'augmentation du chiffre d'affaires au cours de l'exercice ;
- L'augmentation des frais bancaires (+ 50 k€) ;
- La hausse des prestations de sous-traitance pour le nettoyage des locaux (+ 61 k€)

Les impôts et taxes qui s'établissent à 921 k€ sont en hausse de 13,8 %, du fait notamment de l'augmentation de la taxe professionnelle (+ 21 k€), de la taxe de séjour (+ 33 k€) et des dépenses de formation du personnel au cours de l'exercice (+ 45 k€).

Les salaires et charges sociales cumulées sont en hausse de 18,3 %. Cette évolution est principalement due à la politique de recrutement (renforcement de l'équipe commerciale et de la direction opérationnelle), à l'augmentation du SMIC Hôtelier ainsi qu'à la mise en place des 35 Heures dans l'hôtellerie (39 heures hebdomadaires avec une semaine complémentaire de congés payés).



Nous vous présentons ci-après l'évolution du Smic hôtelier au cours des dernières années :



Les dotations aux amortissements diminuent de 13,6 % du fait notamment de la cession d'immobilisations (Villa Luxembourg).

Sur le plan fiscal, la société a choisi de passer un amortissement dérogatoire de 979 k€ visant à annuler l'incidence fiscale du changement de méthode comptable, applicable depuis le 1^{er} janvier 2005.

1.4. Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation qui s'établit à 737 k€ affiche une baisse de 70 % au cours de l'exercice.

1.5. Endettement financier et trésorerie

⇒ *Situation d'endettement :*

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.226-100 du code de commerce fait ressortir les points suivants :

- un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,41 contre 0,46 pour l'exercice précédent ;
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 0,71 contre 0,77 en N-1.

Malgré la souscription d'un financement supplémentaire pour l'acquisition d'un nouvel hôtel, le taux d'endettement s'améliore du fait du remboursement de l'emprunt lié à la Villa Luxembourg (- 3,2 M€) et du vieillissement mécanique de la dette.



⇒ *Trésorerie*

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de (376) k€ contre 1 525 k€ au titre de l'exercice précédent.

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à la somme de 913 k€ contre 699 k€ au titre de l'exercice précédent, et s'apprécient en conséquence de 30,6 %.

Les concours bancaires s'établissent à la somme de 640 k€ contre 1 529 k€ en N-1.

⇒ *Résultat financier*

Le résultat financier, qui s'élève à la somme de – 337 k€ contre – 1 656 k€ en N-1, est en progression du fait de la baisse de la charge d'intérêts corrélée à l'amélioration du taux d'endettement et à l'amortissement du capital restant dû. Par ailleurs, le résultat 2005 était fortement impacté par la dotation d'une provision pour dépréciation de titres de la société Royal Pigalle qui ne se retrouve pas en 2006.

Sur la période, le coût moyen de l'endettement est de 3,5 % contre 6,6 % en N-1, soit une amélioration de 47 %.

1.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice, qui s'élève à la somme de 3 191 k€ contre – 8 489 k€ au titre de l'exercice précédent, est en hausse de + 11 680 k€.

Ce résultat exceptionnel est marqué par une hausse des produits exceptionnels (+ 7 662 k€) liée à la cession par lots de la Villa Luxembourg (+ 3,2 M€) et à l'étalement de la plus-value des cessions-bail de 3 hôtels intervenue en 2005 (+ 480 k€), corrélée à une baisse significative des charges exceptionnelles par rapport à l'exercice précédent (- 4 018 k€).

1.7. Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice affiche un bénéfice de 2 033 k€ qui s'explique par les éléments suivants :

- Une appréciation du chiffre d'affaires de 6,7 % ;



- L'absence de charges exceptionnelles au titre de l'exercice compte tenu des décisions de prudence prises à l'occasion de l'arrêté des comptes 2005 (provision du litige Royal Pigalle suite à l'arrêt de la Cour d'appel rendu le 29 mars 2006) et de l'absence d'éléments nouveaux nécessitant des provisions complémentaires ;
- La cession d'un actif immobilier (Villa Luxembourg) vendu par lots à des investisseurs privés.

2. Le bilan

Au 31 décembre 2006, le total du bilan de la société s'élève à la somme de 65 169 k€.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 33 199 k€, contre 30 186 k€ au titre de l'exercice précédent.

3. Recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice, susceptible d'être comptabilisée dans les conditions prévues par le nouveau plan comptable.

4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

5. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à la somme de 2 033 270 €, en totalité au compte Report à Nouveau, à l'apurement des pertes antérieures.

Après affectation du résultat, le compte Report à nouveau s'élèverait à la somme de + 47 733 €.

En application de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Analyse et gestion des risques

◆ Risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. La gestion de trésorerie de la société et des sociétés gérées par le biais des contrats de prestations de services et de concession de marque est globale au niveau du groupe en application de la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre l'ensemble des sociétés concernées, et permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes, préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2006, l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris dispose de liquidités à hauteur de 265 k€.

Le Groupe peut également mettre en place, en fonction de ses besoins, des ressources financières diversifiées (bancaires/ obligataires) à moyen et/ou long terme, nécessaires à son développement.

Enfin, les actifs de la société composés de murs et de fonds de commerce à Paris, ayant une valeur significative, la réalisation d'un actif serait de nature à permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie complémentaires.

Les Hôtels de Paris n'encourt donc aucun risque de liquidité.

◆ Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts et des crédits baux à taux indexés, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts :

État des positions de la société face au risque de taux d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impact sur les intérêts d'emprunt
Impact < à 1 an	103
Impact de 1 à 5 ans	326
Impact > à 5 ans	317
Total	746



◆ Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

◆ Risques liés aux actions

La société n'a pas pour objet social ni pour stratégie de détenir des actions, cotées ou non cotées en dehors de son activité hôtelière, à l'exception de la détention de titres dans le capital de banques ayant le statut mutualiste.

En conséquence, la société n'encourt pas de risques significatifs lié aux actions.

◆ Risques particuliers liés à l'activité

La société ne relève d'aucune réglementation particulière pouvant avoir un impact sur son activité et ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale à l'égard de tiers (fournisseurs ou clients).

Toutefois, la société a mis en place une organisation afin de prévenir tout risque éventuel dans les domaines jugés sensibles :

- Compte tenu de son nom générique et afin d'assurer une protection efficace de la marque, Les Hôtels de Paris a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI et est protégée par la réglementation applicable en la matière ;
- Les noms de domaine utilisés par Les Hôtels de Paris et ses différentes exploitations ont fait l'objet d'enregistrement auprès de sociétés de référencement afin d'empêcher toute utilisation abusive des termes « hôtels de paris » par des tiers sur Internet ;
- Des mesures sont mises en place depuis le dernier trimestre 2006 en vue de l'évaluation des risques professionnels liés à la santé et/ou la sécurité au travail. Des évaluations sont effectuées afin d'identifier les risques potentiels encourus au sein de chaque établissement, puis des préconisations sont effectuées afin de réduire ou d'éliminer les risques identifiés. Cette charge est confiée à la direction opérationnelle du groupe (cf. rapport du Président du Conseil d'administration).



◆ Risques industriels liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la survenance de ces risques.

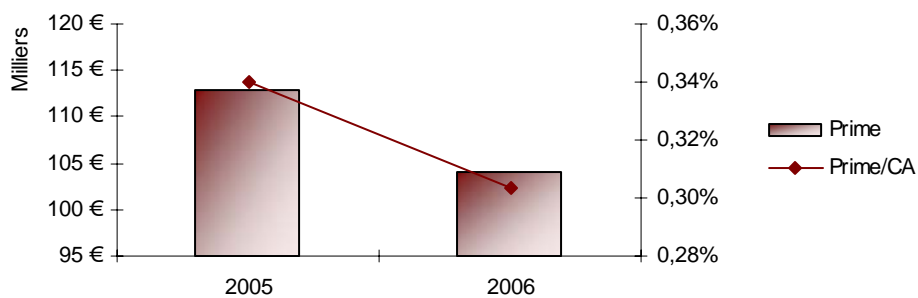
◆ Assurance—Couverture des risques

Afin de garantir la pérennité de son activité, la société souscrit des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, en vue de garantir notamment les risques de dommages et pertes d'exploitation ainsi que de responsabilité civile.

La société procède de façon régulière et en partenariat avec ses assureurs, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à réduire le risque et à obtenir la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et des relevés de sinistralité effectués sur l'ensemble des hôtels de l'enseigne.

Compte tenu de la faible sinistralité enregistrée, le renouvellement du programme d'assurance en 2006 s'est effectué dans des conditions favorables pour Les Hôtels de Paris et a permis un renouvellement des contrats d'assurance avec une baisse des primes de 8 % sur l'ensemble du groupe et de 17,5 % pour la société Les Hôtels de Paris, pour une couverture équivalente. Le coût des primes d'assurances sur chiffre d'affaires s'établit à 0,30 % en 2006 contre 0,34 % en 2005.

Evolution du coût d'assurances 2005/2006



Évènements significatifs de l'exercice

◆ Cession d'actifs immobiliers

1. Commercialisation du Pavillon La Chapelle

La société Paris Dormoy La Chapelle, absorbée depuis lors par la société Les Hôtels de Paris, a acquis le Pavillon La Chapelle en état futur d'achèvement en novembre 1995.

Ayant pris la décision de céder l'ensemble immobilier, la société Les Hôtels de Paris a initié les travaux de rénovation et d'aménagement nécessaires, au mois de février 2005. Puis, la société a pris la décision de céder les murs de l'hôtel ainsi que les parkings à des investisseurs privés et de céder les parties communes d'exploitation à la société Murano, qui a manifesté son intérêt pour l'exploitation de l'hôtel.

Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle :

Suivant autorisation préalable du Conseil d'administration, la commercialisation par lots des parties privatives d'exploitation du Pavillon La Chapelle a été initiée en 2005 :

- Au 31 décembre 2005 : 6 lots ont été cédés ;
- Au 31 décembre 2006 : 24 lots supplémentaires ont été cédés et les 10 lots restant ont fait l'objet de promesses de vente dûment signées et sont en attente de réalisation définitive ;
- Depuis le 31 décembre 2006 : 3 ventes supplémentaires ont été réalisées.

Le montant global du produit de la vente des parties privatives devrait s'élever approximativement à 6 500 k€HT.

Le prix de cession des parties privatives, diminué de leur prix de revient comptable, fait apparaître une perte probable de 141 k€ relative aux lots restant à vendre au 31 décembre 2006. En conséquence, la provision passée au 31 décembre 2005 pour un montant de 919 k€, a été reprise à hauteur de 777 k€ au cours de l'exercice.



Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle :

Une promesse de vente des parties communes a été signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour une échéance au 30 juin 2006 et pour un montant de 3 500 k€ HT.

La promesse a été prorogée en date du 26 juin 2006 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2007. En date du 19 avril 2007, cette promesse n'a pas encore été réalisée.

Dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, un bail a été signé avec la société Murano, pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1^{er} janvier 2006 pour se terminer le 31 décembre 2014. Ce bail consenti pour un loyer annuel de 175 k€ est assorti d'une clause de résiliation anticipée du bail en cas de réalisation de la promesse de vente susmentionnée.

Au titre de l'exercice 2006, le loyer d'un montant de 175 k€ a été augmenté d'une indemnité d'occupation facturée à la société Murano pour l'exploitation des lots restants à céder et appartenant toujours à la société Les Hôtels de Paris. L'indemnité d'occupation s'élève à la somme de 65 k€.

Les actifs et les passifs relatifs au Pavillon la Chapelle non encore cédés au 31 décembre 2006 (parties privatives et parties communes d'exploitation) ont été enregistrés dans les rubriques Actifs et Passifs non courant disponibles à la vente conformément à la norme IFRS 5.

2. Commercialisation de la Villa Luxembourg

Suivant autorisation du Conseil d'administration du 13 décembre 2004, la société a initié au cours du second semestre 2006, la commercialisation par lots de la Villa Luxembourg. Le produit de cession estimé à près de 9 M€ est destiné, après remboursement du capital restant dû au titre de l'emprunt portant initialement cette opération, aux investissements dans de nouveaux projets.

52 lots ont été mis en vente dans le cadre du statut de Loueur Meublé. Chacune de ces cessions est assortie de la signature d'un bail consenti par l'acquéreur à la société Les Hôtels de Paris afin de permettre l'exploitation de l'hôtel. Le bail est consenti pour une durée de douze années entières et consécutives, renouvelable par période de trois ans.

Au cours de l'exercice 2006, 40 lots ont été cédés à 18 investisseurs pour un total de 6 454 k€. La plus value réalisée s'élève à la somme de 3 561 k€.

◆ Acquisition d'actifs

1. Acquisition du Pavillon Nation

En date du 28 juin 2006, la société a acquis un nouvel hôtel situé au 13 Boulevard de Charonne et 8 Passage du Trône à Paris (11^{ème} arrondissement), pour un montant de 3 550 k€. Cette acquisition et les travaux d'aménagement (2 600 k€) sont financés au moyen d'un emprunt d'un montant de 6 000 k€ contracté à taux indexé sur 15 ans.

Le programme de rénovation lourde a été initié dès l'acquisition de l'hôtel, pour une ouverture de l'établissement prévue pour le second semestre 2007.

Au 31 décembre 2006, les immobilisations en cours concernant cet hôtel s'élèvent à la somme de 1 835 k€ et le fonds de commerce est inscrit dans les comptes pour la somme de 2 650 k€. Par ailleurs, à cette même date, le montant global du déblocage de l'emprunt finançant l'opération s'élève à la somme de 3 806 k€.

2. Prise de participation dans le capital de la SA Hôtel La Galerie

Au cours de l'exercice 2005, et suivant autorisation préalable du Conseil d'administration du 9 septembre 2005, la société Les Hôtels de Paris a acquis, pour un montant de 1 599 k€, 710 actions de la société Hôtel la Galerie, société dont elle assure d'ores et déjà l'exploitation, en application d'un contrat de prestations de services et de concession de marque.

Au cours de l'exercice, la société a poursuivi sa prise de participation par l'acquisition de 399 actions supplémentaires pour un montant de 900 k€, portant ainsi sa participation à 44,36 % au 31 décembre 2006.

Au cours du premier trimestre 2007, la société a acquis 561 actions supplémentaires pour un montant de 1 266 k€ portant sa participation dans le capital de la SA Hôtel La Galerie à hauteur de 66,80 %.

La société poursuit son objectif d'acquisition de la totalité des actions de la SA Hôtel La Galerie.



◆ Contentieux

1. Contentieux fiscaux

1.1. Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

Concomitamment, au contentieux intervenu entre le promoteur (la société SCI 1-5 Passage Ruelle) et la société Les Hôtels de Paris concernant l'acquisition du Pavillon La Chapelle, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 k€ au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

En date du 6 mars 2003, la société Les Hôtels de Paris a signé un protocole d'accord avec l'Administration fiscale afin de convenir des modalités de règlement du solde de la TVA afférente à la VEFA, soit 788 k€. En application dudit protocole, la société Les Hôtels de Paris procède à la cession des actions détenues par Monsieur Von Dem Bussche et nanties à son profit, à raison de 2 000 titres par mois et à compter du mois de mai 2003.

En application de cet accord, un produit de 302 k€ avait été constaté dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002, sur la base d'une valorisation de 5,30 € l'action.

Au 31 décembre 2006, la totalité des titres a été vendue. Le solde restant dû s'élève à la somme de 491 k€ et correspond à des pénalités d'assiette.

En date du 7 janvier 2007 et conformément aux termes du protocole, Les Hôtels de Paris a sollicité auprès des services compétents la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues. Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalité de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devrait s'élever à un total de 355 k€. Cette somme n'ayant pas fait l'objet d'une mise en recouvrement n'a pas été provisionnée dans les comptes de l'exercice.

La société est dans l'attente de la réponse de l'Administration fiscale concernant ces diverses demandes de remise gracieuse de pénalités.



1.2. Contrôles TVA

⇒ *Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994*

Quatre redressements de TVA ont été notifiés à la société Les Hôtels de Paris pour des opérations réalisées au cours des années 1992 à 1994.

Pour mémoire, trois redressements ont été abandonnés au cours des exercices précédents (Paris Leboutoux, Paris Convention et Paris Beaubourg).

Au 31 décembre 2006, un seul redressement demeure et concerne Paris Magenta, pour un solde d'un montant de 82 k€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 k€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'Administration pour la remise du solde de la réclamation.

⇒ *Contrôles portant sur les exercices 1999 et 2000*

Un redressement de 88 k€ a été notifié à la société concernant l'opération Dormoy La Chapelle, correspondant à l'impôt sur les sociétés assorti de pénalités. En date du 29 septembre 2006, la société a procédé au règlement de cette somme afin d'obtenir la mainlevée totale des sommes inscrites au titre du redressement de 2002. La société a contesté le redressement auprès de la Direction du contrôle fiscal.

⇒ *Contrôles portant sur les exercices 2002 au 30 juin 2005*

En date du 16 septembre 2005, la société Les Hôtels de Paris a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur la TVA pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2005.

Le contrôle a débuté le 28 septembre 2005.



En date des 15 décembre 2005 et 20 mars 2006, l'Administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- au titre des exercices 1999 à 2000, la somme de 397 k€ reprise du contrôle effectué en 2002 ;
- au titre de la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 708 k€.

Ces redressements ont été matérialisés par deux avis de recouvrement :

- Le 23 décembre 2003 : avis de recouvrement pour 395 k€ dont 82 k€ de pénalité. Les droits ont fait l'objet d'un règlement à hauteur de 158 k€ par imputation d'une demande de remboursement de crédit de TVA et une demande de remboursement de crédit de TVA complémentaire devrait être imputée sur le solde. En ce qui concerne les pénalités elles sont contestées en totalité et le litige a été porté devant le tribunal administratif de Paris le 28 juin 2004.
- Le 12 juillet 2006 : avis de recouvrement pour 685 k€. Une réclamation contentieuse en date du 14 février 2007 a été déposée à hauteur de 514 k€. Le solde de 171 k€ a été accepté par la société et fait l'objet d'un plan de règlement devant s'achever le 28 octobre 2007.

Les montants correspondants apparaissent au passif du bilan.

2. Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société SA Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris, valorisé à 8 k€. Un écart d'acquisition est inscrit à hauteur de 812 k€ et amorti à hauteur de 116 k€ dans les comptes consolidés. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 k€.

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.



Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société conteste cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné tant dans les comptes sociaux que dans les comptes consolidés la totalité des impacts liés à cette décision défavorable de la Cour d'appel.

Au cours de l'exercice 2006, la société a continué à exploiter l'hôtel en application du contrat de prestation de services et de concession de marque, de telle sorte qu'elle a procédé aux ajustements des provisions passées sur l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2006, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Royal Pigalle sont les suivantes :

Dans les comptes sociaux :

- Reprise de la provision pour risque de comblement de passif de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle pour un montant de 421 k€. Le solde restant provisionné s'élève à la somme de 753 k€ ;
- Dotation complémentaire de la provision pour risque de comblement de passif de la SA Royale Pigalle, pour un montant de 23 k€. La provision totale s'élève à la somme de 30 k€ ;
- Reprise partielle de la provision pour dépréciation du compte courant de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle à hauteur de 701 k€ correspondant à l'abandon de créance à caractère financier accordé par Les Hôtels de Paris à sa filiale, compte tenu des intérêts de l'exercice la provision s'élève à 2 985 k€ ;
- Provision pour dépréciation des titres de la SA Royale Pigalle, pour un montant de 763 k€

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 4 531 k€ (pour mémoire, la provision globale passée en 2005 dans les comptes sociaux s'élevait à 5 258 k€).

Dans les comptes consolidés :

- Dépréciation de l'écart d'acquisition pour un montant de 696 k€ ;
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations de la société pour un montant de 2 581 k€ diminué du prix de vente à récupérer de 616 k€ ;
- Assurance dommages ouvrages pour un montant de 15 k€ ;
- Provision pour dépréciation de la créance SLIH et Christie & Co pour un montant de 132 k€ ;
- Provision pour charge des intérêts sur emprunts restant à courir pour un montant de 146 k€

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 2 954 k€ (pour mémoire, la provision globale passée en 2005 dans les comptes consolidés s'élevait à 3 523 k€).

Ces provisions pour risques ont été reclassées au 31 décembre 2006, en déduction du poste des immobilisations corporelles pour 1 965 k€ et en déduction du poste des autres créances pour 147 k€.

3. Contentieux prud'homaux

Au 31 décembre 2005, la société avait provisionné les réclamations de deux anciens membres de la société, ayant saisi le Conseil de Prud'hommes suite à leur départ de la société :

- Réclamations concernant la contestation de son licenciement par un ancien salarié pour un montant global de 152 k€ : dans cette affaire, une transaction a été conclue entre les parties et entérinée par le Conseil des Prud'hommes pour un montant de 43 k€, en conséquence la provision a été reprise en intégralité et les sommes dues ont été versées au salarié au cours du 2^{ème} semestre 2006. Le litige est donc soldé.
- Réclamations d'un ancien mandataire social pour un montant de 119 k€ : le conseil des prud'hommes a reporté l'audience en juillet 2007, la société a maintenu la provision passée.

La provision globale au 31 décembre 2006 s'élève donc à la somme de 119 k€.

4. Contrôle URSSAF

La société a maintenu la provision de 222 k€ passée au cours de l'exercice 2005 suite à la vérification effectuée par l'URSSAF en 2005 portant sur les exercices 2002 à 2004. Le règlement sera effectué au cours de l'exercice 2007.



◆ Provisions portant sur les locations immobilières

1. Bail commercial du siège social (3^{ème} étage)

La société loue, pour l'exercice de son activité, des bureaux sis 15 Avenue d'Eylau à Paris (75116). Toutefois, compte tenu de la réduction des effectifs, une partie des locaux est actuellement inoccupée (environ 370 m² sur la surface globale de 755 m²), et ce depuis novembre 2004.

La société a ainsi manifesté le souhait de quitter les locaux et a délivré en ce sens son congé au bailleur, en date du 23 décembre 2005, pour une fin de bail au 30 septembre 2007, avec une possibilité de départ par anticipation proposée au bailleur.

Le projet de cession dudit bail à un tiers a été abandonné en février 2006, mettant fin à la perspective d'un départ avant le 30 septembre 2007. En conséquence, et compte tenu de la surface louée inoccupée, la société a provisionné au titre de l'exercice 2005, la somme de 398 k€, correspondant au montant des loyers à verser pour le 3^{ème} étage, jusqu'à la date de fin du bail.

Au cours de l'exercice 2006, la société a repris la quote-part de provision correspondant aux loyers réglés au cours de l'exercice 2006, soit un montant de 227 k€. Le solde restant provisionné s'élève à la somme de 171 k€

2. Bail commercial de la Villa Eugénie

Le 19 mars 2004, le propriétaire des murs de la Villa Eugénie sis 167 rue de Rome à Paris (17^{ème} arr.), la société S.C.I UNIPHENIX a délivré à la société Les Hôtels de Paris, locataire, un congé avec offre de renouvellement prenant effet le 1^{er} octobre 2004, et portant le loyer de 75 k€ à 300 k€ HT par an.

Considérant cette proposition trop élevée par rapport au prix du marché, la société a saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris aux fins de nomination d'un expert ayant pour mission de dresser un rapport sur la valeur locative du bien.

L'expert nommé par le tribunal le 10 décembre 2005, a rendu son rapport en date du 19 juin 2006, dans lequel il estime le loyer annuel à la somme de 135 k€.

Dans l'attente du jugement à intervenir, la société a provisionné le montant correspondant à la révision du loyer à compter du 1^{er} octobre 2004 jusqu'au 31 décembre 2006, soit la somme de 135 k€.



Évolution prévisible et perspectives d'avenir

◆ Optimisation des structures

1. Mise en place d'une direction opérationnelle

Afin de compléter les dispositifs mis en œuvre dès l'exercice 2006, une direction opérationnelle a été mise en place en décembre 2006. Un nouveau Directeur Général Délégué en charge de l'exploitation et de la commercialisation des hôtels a rejoint nos équipes avec pour mission la réorganisation des exploitations en vue de la professionnalisation de l'enseigne et de la standardisation du concept par gamme. Il assure par ailleurs la définition ainsi que la mise en œuvre de la politique commerciale au sein de l'enseigne.

2. Mise en force des services centraux et administratifs

La réorganisation des services administratifs initiée en 2005 a été complétée par un renforcement des équipes afin de permettre aux exploitations de se décharger de l'ensemble des tâches administratives assurées par les hôtels jusqu'à lors, et de se recentrer sur leur métier d'accueil de la clientèle.

Cette mise en force a été assurée, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, par le recrutement de personnes supplémentaires, et par l'embauche de professionnels ayant une double compétence dans leur métier et dans le domaine spécifique de l'hôtellerie.

Enfin, un manuel de procédures internes a été mis en place afin d'uniformiser le traitement des processus administratifs et hôteliers sur l'ensemble de l'enseigne et d'améliorer la transmission de l'information. Cette réorganisation vise à optimiser la gestion de l'activité par une meilleure réactivité dans la prise de décision.

3. Rationalisation des structures de l'enseigne

Enfin, la société a choisi de mettre à l'étude une réorganisation des structures juridiques de l'enseigne en vue d'assurer la cohésion de l'ensemble et de garantir une meilleure appréhension de l'organigramme juridique par nos actionnaires et partenaires financiers et commerciaux.

A cet effet, la société étudie l'opportunité d'une fusion absorption des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.



◆ Stratégie de développement

1. Actions marketing et politique de distribution

Sous l'impulsion de la direction opérationnelle et de l'équipe commerciale, des actions marketing spécifiques sont mises en place en vue d'attirer les clientèles autour de thèmes qui ponctuent le calendrier évènementiel de la capitale.

Par ailleurs la distribution est organisée par *cluster* (quartiers) afin de commercialiser nos produits en fonction des particularités géographiques et centres d'intérêts des établissements.

2. Contrôle qualité

La société, qui effectuait ce contrôle en interne jusqu'à lors, a choisi de confier son contrôle qualité à la société MKG Qualiting, spécialisée dans les mesures qualités des prestations et des produits hôteliers auprès de groupes hôteliers internationaux. Chaque hôtel fait l'objet, deux fois par an, d'audits techniques et de visites mystères afin d'améliorer nos standards qualité, de fidéliser la clientèle et d'améliorer l'image de marque de l'enseigne. Enfin, ce partenariat permet une indépendance des contrôles qui est un gage d'efficacité de la mesure de nos performances.

3. Développement externe

Concernant son développement, la société envisage de finaliser l'acquisition de la totalité des titres de la SA Hôtel La Galerie et étudie la possibilité de procéder au rachat de titres d'hôtels de l'enseigne actuellement gérés par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque afin d'accroître le périmètre de consolidation.

Enfin, la société demeure attentive à toute opportunité d'acquisition de nouveaux hôtels.

◆ Tendance et perspectives 2007

La progression de l'activité au cours du premier trimestre laisse apparaître les effets de la politique tarifaire de hausse du prix moyen mise en place en 2006. Ainsi, sur la période, le Revpar s'apprécie de 3,2 % pour s'établir à 67,7 € avec une hausse du prix moyen de 11,7 % et une baisse du taux d'occupation de 5,6 %. Par ailleurs, le portefeuille de réservation enregistré pour le premier semestre affiche une progression, conforme aux prévisions.

Après la phase de transition effectuée en 2006, l'exercice 2007 devrait permettre de voir l'aboutissement de la structuration du groupe ayant pour ambition de devenir la référence de hôtellerie indépendante sur le marché parisien.



Données sociales

◆ Bilan social consolidé

1. Données sociales consolidées au 31 décembre 2006

Les indicateurs relatifs à l'effectif consolidé sont comptabilisés et communiqués en effectif équivalent temps plein.

Répartition de l'effectif	2006			2005
	Total	Femmes	Hommes	Total
Effectif total	180	81	99	174
Effectif par collège				
dont Cadres	21	33%	67%	19
dont Agents de maîtrise	5	40%	60%	7
dont Employés	154	47%	53%	148
Effectif par type de contrat				
dont CDI	175	45%	55%	169
dont CDD	4	75%	25%	4
dont Contrats de professionnalisation	1	0%	100%	0
dont Contrats d'apprentissage	0	-	-	1
Effectif par ancienneté				
dont Moins de 1 an	74	46%	54%	64
dont De 1 à 5 ans	72	40%	60%	82
dont De 5 à 10 ans	30	50%	50%	25
dont Plus de 10 ans	4	75%	25%	3

Rémunération moyenne brute par mois	2006			2005
	Total	Femmes	Hommes	Total
Rémunération totale	1 711	1 585	1 814	1 744
Rémunération par collègue				
Cadres	3 844	3 202	4 166	3 979
Agents de maîtrise	1 952	2 195	1 790	2 274
Employés	1 412	1 411	1 413	1 345

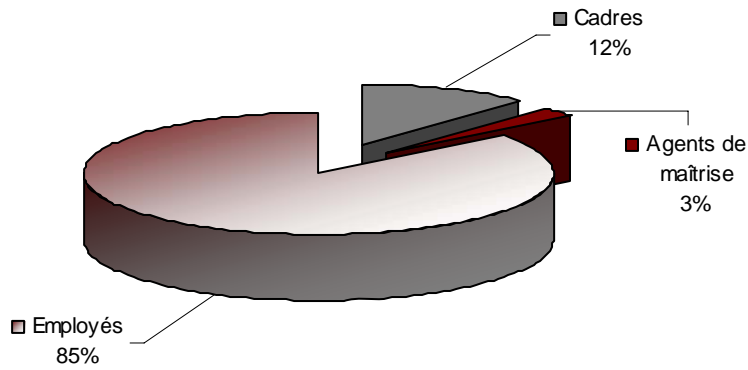
Au 31 décembre 2006, l'enseigne Les Hôtels de Paris* comptait 380 salariés.

(*) L'enseigne Les Hôtels de Paris est composée de l'ensemble consolidé et des sociétés exploitées par contrat de prestations de services et de concession de marque

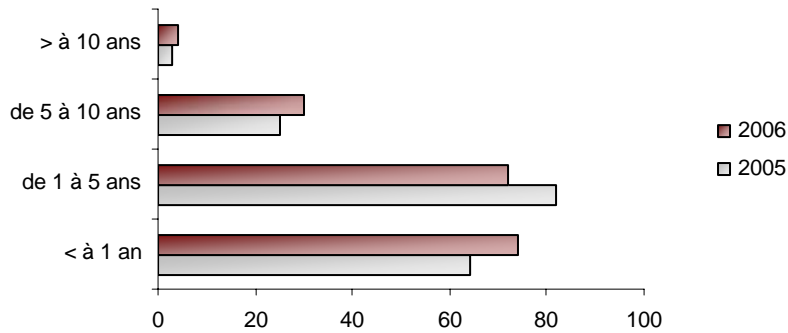


2. Répartition des effectifs par critères socio-professionnels

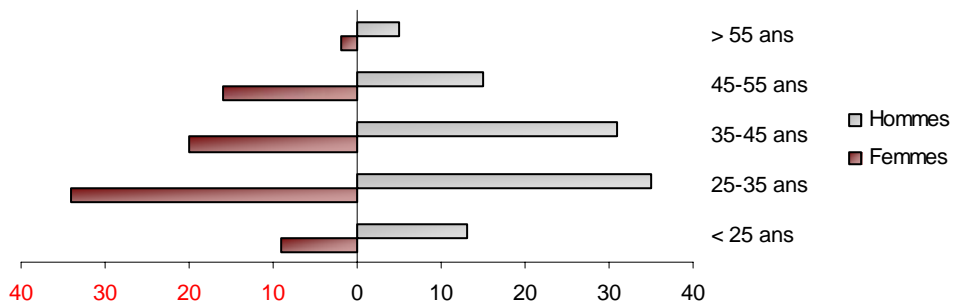
Répartition des effectifs par collègue



Répartition des effectifs par ancienneté (2005/2006)



Pyramide des âges 2006



◆ Les Ressources Humaines

1. Le recrutement

Le secteur de l'hôtellerie est un secteur qui connaît des difficultés en terme de recrutement, et ce plus particulièrement en région parisienne. En effet, l'activité hôtelière est sujette à variation et nécessite le recrutement de saisonniers et d'extras ce qui ne permet pas d'offrir une stabilité attractive pour les profils recherchés.

⇒ Politique de recrutement

Pour répondre à ces besoins en personnel, des actions ont été mises en place en vue de faciliter le recrutement et de permettre des embauches rapides et efficaces. A cette fin, une direction des ressources humaines a été mise en place au sein de la société afin notamment de recenser les besoins de personnel auprès des différentes exploitations, de faire des présélections des candidats ayant les niveaux de formation et d'expérience requis en collaboration avec des sociétés spécialisées en recrutement le cas échéant, et de fiabiliser le recrutement par l'accompagnement du salarié au sein de sa structure d'accueil.

⇒ Partenariats

Par ailleurs, la société met en place des partenariats avec des établissements spécialisés, tel que l'école hôtelière Vatel, afin d'intégrer des qualifications spécialisées dans le domaine de l'hôtellerie, et de permettre la formation des jeunes diplômés.

⇒ Alternance

Enfin, l'alternance, dans les fonctions hôtelières et/ou administratives, est une source importante du recrutement qui permet la fidélisation des apprentis et la communication du savoir-faire spécifique à notre métier.

2. Management et politique RH

⇒ Promotion interne

Les Hôtels de Paris privilégie la promotion interne et propose des parcours évolutif aux collaborateurs du Groupe qui ont fait leur preuve dans leur poste initial. Pour ce faire, un management de proximité attentif aux résultats individuels et à la progression de chacun est nécessaire, afin d'identifier les potentiels, de les accompagner et de mettre en place les actions de formation nécessaires.



⇒ **Formation**

Par ailleurs, Les Hôtels de Paris développe les formations, notamment les formations internes, afin d'assurer le professionnalisme des salariés tout en favorisant ainsi leur motivation, leur fidélisation et ainsi l'amélioration du service client.

En 2006, l'ensemble du personnel hôtelier a suivi une formation sur l'outil Fidelio afin d'améliorer l'utilisation de l'outil. Par ailleurs, une politique de formation généralisée des réceptionnistes à la pratique de la langue anglaise a été mise en place. Enfin, des formations de management ont été dispensées à l'ensemble des Resident Managers.

⇒ **Système de rémunération**

Concernant le personnel d'encadrement, la rémunération comprend une partie fixe et une partie variable liée à la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Cette politique de rémunération des performances individuelles est destinée à motiver et fidéliser les équipes par la mise en place d'outils de rémunération attractifs.

⇒ **Régimes de retraite**

Enfin, les régimes suivants de retraite sont mis en place. Des avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies :

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe.

3. Conditions d'emploi

⇒ **Organisation du temps de travail**

En date du 18 octobre 2006, le Conseil d'État a annulé les dispositions réglementaires fixant par équivalence, la durée légale du travail dans le secteur de l'hôtellerie, à 39 heures hebdomadaires. La loi de financement de la sécurité sociale du 21 décembre 2006 a prévu à titre dérogatoire que les majorations de salaire et les repos compensateurs des heures effectuées de la 36^{ème} à la 39^{ème} heure



hebdomadaire, soient accordées sous la forme forfaitaire de six jours ouvrables de congés payés et d'un jour férié supplémentaire au 1^{er} juillet 2006. Ainsi cette semaine complémentaire de congés payés est appliquée pour l'ensemble des salariés à compter du 1^{er} janvier 2006, dans l'attente d'un accord à intervenir.

Cette disposition a eu un impact d'environ 80 k€ au titre de l'exercice.

⇒ **Gestion des risques liés à la santé et à la sécurité**

La prévention et l'identification des risques au sein des exploitations est une priorité pour Les Hôtels de Paris. Ainsi, dans le cadre de la politique de prévention mise en œuvre (cf. Rapport du Président du conseil d'administration sur le contrôle interne) des formations internes notamment sur le risque incendie ou sur les problématiques d'hygiène et de sécurité sont à l'étude pour être mises en œuvre en 2007 afin de prévenir les risques d'accident du travail.

⇒ **Réorganisation des équipes**

Une analyse sur l'organisation du siège et des fonctions support a été menée en 2006 afin de rentabiliser l'organisation. Ainsi, les équipes du siège se sont vues renforcées afin d'être un véritable support des exploitations et de permettre aux salariés des hôtels de se recentrer sur leur métier principal d'accueil de la clientèle.

⇒ **Les instances sociales représentatives**

Un comité d'entreprise a été mis en place suite aux élections intervenues en janvier 2006. Toutefois, sur demande d'un syndicat, ces élections ont été contestées afin que soit mis en place un comité de groupe.

A ce jour, Les Hôtels de Paris est dans l'attente de la décision devant être rendue par la Chambre sociale de la Cour de Cassation qui a été saisie de cette affaire afin de confirmer les élections intervenues et/ou de procéder à de nouvelles élections.

⇒ **La main d'œuvre extérieure**

Le principal recours à la sous-traitance concerne les entreprises de nettoyage et de blanchissage.

Ayant subi un important préjudice suite à des mouvements de grève intervenus dans une entreprise de sous-traitance, la société a décidé de mettre à l'étude l'opportunité d'une internalisation des ces prestations et conduit depuis 2007, des études comparatives des coûts de blanchissage et de nettoyage en interne et en externe.

Par ailleurs Les Hôtels de Paris est particulièrement sensible au strict respect, par les sous-traitants, de la réglementation en terme de droit du travail.



Conventions conclues par la société

◆ Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice

Le président a informé et renseigné les commissaires aux comptes des conventions de la nature de celles dites réglementées conformément aux dispositions du Code de commerce.

Nous vous indiquons ci-après les conventions nouvelles relevant des dispositions du Code de commerce relatives aux conventions réglementées, conclue au cours de l'exercice :

Avec la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle :

Objet : Convention d'abandon de créance

Personne concernée : Monsieur Patrick Machefert.

Modalités : La SA Les Hôtels de Paris a accordé un abandon de créance à hauteur de 700 646 € à sa filiale, afin de lui permettre de reconstituer pour partie ses capitaux propres.

Cette convention a été autorisée par le CA du 19/12/2006.

Avec les sociétés SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, SA Royal Pigalle et SCI Duplessy Immobilier :

Objet : Convention d'intégration fiscale

Personne concernée : Monsieur Patrick Machefert.

Modalités : Les sociétés SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, SA Royal Pigalle et SCI Duplessy Immobilier, détenues à plus de 95% par la SA Les Hôtels de Paris, ont donné leur accord pour être incluses dans le périmètre d'intégration fiscale constitué par la SA Les Hôtels de Paris, société mère, à compter du 01/01/2003, afin de réaliser une économie globale d'impôts.

Cette convention a été autorisée par le CA du 19/12/2006.



Avec la société SARL Murano :

Objet :	Avenant à la promesse de vente du 13 décembre 2005
Personne concernée :	Monsieur Patrick Machefert.
Modalités :	La société Les Hôtels de Paris s'est engagée à céder à la société Murano un ensemble de lots constituant les parties communes d'exploitation de l'hôtel Pavillon La Chapelle pour un montant de 3 500 000 € HT. Cette promesse a été prorogée jusqu'au 30 juin 2007, aux mêmes conditions que la promesse initiale avec une prorogation de la condition suspensive d'obtention d'un prêt par la société Murano jusqu'au 30 juin 2007.

Cette convention a été autorisée par le CA du 19/06/06.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de l'ensemble de ces conventions réglementées dont ils retracent les principales caractéristiques dans leur rapport spécial. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des Commissaires aux comptes.

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce et au vu du rapport spécial des Commissaires aux comptes, nous vous demandons de bien vouloir approuver lesdites conventions.

◆ Conventions courantes conclues à des conditions normales

Nous vous rappelons qu'une convention de gestion centralisée de trésorerie a été conclue au cours de l'exercice 2005, avec l'ensemble des sociétés liées à la SA Les Hôtels de Paris par un contrat de prestations de services et de concession de marque. Cette convention cadre mise en œuvre et approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2006 fait l'objet de conventions d'application annuelles bipartites signées entre la SA Les Hôtels de Paris et chacune des entités concernées et a pour objet la fixation du plafond des avances réciproques pouvant être consenties réciproquement par lesdites sociétés. Conformément à la décision du conseil d'administration, ces conventions d'application ont été déclassées en conventions courantes et sont communiquées à vos Commissaires aux comptes.

Nous vous indiquons qu'aucune autre convention conclue par la société ne rentre dans le champ d'application de l'article L. 225-39 du Code de commerce concernant les conventions conclues à des conditions courantes et normales.



Capital et actionariat

◆ Structure et répartition du capital

Le capital de la société d'un montant de 660 577 € est divisé en 4 333 103 actions de même catégorie, représentant 7 279 686 droits de vote au 30 avril 2007.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Il n'y a aucun titre non représentatif du capital et il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

Au cours de l'exercice, il n'a été procédé à aucune modification du capital social.

Capital social

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577
Titres émis en cours d'exercice	-	-
Titres en fin d'exercice	4 333 103	660 577

Répartition du capital par type d'actionnaires au 30 avril 2007

	Nombre total	Voix simples	Voix doubles	% du capital	% des votes	Total de voix
Au nominatif	3 387 914	441 331	2 946 583	78,2%	87,0%	6 334 497
<i>Dont :</i>						
<i>Personnes Physiques</i>	1 693 894	14 030	1 679 864	39,1%	46,3%	3 373 758
<i>Personnes morales</i>	1 694 020	427 301	1 266 719	39,1%	40,7%	2 960 739
<i>Dont :</i>						
<i>Résidents</i>	3 041 265	441 331	2 599 934	70,2%	77,5%	5 641 199
<i>Non résidents</i>	346 649	-	346 649	8,0%	9,5%	693 298
Au porteur	945 189	945 189	-	21,8%	13,0%	945 189
Total général	4 333 103	1 386 520	2 946 583	100,0%	100,0%	7 279 686



Principaux actionnaires inscrits au nominatif (au 30 avril 2007)

	Actions		Voix	
Rome Saint Lazare	617 500	(soit 14,25%)	1 235 000	(soit 16,97%)
Patrick Machefert	497 388	(soit 11,48%)	994 776	(soit 13,67%)
FCP Natexis Actions Capital Structurant	420 867	(soit 9,71%)	420 867	(soit 5,78%)
Capinvest Services	340 000	(soit 7,85%)	680 000	(soit 9,34%)
Compagnie Financière du Trocadéro	115 143	(soit 2,66%)	230 286	(soit 3,16%)
Autres actionnaires	2 342 205	(soit 54,05%)	3 718 757	(soit 51,08%)

◆ **Marché des actions Les Hôtels de Paris**

L'action Les Hôtels de Paris est cotée sur le marché Eurolist, compartiment C d'Euronext Paris.

Exercice 2006

	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Clôture	Volume
janvier 2006	10,70	13,05	10,00	12,99	63 569
février 2006	12,80	14,10	12,16	13,00	56 734
mars 2006	13,00	13,45	10,16	10,79	414 357
avril 2006	10,44	10,97	10,00	10,16	26 299
mai 2006	10,82	10,82	8,50	9,13	27 483
juin 2006	8,62	8,89	8,10	8,10	27 886
juillet 2006	8,00	8,00	7,03	7,48	9 158
août 2006	7,12	7,75	7,01	7,55	3 646
septembre 2006	8,10	8,10	7,54	7,88	24 301
octobre 2006	7,60	8,80	7,24	8,74	30 760
novembre 2006	8,74	9,40	8,19	8,39	21 566
décembre 2006	8,94	8,94	8,00	8,67	16 231

Exercice 2007

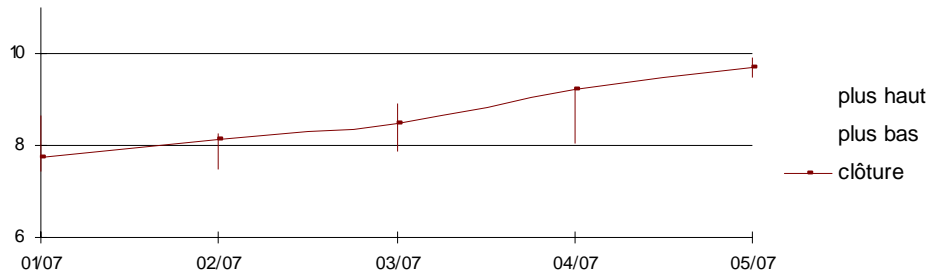
	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Clôture	Volume
janvier 2007	8,15	8,66	7,45	7,74	37 336
février 2007	7,50	8,25	7,50	8,15	12 553
mars 2007	7,85	8,90	7,85	8,50	22 524
avril 2007	8,17	9,21	8,05	9,21	25 924
mai 2007	9,50	9,92	9,50	9,70	16 302

(Source : Euronext)

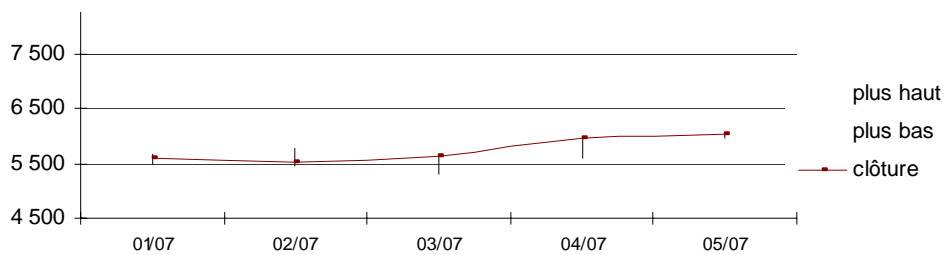


Évolution comparée du cours de Bourse Les Hôtels de Paris et du CAC 40 :

Evolution du cours sur 1 an - SA Les Hôtels de Paris



Evolution de l'indice sur 1 an - CAC 40



◆ Service Titres

La conservation des titres a été confiée au service Titres de la Société Générale sise :
 32 rue du Champ de Tir
 BP 81236
 44312 Nantes Cedex 3

◆ Participation des actionnaires aux assemblées générales

1. Modalités de participation aux assemblées générales

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions détenues, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.



Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales. Pour ce faire, il doit, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de Commerce, au plus tard le troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit faire inscrire ses actions en nominatif, soit les faire immobiliser et adresser, au lieu indiqué dans la convocation, un certificat d'immobilisation délivré par l'établissement financier ou la société de bourse dépositaire de ces actions.

Les actionnaires au nominatif sont convoqués par la Société Générale, par lettre simple.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint.

2. Droit de vote

Le principe applicable : une action = une voix.

Cependant, les actions qui font l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au nom du même actionnaire confèrent à leur titulaire un droit de vote double.

Les titulaires d'actions indivises doivent désigner un représentant qui aura seul le droit de vote. Ils doivent informer la société du nom de leur mandataire trois jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée générale.

Par ailleurs, en cas de démembrement du droit de propriété des actions, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et au nu-proprétaire pour celles relevant de l'assemblée générale extraordinaire.



Gouvernement d'entreprise

◆ Fonctionnement des organes sociaux

Depuis l'assemblée générale du 30 juin 1995 ayant décidé la transformation de la société, Les Hôtels de Paris (anciennement Gestimmo Finance) est une société anonyme à conseil d'administration.

Le conseil d'administration définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué au cours de l'exercice 2002. Ce comité de direction qui se réunit deux fois par mois a pour fonction l'élaboration des objectifs d'exploitation, ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs. Il décide également des actions commerciales et marketing nécessaires. Actuellement, ce comité est composé de :

- Monsieur Patrick Machefert Président Directeur Général
- Madame Christiane Derory Directeur Général Délégué et Administrateur
- Monsieur Michel Mancheron Administrateur
- Monsieur Olivier Wolf Directeur Général Délégué
- Monsieur Bruno Bazi Directeur Général Délégué aux exploitations

◆ Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Depuis l'assemblée générale du 29 septembre 2006, le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs et un administrateur-directeur général délégué.

Monsieur Patrick Machefert assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Par ailleurs, par décision en date du 24 juin 2002, et en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce (Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 dite Loi NRE), le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

La direction générale s'exerce sous le contrôle du conseil d'administration.



◆ Point sur les mandats des administrateurs

Nous vous indiquons ci-après, l'état des mandats de vos administrateurs :

Monsieur Patrick Machefert a été nommé par l'Assemblée générale du 20 juin 2001 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006 à tenir dans le courant de l'année 2007. Il détient 497 388 actions au nominatif ;

Monsieur Daniel Derory a été nommé par l'Assemblée générale du 20 juin 2001 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006 à tenir dans le courant de l'année 2007. Il est actionnaire au porteur ;

Monsieur Michel Mancheron a été nommé par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Il détient 20 actions au nominatif ;

Monsieur Michel Louaze a été nommé par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Il détient 16 627 actions au nominatif ;

Madame Christiane Derory, qui a été renouvelée dans ses fonctions de Directeur Général Délégué depuis le 21 octobre 2005 et jusqu'au 21 octobre 2008, a été nommée administrateur par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Elle détient 42 600 actions au nominatif ;

Nous vous proposons de renouveler, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 devant se tenir dans le courant de l'année 2013, les mandats d'administrateur de Messieurs Patrick Machefert et Daniel Derory, arrivant à échéance à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

◆ Point sur les mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons ci-après, les mandats de vos Commissaires aux comptes

- **Le Cabinet MBV et Associés**, en qualité de premier Commissaire aux comptes titulaire, a été nommé au cours de l'Assemblée générale du 20 juin 2001, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006 à tenir dans le courant de l'année 2007 ;
- **La société Corevise**, en qualité de second Commissaire aux comptes titulaire, a été nommée au cours de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012 ;
- **Monsieur Etienne de Bryas**, en qualité de premier Commissaire aux comptes suppléant, a été nommé au cours de l'Assemblée générale du 20 juin 2001, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006 à tenir dans le courant de l'année 2007 ;
- **La société Fidinter**, en qualité de second Commissaire aux comptes suppléant, a été nommée au cours de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012.

Nous vous proposons de renouveler, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 devant se tenir dans le courant de l'année 2013, les mandats arrivés à échéance du Cabinet MBV et Associés, en qualité de premier Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Etienne de Bryas, en qualité de premier Commissaire aux comptes suppléant.

◆ Rémunération des organes de direction

Afin de marquer l'importance de la participation des administrateurs aux séances du conseil, il a été convenu qu'une fraction des jetons de présence serait versée en fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions.

La rémunération des mandataires sociaux incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence s'est élevée au cours de l'exercice 2006 à 325 398 €, répartie ainsi qu'il suit :

Rémunération des organes de direction au cours de l'exercice

Nom	Fonction	Rémunération (en €)
Patrick Machefert	Président Directeur Général	224 911
Michel Mancheron	Administrateur	9 600
Daniel Derory	Administrateur	7 300
Christiane Derory	Directeur général délégué et administrateur depuis le 29/09/2006	80 287
Michel Louaze	Administrateur depuis le 29/09/2006	3 300

Aucune prime n'a par ailleurs été provisionnée au bilan clos le 31 décembre 2006.

◆ Liste des mandats et fonctions occupés par les administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après, la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Monsieur Patrick MACHEFERT (Président Directeur Général)

Président du Conseil d'Administration SA PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Créteil 412.385.585
 Gérant SC PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Créteil 414.293.878
 Gérant EURL OPERA GRANDS BOULEVARDS, RCS Paris 422.887.554
 Président du Conseil d'Administration SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
 Gérant SC PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.625.439
 Président du Conseil d'Administration SA PARIS LOUVRE, RCS Paris 408.344.331
 Liquidateur SC PARIS LOUVRE, RCS Paris 410.413.728
 Président du Conseil d'Administration SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
 Gérant SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137
 Gérant- associé SNC HOTEL DU ROND POINT RCS Paris 403.617.483
 Gérant SCI DUPLESSY IMMOBILIER, RCS Paris 444.715.221
 Président SAS PARIS PALACE MARRAKECH, RCS Paris 485.068.423
 Gérant –associé SCI LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 492.106.745
 Gérant SARL ROME St LAZARE, RCS Paris 421.868.092
 Gérant SC SEE, RCS Paris 420.335.952
 Gérant SC INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS HOTELIERS RCS Nanterre
 417.687.092



Président SAS FRIEDLAND 2, RCS Paris 452.996.606
Gérant SARL MURANO, RCS Paris 449.557.933
Gérant SARL FONCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 433.843.208

Monsieur Daniel DERORY (Administrateur)

Néant

Monsieur Michel MANCHERON (Administrateur)

Néant

Madame Christiane DERORY

(Directeur Général Délégué et Administrateur depuis le 29/09/2006)

Président SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591
Gérant SARL DECOROTEL, RCS Paris 393.209.630
Associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
Président Directeur Général SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
Directeur Général non administrateur SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
Administrateur SA LA FINANCIERE FRIEDLAND, RCS Paris 435.126.511
Administrateur SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
Gérante EURL LA COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 403.206.659
Associé SCI LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 492.106.745

Monsieur Michel LOUAZE (Administrateur depuis le 29/09/2006)

Co-Gérant SARL LA FORGE, RCS Mamers 383.116.241
Gérant SARL LOUAZE, RCS Mamers 383.854.247
Co-Gérant associé SCI DE PEGASE, RCS Laval 483.622.593





- Villa Panthéon -



États financiers de l'exercice 2006



États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2006

◆ Comptes sociaux et Annexe

Bilan au 31 décembre 2006.....	page 71
Compte de résultat au 31 décembre 2006	page 72
Proposition d'affectation du résultat.....	page 74
Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006.....	page 74
Tableau des résultats des 5 derniers exercices	page 100

◆ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....

page 101

◆ Comptes consolidés et Annexe

Bilan consolidé au 31 décembre 2006	page 103
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2006	page 104
Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	page 105
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	page 106
Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.....	page 106

◆ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

page 140



Comptes sociaux et Annexe

États financiers 2006

◆ Bilan au 31 décembre 2006

Actif (en euros)	Brut	Amort. & Provisions	Net au 31/12/2006	Net au 31/12/2005
Immobilisations incorporelles :				
- Frais d'établissements	44 507	44 507		
- Concessions, brevets, droits similaires	644 393	563 125	81 268	100 941
- Fonds commercial	25 662 600		25 662 600	23 012 600
- Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	26 351 500	607 631	25 743 868	23 113 541
Immobilisations corporelles :				
- Terrains	1 208 639		1 208 639	1 355 482
- Constructions	25 940 251	3 713 810	22 226 441	27 968 405
- Installations techniques	389 707	236 853	152 854	289 547
- Autres immobilisations corporelles	3 213 787	2 597 547	616 240	492 357
- Immobilisations en cours	1 835 273		1 835 273	
- Avances et acomptes	422 093		422 093	533 773
Total immobilisations corporelles	33 009 751	6 548 210	26 461 542	30 639 564
Immobilisations financières :				
- Autres participations	3 567 825	762 672	2 805 153	1 905 153
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	246 436		246 436	239 220
Total immobilisations financières	3 814 261	762 672	3 051 589	2 144 373
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	63 175 512	7 918 513	55 256 999	55 897 478
Stocks et en cours	105 697		105 697	92 920
Avances & acomptes versés	(4 150)		(4 150)	2 500
Créances clients et comptes rattachés	3 345 533	51 453	3 294 080	3 426 302
Autres créances	8 447 021	3 171 227	5 275 794	2 968 404
Valeurs mobilières de placement	4 307		4 307	4 581
Disponibilités	913 122		913 122	698 929
Charges constatées d'avances	323 164		323 164	329 173
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 134 693	3 222 680	9 912 013	7 522 810
TOTAL DE L'ACTIF	76 310 205	11 141 193	65 169 012	63 420 288



Passif (en euros)	Net au 31/12/2006	Net au 31/12/2005
Capital social ou individuel dont versé : 660 577	660 577	660 577
Prime d'émission, de fusion ou d'apport	29 872 677	29 872 677
Réserve légale	66 058	66 058
Autres réserves	656 395	656 395
Report à nouveau	(1 985 537)	5 746 659
Résultat de l'exercice	2 033 270	(7 732 195)
Provisions réglementées	1 896 016	916 134
Total capitaux propres	33 199 456	30 186 305
Provisions pour risques et charges	1 867 519	2 448 098
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 328 534	15 530 296
Emprunts et dettes financières divers	424 498	270 686
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	144 218	210 857
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 500 611	4 130 274
Dettes fiscales et sociales	5 325 419	3 675 550
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	190 913	719 688
Autres dettes	959 494	540 336
Total dettes	9 976 436	9 065 848
Produits constatés d'avance	5 228 350	5 708 196
TOTAL DU PASSIF	65 169 012	63 420 287

◆ Compte de résultat au 31 décembre 2006

Compte de résultat (en euros)	Net au 31/12/2006	Net au 31/12/2005
Chiffre d'affaires	19 299 138	18 094 208
Subventions d'exploitation	856	3 818
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	451 339	264 681
Autres produits d'exploitation	89 618	3 004
Total Produits d'exploitation	19 840 951	18 365 711
Charges externes :		
- Achats de matières premières, autres approvisionnement	647 290	612 252
- Variation de stocks	(12 777)	28 789
- Autres achats et charges externes	9 665 861	7 882 407
<i>Total charges externes</i>	<i>10 300 374</i>	<i>8 523 448</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	920 870	809 279



Compte de résultat (suite)	Net au 31/12/2006	Net au 31/12/2005
Charges de personnel :		
- Salaires et traitements	4 733 828	4 060 787
- Charges sociales	1 617 434	1 306 662
<i>Total Charges de personnel</i>	<i>6 351 262</i>	<i>5 367 449</i>
Dotations d'exploitation :		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	792 663	917 309
- Dotations aux provisions sur actif circulant	186 403	1 731
- Dotations aux provisions pour risques et charges	206 939	53 287
<i>Total dotations d'exploitation</i>	<i>1 186 005</i>	<i>972 327</i>
Autres charges d'exploitation	345 443	262 256
Total Charges d'exploitation	19 103 953	15 934 759
RESULTAT D'EXPLOITATION	736 998	2 430 952
Produits financiers :		
- Produits financiers de participation	14	93 203
- Autres intérêts et produits assimilés	177 482	61 853
Total produits financiers	177 496	155 056
Charges financières :		
- Dotations financières aux amortissements et provisions		762 672
- Intérêts et charges assimilées	514 940	1 047 984
Total charges financières	514 940	1 810 656
RESULTAT FINANCIER	(337 444)	(1 655 600)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	399 554	775 352
Produits exceptionnels :		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	123 404	165 000
- Produits exceptionnels sur opération en capital	11 288 547	6 349 632
- Reprises sur provisions et transfert de charges	2 793 244	28 671
Total produits exceptionnels	14 205 196	6 543 304
Charges exceptionnelles :		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 001 557	1 406 665
- Charges exceptionnelles sur opération en capital	8 125 215	6 318 219
- Dotations exceptionnelles aux amortissements + provisions	1 887 273	7 307 291
Total charges exceptionnelles	11 014 045	15 032 174
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 191 151	(8 488 871)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	205 476	
Impôt sur les bénéfices	1 351 959	18 677
TOTAL DES PRODUITS	34 223 642	25 064 071
TOTAL DES CHARGES	32 190 373	32 796 266
BENEFICE OU PERTE	2 033 270	(7 732 195)



◆ Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, qui s'élève à la somme de 2 033 270 €, en totalité au compte report à nouveau, à l'apurement des pertes antérieures.

◆ Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Préambule

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice qui ont été établis par les dirigeants.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006. L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2005, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 65 169 012 €. Le résultat net comptable est bénéficiaire à hauteur de 2 033 270 €.

La société Les Hôtels de Paris est une société mère qui consolide les comptes de quatre sociétés par intégration globale ou par mise en équivalence, en fonction du contrôle exercé :

- La SA Royal Pigalle (99,99%) et sa filiale à 100 la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle sont consolidées par intégration globale ;
- La SAS Hôtels et Restaurants de Paris (20%) et la SA Hôtel la Galerie (44,36%) sont consolidées par mise en équivalence.

1. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

1.1. Cession d'actifs immobiliers

a) Commercialisation du Pavillon La Chapelle

La société Paris Dormoy La Chapelle, absorbée depuis lors par la société Les Hôtels de Paris, a acquis le Pavillon La Chapelle en état futur d'achèvement en novembre 1995.

Ayant pris la décision de céder l'ensemble immobilier, la société Les Hôtels de Paris a initié les travaux de rénovation et d'aménagement nécessaires, au mois de février 2005. Puis, la société a pris la décision de céder les murs de l'hôtel ainsi que les parkings à des investisseurs privés et de céder les parties communes d'exploitation à la société Murano, qui a manifesté son intérêt pour l'exploitation de l'hôtel.



Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle :

Suivant autorisation préalable du Conseil d'administration, la commercialisation par lots des parties privatives d'exploitation du Pavillon La Chapelle a été initiée en 2005 :

- Au 31 décembre 2005 : 6 lots ont été cédés ;
- Au 31 décembre 2006 : 24 lots supplémentaires ont été cédés et les 10 lots restants ont fait l'objet de promesses de vente dûment signées et sont en attente de réalisation définitive ;
- Depuis le 31 décembre 2006 : 3 ventes supplémentaires ont été réalisées.

Le montant global du produit de la vente des parties privatives devrait s'élever approximativement à 6 500 k€ HT.

Le prix de cession des parties privatives, diminué de leur prix de revient comptable, fait apparaître une perte probable de 141 k€ relative aux lots restant à vendre au 31 décembre 2006. En conséquence, la provision passée au 31 décembre 2005 pour un montant de 919 k€, a été reprise à hauteur de 777 k€ au cours de l'exercice.

Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle :

Une promesse de vente des parties communes a été signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour une échéance au 30 juin 2006 et pour un montant de 3 500 k€ HT.

La promesse a été prorogée en date du 26 juin 2006 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2007. En date du 19 avril 2007, cette promesse n'a pas encore été réalisée.

Dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, un bail a été signé avec la société Murano, pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1^{er} janvier 2006 pour se terminer le 31 décembre 2014. Ce bail consenti pour un loyer annuel de 175 k€ est assorti d'une clause de résiliation anticipée du bail en cas de réalisation de la promesse de vente susmentionnée.

Au titre de l'exercice 2006, le loyer d'un montant de 175 k€ a été augmenté d'une indemnité d'occupation facturée à la société Murano pour l'exploitation des lots restants à céder et appartenant toujours à la société Les Hôtels de Paris. L'indemnité d'occupation s'élève à la somme de 65 k€.

Les actifs et les passifs relatifs au Pavillon la Chapelle non encore cédés au 31 décembre 2006 (parties privatives et parties communes d'exploitation) ont été enregistrés dans les rubriques Actifs et Passifs non courant disponibles à la vente conformément à la norme IFRS 5.

b) Commercialisation de la Villa Luxembourg

Suivant autorisation du Conseil d'administration du 13 décembre 2004, la société a initié au cours du second semestre 2006, la commercialisation par lots de la Villa Luxembourg. Le produit de cession estimé à près de 9 M€ est destiné, après remboursement du capital restant dû au titre de l'emprunt portant initialement cette opération, aux investissements dans de nouveaux projets.

52 lots ont été mis en vente dans le cadre du statut de Loueur Meublé. Chacune de ces cessions est assortie de la signature d'un bail consenti par l'acquéreur à la société Les Hôtels de Paris afin de permettre l'exploitation de l'hôtel. Le bail est consenti pour une durée de douze années entières et consécutives, renouvelable par période de trois ans.

Au cours de l'exercice 2006, 40 lots ont été cédés à 18 investisseurs pour un total de 6 454 k€. La plus value réalisée s'élève à la somme de 3 561 k€.

1.2. Acquisition d'actifs**a) Acquisition du Pavillon Nation**

En date du 28 juin 2006, la société a acquis un nouvel hôtel situé au 13 Boulevard de Charonne et 8 Passage du Trône à Paris (11^{ème} arrondissement), pour un montant de 3 550 k€. Cette acquisition et les travaux d'aménagement (2 600 k€) sont financés au moyen d'un emprunt d'un montant de 6 000 k€ contracté à taux indexé sur 15 ans.

Le programme de rénovation lourde a été initié dès l'acquisition de l'hôtel, pour une ouverture de l'établissement prévue pour le second semestre 2007.

Au 31 décembre 2006, les immobilisations en cours concernant cet hôtel s'élèvent à la somme de 1 835 k€ et le fonds de commerce est inscrit dans les comptes pour la somme de 2 650 k€. Par ailleurs, à cette même date, le montant global du déblocage de l'emprunt finançant l'opération s'élève à la somme de 3 806 k€.

b) Prise de participation dans le capital de la SA Hôtel La Galerie

Au cours de l'exercice 2005, et suivant autorisation préalable du Conseil d'administration du 9 septembre 2005, la société Les Hôtels de Paris a acquis, pour un montant de 1 599 k€, 710 actions de la société Hôtel la Galerie, société dont elle assure d'ores et déjà l'exploitation, en application d'un contrat de prestations de services et de concession de marque.



Au cours de l'exercice, la société a poursuivi sa prise de participation par l'acquisition de 399 actions supplémentaires pour un montant de 900 k€, portant ainsi sa participation à 44,36 % au 31 décembre 2006.

Au cours du premier trimestre 2007, la société a acquis 561 actions supplémentaires pour un montant de 1 266 k€ portant sa participation dans le capital de la SA Hôtel La Galerie à hauteur de 66,80 %.

La société poursuit son objectif d'acquisition de la totalité des actions de la SA Hôtel La Galerie.

1.3. Contentieux

a) Contentieux fiscaux

⇒ Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

Concomitamment, au contentieux intervenu entre le promoteur (la société SCI 1-5 Passage Ruelle) et la société Les Hôtels de Paris concernant l'acquisition du Pavillon La Chapelle, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 k€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

En date du 6 mars 2003, la société Les Hôtels de Paris a signé un protocole d'accord avec l'Administration fiscale afin de convenir des modalités de règlement du solde de la TVA afférente à la VEFA, soit 788 k€. En application dudit protocole, la société Les Hôtels de Paris procède à la cession des actions détenues par Monsieur Von Dem Bussche et nanties à son profit, à raison de 2 000 titres par mois et à compter du mois de mai 2003.

En application de cet accord, un produit de 302 k€ avait été constaté dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002, sur la base d'une valorisation de 5,30 € l'action.

Au 31 décembre 2006, la totalité des titres a été vendue. Le solde restant dû s'élève à la somme de 491 k€ et correspond à des pénalités d'assiette.

En date du 7 janvier 2007 et conformément aux termes du protocole, Les Hôtels de Paris a sollicité auprès des services compétents la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues. Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalité de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devrait s'élever à un total de 355 k€. Cette somme n'ayant pas fait l'objet d'une mise en recouvrement n'a pas été provisionnée dans les comptes de l'exercice.

La société est dans l'attente de la réponse de l'Administration fiscale concernant ces diverses demandes de remise gracieuse de pénalités.

⇒ **Contrôles TVA**

Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994

Quatre redressements de TVA ont été notifiés à la société Les Hôtels de Paris pour des opérations réalisées au cours des années 1992 à 1994.

Pour mémoire, trois redressements ont été abandonnés au cours des exercices précédents (Paris Leboutoux, Paris Convention et Paris Beaubourg).

Au 31 décembre 2006, un seul redressement demeure et concerne Paris Magenta, pour un solde d'un montant de 82 k€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 k€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'Administration pour la remise du solde de la réclamation.

Contrôles portant sur les exercices 1999 et 2000

Un redressement de 88 k€ a été notifié à la société concernant l'opération Dormoy La Chapelle, correspondant à l'impôt sur les sociétés assorti de pénalités.

En date du 29 septembre 2006, la société a procédé au règlement de cette somme afin d'obtenir la mainlevée totale des sommes inscrites au titre du redressement de 2002.

La société a contesté le redressement auprès de la Direction du contrôle fiscal.



Contrôles portant sur les exercices 2002 au 30 juin 2005

En date du 16 septembre 2005, la société Les Hôtels de Paris a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur la TVA pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2005. Le contrôle a débuté le 28 septembre 2005.

En date des 15 décembre 2005 et 20 mars 2006, l'Administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- au titre des exercices 1999 à 2000, la somme de 397 k€ reprise du contrôle effectué en 2002 ;
- au titre de la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 708 k€.

Ces redressements ont été matérialisés par deux avis de recouvrement :

- Le 23 décembre 2003 : avis de recouvrement pour 395 k€ dont 82 k€ de pénalité. Les droits ont fait l'objet d'un règlement à hauteur de 158 k€ par imputation d'une demande de remboursement de crédit de TVA et une demande de remboursement de crédit de TVA complémentaire devrait être imputée sur le solde. En ce qui concerne les pénalités elles sont contestées en totalité et le litige a été porté devant le tribunal administratif de Paris le 28 juin 2004.
- Le 12 juillet 2006 : avis de recouvrement pour 685 k€. Une réclamation contentieuse en date du 14 février 2007 a été déposée à hauteur de 514 k€. Le solde de 171 k€ a été accepté par la société et fait l'objet d'un plan de règlement devant s'achever le 28 octobre 2007.

Les montants correspondants apparaissent au passif du bilan.

b) Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris, valorisé à 8 k€. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 k€.

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris.



Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société conteste cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des impacts liés à cette décision défavorable de la Cour d'appel.

Au cours de l'exercice 2006, la société a continué à exploiter l'hôtel en application du contrat de prestation de services et de concession de marque, de telle sorte qu'elle a procédé aux ajustements des provisions passées sur l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2006, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Royal Pigalle sont les suivantes :

- Reprise de la provision pour risque de comblement de passif de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle pour un montant de 421 k€. Le solde restant provisionné s'élève à la somme de 753 k€ ;
- Dotation complémentaire de la provision pour risque de comblement de passif de la SA Royale Pigalle, pour un montant de 23 k€. La provision totale s'élève à la somme de 30 k€ ;
- Reprise partielle de la provision pour dépréciation du compte courant de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle à hauteur de 701 k€ correspondant à l'abandon de créance à caractère financier accordé par Les Hôtels de Paris à sa filiale, compte tenu des intérêts de l'exercice la provision s'élève à 2 985 k€ ;
- Provision pour dépréciation des titres de la SA Royale Pigalle, pour un montant de 763 k€.

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 4 531 k€ (pour mémoire, la provision globale passée en 2005 dans les comptes sociaux s'élevait à 5 258 k€).

c) Contentieux prud'homaux

Au 31 décembre 2005, la société avait provisionné les réclamations de deux anciens membres de la société, ayant saisi le Conseil de Prud'hommes suite à leur départ de la société :

- Réclamations concernant la contestation de son licenciement par un ancien salarié pour un montant global de 152 k€ : dans cette affaire, une transaction a été conclue entre les parties et entérinée par le Conseil des Prud'hommes pour un montant de 43 k€, en conséquence la provision a été reprise en intégralité et les sommes dues ont été versée au salarié au cours du 2^{ème} semestre 2006. Le litige est donc soldé.
- Réclamations d'un ancien mandataire social pour un montant de 119 k€ : le conseil des prud'hommes a reporté l'audience en juillet 2007, la société a maintenu la provision passée.

La provision globale au 31 décembre 2006 s'élève donc à la somme de 119 k€.

d) Contrôle URSSAF

La société a maintenu la provision de 222 k€ passée au cours de l'exercice 2005 suite à la vérification effectuée par l'URSSAF en 2005 portant sur les exercices 2002 à 2004. Le règlement sera effectué au cours de l'exercice 2007.

1.4. Provisions portant sur les locations immobilières**a) Bail commercial du siège social (3^{ème} étage)**

La société loue, pour l'exercice de son activité, des bureaux sis 15 Avenue d'Eylau à Paris (75116). Toutefois, compte tenu de la réduction des effectifs, une partie des locaux est actuellement inoccupée (environ 370 m² sur la surface globale de 755 m²), et ce depuis novembre 2004.

La société a ainsi manifesté le souhait de quitter les locaux et a délivré en ce sens son congé au bailleur, en date du 23 décembre 2005, pour une fin de bail au 30 septembre 2007, avec une possibilité de départ par anticipation proposée au bailleur.

Le projet de cession dudit bail à un tiers a été abandonné en février 2006, mettant fin à la perspective d'un départ avant le 30 septembre 2007. En conséquence, et compte tenu de la surface louée inoccupée, la société a provisionné au titre de l'exercice 2005, la somme de 398 k€, correspondant au montant des loyers à verser pour le 3^{ème} étage, jusqu'à la date de fin du bail.



Au cours de l'exercice 2006, la société a repris la quote-part de provision correspondant aux loyers réglés au cours de l'exercice 2006, soit un montant de 227 k€. Le solde restant provisionné s'élève à la somme de 171 k€

b) Bail commercial de la Villa Eugénie

Le 19 mars 2004, le propriétaire des murs de la Villa Eugénie sis 167 rue de Rome à Paris (17^{ème} arr.), la société S.C.I UNIPHENIX a délivré à la société Les Hôtels de Paris, locataire, un congé avec offre de renouvellement prenant effet le 1^{er} octobre 2004, et portant le loyer de 75 k€ à 300 k€ HT par an.

Considérant cette proposition trop élevée par rapport au prix du marché, la société a saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris aux fins de nomination d'un expert ayant pour mission de dresser un rapport sur la valeur locative du bien.

L'expert nommé par le tribunal le 10 décembre 2005, a rendu son rapport en date du 19 juin 2006, dans lequel il estime le loyer annuel à la somme de 135 k€.

Dans l'attente du jugement à intervenir, la société a provisionné le montant correspondant à la révision du loyer à compter du 1^{er} octobre 2004 jusqu'au 31 décembre 2006, soit la somme de 135 k€.

2. Événements significatifs survenus postérieurement à la clôture

La société envisage de finaliser l'acquisition de la totalité des titres de la SA Hôtel La Galerie. A ce titre, la société a acquis, au cours du premier trimestre 2007, 561 actions supplémentaires pour un montant de 1 266 k€ portant sa participation dans le capital de la SA Hôtel La Galerie à hauteur de 66,80 %.

La société étudie par ailleurs la possibilité de procéder au rachat de titres d'hôtels de l'enseigne actuellement gérés par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque afin d'accroître le périmètre de consolidation.

Enfin, la société a pris à bail de nouveaux locaux sis Avenue Jules Janin à Paris (75116) en vue d'y installer son siège social et de domicilier les sociétés gérées par le biais de contrat de prestations de services et de concession de marque afin d'assurer la fluidité de l'information et le traitement rapide des problématiques administratives.



3. Principes et méthodes comptables

3.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général et des nouvelles normes comptables relatives aux actifs immobilisés en 2005. Conformément aux recommandations du Comité d'urgence du CNC, la société a opté pour la méthode rétrospective.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

3.2. Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

⇒ *Fonds commercial*

Ce poste comprend les fonds de commerce constatés lors des opérations de fusion autorisées par les Assemblées Générales du 31 décembre 1999 et acquis postérieurement.

La valeur d'inventaire des fonds de commerce des hôtels dont l'exploitation a atteint la maturité, est déterminée pour chaque établissement, par application d'un coefficient multiplicateur au résultat brut d'exploitation (RBE) de l'exercice.

Ce coefficient est déterminé chaque année en fonction des dernières transactions comparables constatées sur le marché de l'hôtellerie parisienne.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

⇒ *Immobilisations incorporelles et corporelles*

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluation et s'agissant des immobilisations provenant des sociétés absorbées en 1999, leur valeur d'entrée résulte des traités d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisation. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, déduction faite d'une valeur résiduelle (pour le composant structure et ouvrage).



Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amorti
Chauffage et climatisation	25 ans
Électricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

⇒ *Immobilisations financières*

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net des provisions pour dépréciation éventuelle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

⇒ *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession de titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure, à la valeur boursière du portefeuille, ou à leur valeur probable de réalisation.

⇒ *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient exposées.

⇒ *Stocks*

Les stocks ont été évalués au dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

⇒ *Provisions pour risques et charges*

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisées quant à leur objet, des provisions sont constituées.



4. Notes relatives à certains postes du bilan

4.1. Fonds de commerce

Au 31 décembre 2006, 13 fonds de commerce d'hôtellerie sont inscrits au bilan pour une valeur totale de 25 663 k€ se décomposant comme suit :

- 9 fonds sont issus des opérations de fusions effectuées en 1999 et inscrits pour leur valeur d'apport soit 21 660 k€,
- 3 fonds acquis en 1999 et inscrits pour leur coût d'acquisition soit 1 353 k€,
- 1 fonds acquis en 2006 et inscrit pour son coût d'acquisition soit 2 650 k€

4.2. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'€)	A l'ouverture	Augmen- tation	Diminution	Compte à compte	A la clôture
Frais d'établissement	44				44
Concessions, brevets	797	4		- 157	644
Fonds commercial	23 013	2 650			25 663
Immobilisation en cours					-
TOTAL	23 854	2 654		- 157	26 351

4.3. Immobilisations corporelles

(en milliers d'€)	A l'ou- verture	Augmen- tation	Diminu- tion	Compte à compte	A la clô- ture
Terrains / agencements	2 275		501	- 565	1 209
Constructions	31 543	749	6 393	42	25 940
Installations techniques, matériel	403	18		- 32	390
Autres immobilisations corporelles	3 112	389	2	- 285	3 214
Immobilisations en cours	-	1 929	266	173	1 835
Avances et acomptes versés	534		112		422
TOTAL	37 867	3 085	7 273	- 667	33 010

4.4. Amortissements

(en milliers d'€)	A l'ou- verture	Augmen- tation	Diminu- tion	Compte à compte	A la clôture
Frais d'établissement	45				45
Autres immobilisations incorpo- relles	696	24		- 156	564
Constructions	3 575	414		- 416	3 573
Installations techniques, matériel	113	31		93	237
Autres immobilisations corporel- les.	2 620	323		- 345	2 599
TOTAL	7 048	793		- 824	7 017



4.5. Immobilisations financières

(en milliers d'€)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participation	2 668	900		3 568
Dépôts et cautionnements	239	7		246
TOTAL	2 907	907		3 814

L'augmentation de 900 k€ au cours de l'exercice, correspond à l'acquisition des titres supplémentaires de la société Hôtels la Galerie SA.

(en milliers d'€)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision des titres immobilisés	763			763
TOTAL	763			763

La provision sur les titres immobilisés correspond à la provision passée dans le cadre du contentieux Villa Royale, pour l'intégralité des titres de la SA Royale Pigalle.

4.6. État des provisions

(en milliers d'€)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Réglémentées	916	1 175	195	1 896
Risques	1 759	125	675	1 209
Charges	689	197	227	659
Immobilisations	1 681	442	1 220	904
Autres provisions pour dépréciation	3 316	331	476	3 171
Dépréciation client	51			51
TOTAL	8 412	2 270	2 793	7 890

La variation de la provision réglémentée correspond aux ajustements liés à l'amortissement dérogatoire visant à annuler l'incidence du changement de méthode d'amortissement des immobilisations.

La diminution de la provision pour risques correspond aux provisions suivantes :

- Une reprise nette de provision d'un montant de 398 k€ dans le cadre du litige portant sur le fonds de commerce de l'hôtel Villa Royale,
- Une reprise nette de provision pour risques prud'homaux suite à la réclamation concernant la contestation de son licenciement par un ancien salarié de 152 k€ dont le règlement a eu lieu en 2006.



L'augmentation de la provision pour charges de 197 k€ correspond aux provisions suivantes :

- Une provision complémentaire sur l'exercice de 62 k€ qui vient augmenter la provision pour charges de 353 k€ correspondant aux compléments de loyer à payer dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier du Pavillon Losserand Montparnasse.
- Une provision pour charges de 135 k€ correspondant à une augmentation prévisionnelle de loyer sur la villa Eugenie en 2006.

La diminution de la provision pour charge d'un montant de 227 k€ correspond à la reprise de provision pour les locaux non occupés et loués à laquelle s'ajoute une dotation complémentaire sur l'exercice de 62 k€ qui vient augmenter la provision pour charges de 238 k€ correspondant aux compléments de loyer à payer dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier du Pavillon Losserand Montparnasse.

Concernant la provision pour dépréciation sur immobilisation, la provision pour dépréciation de titres Royal Pigalle pour 763 k€ reste inchangée. Les 778 k€ de reprise nette de provision correspondent à la diminution des provisions de moins value sur Kube.

Par ailleurs, 145 k€ ont été repris sur la provision pour dépréciation du compte courant de la Villa Royale constituée en 2005 pour un montant de 3 316 k€.

4.7. État des échéances des créances et des dettes

État des créances (en milliers d'€)	Total	31/12/2006		
		< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Autres immobilisations financières	246	115		131
Clients douteux	71	71		
Autres créances clients	3 275	3 275		
Taxes sur la valeur ajoutée	787	787		
Groupe et associés	5 750	5 750		
Débiteurs divers	1 905	1 905		
Charges constatées d'avance	323	323		
TOTAL	12 357	12 226	0	131



État des dettes (en milliers d'€)	Total	31/12/2006		
		< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts	14 328	2 318	5 847	6 162
Emprunts et dettes diverses				
Fournisseurs	3 501	3 501		
Personnel	621	621		
Charges sociales	711	711		
Etat	3 992	3 992		
Dettes sur immobilisations	190	190		
Groupe et associés	424	424		
Autres dettes	959	959		
Produits constatés d'avance	5 228	480	1 919	2 829
TOTAL	29 954	13 196	7 766	8 991

4.8. Produits et charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en milliers d'€)	Montant 31/12/2006
Loyers	
Autres Charges d'exploitation	104
Crédit bail	219
TOTAL	323

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 5 228 k€. Ils se composent uniquement de la plus value suite à la cession en crédit bail de trois hôtels réalisé en 2005 et sont étalés comptablement sur la durée du bail, soit 12 ans.

4.9. Dettes représentées par les effets de commerce

Fournisseurs d'exploitation : 591 041 €

4.10. Éléments concernant les entreprises liées et participations

Les entreprises liées et participation sont les suivantes :

- SA Royal Pigalle sise 2 rue Duperré, 75009 Paris
- SAS Hôtels et restaurants de Paris sise 7 rue de l'Echelle, 75001 Paris
- SA La Galerie sise 16 rue de la Pépinière, 75008 Paris
- SCI Duplessy Immobilier sise 121 Boulevard du Montparnasse, 75006 Paris

Au 31 décembre 2006, les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : Royal Pigalle SA, SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle et SCI Duplessy Immobilier.



(en €)	SA Royal Pigalle	SAS Hôtels et restaurants de Paris	SA Hôtel La Galerie	SCI Duplessy Immobilier
Capital	740 292	1 520 000	40 000	1 000
Capitaux propres autres que le capital	- 746 646	4 350 547	30 892	
Quote-part du capital détenue (en %)	99 %	20 %	44 %	96 %
Valeur brute comptable des titres détenus	762 672*	304 898	2 498 920	960
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute)	2 984 939*	2 699 096		
Chiffre d'affaires hors taxes au dernier exercice écoulé		5 309 262	1 492 820	
Résultat (bénéfice ou perte aux derniers exercices clos)	-23 434	-268 093	-20	
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice				

(*) Suite à la provision pour dépréciation des titres de la SA Royal Pigalle, la valeur nette des titres s'établit à 0 €. Par ailleurs, les avances consenties à la SA Royal Pigalle ont été provisionnées en totalité.

(en €)	SA Royale Pigalle	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	SAS Hôtels et restaurants de Paris	SA Hôtel La Galerie
Bilan actif				
Compte courant		2 984 939	2 699 096	
Intérêts courus				
Compte client		360		
Bilan passif				
Compte courant				274 955
Compte fournisseur				
Produits et charges				
Intérêts sur compte courant		115 313	54 105	
Prestation de service		74 048	110 644	63 649
Délogement				

4.11. Capitaux propres

Au 31 décembre 2006, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577 €
Titres émis en cours d'exercice	-	-
Titres en fin d'exercice	4 333 103	660 577 €



(en milliers d'€)	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Autres mouvements	Clôture
Capital	661				661
Prime d'émission	10 036				10 036
Prime de fusion	19 836				19 836
Réserve légale	67				66
Réserves réglementées	0				0
Autres réserves	656				656
Report à nouveau	5 746	-7 732			-1 986
Résultat de l'exercice	- 7 732	7 732		2 033	2 033
TOTAL	29 270	0		2 033	31 302

4.12. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan (en €)	Montant
Intérêts courus	174 413
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389 824
Dettes sociales	722 276
Dettes fiscales	964 294
Dettes diverses	1 633
TOTAL	2 252 440

4.13. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan (en €)	Montant
Créances clients et comptes rattachés	358 161
Intérêts courus sur comptes courants	
TOTAL	358 161

5. Notes relatives à certains du compte de résultat

5.1. Répartition du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

(en milliers d'€)	31/12/06	31/12/05
Activités hôtelières	18 216	17 442
Prestations de mandat de gestion	657	565
Autres	426	87
TOTAL	19 299	18 094



5.2. Produits et charges financiers

Produits (en milliers d'€)	31/12/06	31/12/05
Intérêts sur comptes courants		93
Autres intérêts	177	62
Gain sur change		
TOTAL	177	155
Charges (en milliers d'€)	31/12/06	31/12/05
Dotations aux provisions		763
Intérêts sur emprunts et assimilés	440	922
Intérêts bancaires	33	126
Intérêts sur comptes courants	41	
TOTAL	515	1 811

5.3. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels (en milliers d'€)	31/12/06	31/12/05
Indemnités sur litiges	24	13
Produits de cessions des immobilisations	10 809	6 300
Indemnités et annulation de dettes		
Quote part de plus value sur cession bail	480	50
Reprise provision pour risques et charges	2 598	29
Reprise sur amortissements dérogatoires	195	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	100	152
TOTAL	14 206	6 544
Charges exceptionnelles (en milliers d'€)	31/12/06	31/12/05
Pénalités et amendes	12	83
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	21	132
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	8 119	6 317
Amortissement dérogatoire	1 175	916
Dotations aux provisions	712	6 391
Opération en capital		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	975	1 194
TOTAL	11 014	15 033

Les produits exceptionnels sont constitués de cessions des immobilisations Pavillon la Chapelle et Villa Luxembourg pour 10 808 k€, ainsi que des reprises de provisions concernant :

- La dépréciation des lots du Pavillon la Chapelle (1 220 k€)
- La provision passée au titre du bail du siège social (227 k€)
- Les provisions pour litiges prud'homaux (152 k€)
- La dépréciation pour le compte courant de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (476 k€)
- La dépréciation pour risque de comblement du besoin en fonds de roulement des sociétés SA Royal Pigalle et SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (424 k€)



Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées des éléments suivants :

- La valeur nette comptable des actifs Pavillon La Chapelle et Villa Luxembourg (8 119 k€),
- Des amortissements dérogatoires visant à gommer l'incidence fiscale du passage aux nouvelles normes comptables (1 175 k€),
- Une dotation pour dépréciation des lots du Pavillon la Chapelle (442 k€),
- Une dotation pour risque de comblement du besoin en fonds de roulement des sociétés SA Royal Pigalle et SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (82 k€),
- Un abandon de créance consenti à la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (701 k€).

6. Autres informations

6.1. Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail immobilier

⇒ *Pavillon Losserand Montparnasse :*

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions (hôtel Losserand Montparnasse) s'élèvent à 501 316 € dont :

- à moins d'1 an : 213 429 €
- à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 287 887 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 0,15 €.

Afin de garantir le paiement des loyers dus jusqu'à la fin de la septième année, la SARL Paris Montparnasse, absorbée depuis par la société, avait versé, le jour de la signature du contrat de crédit bail immobilier, la somme de 1 524 490 €. Cette somme a désormais été intégralement affectée au paiement des loyers à hauteur de 1/28^{ème} par trimestre.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

	Amortissements			Redevances	
	Valeur à la fusion	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	1 708 893 €	379 094 €	16 994 €	2 662 218 €	213 429 €
Terrain	457 347 €	-	-	-	-

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 457 347 €.



Les nouvelles normes comptables applicables sont venues modifier les dispositions relatives aux amortissements. A ce titre, les durées d'amortissement ont été modifiées et les structures et ouvrages ne sont plus amortis. Par conséquent, l'application de ces nouvelles normes a entraîné une modification de la valeur des amortissements cumulés à l'ouverture pour un montant de 98 580 €, passant de 443 686 € à 345 106 €.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur du terrain de 457 347 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2008).

⇒ *Pavillon Villiers Etoile et Pavillon République Les Halles*

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Villiers Etoile et le Pavillon République Les Halles a été signé au cours de l'exercice, en date du 23 novembre 2005, avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de douze ans, est financé ainsi qu'il suit :

- Pavillon Villiers Etoile à hauteur de 3 600 000 €
- Pavillon République Les Halles à hauteur de 4 100 000 €

Soit un total de 7 700 000 €.

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élevaient à 10 215 792 € dont :

- à moins d'1 an : 935 798 €
- à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 3 743 191 €
- à plus de 5 ans : 5 536 803 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 1 €.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	6 930 000 €	202 498 €	183 404 €	1 031 440 €	935 798 €
Terrain	770 000 €	-	-		



La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 360 000 € pour le Pavillon Villiers Etoile et 410 000 € pour le Pavillon République Les Halles, soit un total de 770 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur des terrains des deux hôtels, soit la somme de 770 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2017).

⇒ *Pavillon Pereire – Arc de Triomphe :*

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Pereire – Arc de Triomphe a été signé au cours de l'exercice, en date du 23 novembre 2005, avec la société OSEO-BDPME. Ce contrat porte sur une durée de douze ans, et est financé à hauteur de 3 300 000 €.

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à 4 215 187 € dont :

- à moins d'1 an : 386 124 €
- à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 1 544 496 €
- à plus de 5 ans : 2 284 567 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 1 €.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	2 970 000 €	86 785 €	78 602 €	414 708 €	386 124 €
Terrain	330 000 €	-	-		

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 330 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur du terrain de 330 000 € au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2017).

6.2. Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail mobilier

Les montants des engagements de crédit-bail sont évalués ainsi qu'il suit :

Postes du bilan (en €)	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulées	
Installations & agencements	327 484	13 100	82 500	244 984
Matériel de bureau	162 967	10 186	162 967	0
TOTAL	490 451	23 286	245 467	244 984

Postes du bilan (en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer		Total
	De l'exercice	Cumulées	A - d'1 an	De 1 à 5 ans	
Installations & agencements.	50 586	382 705			0
Matériel de bureau	12 076	193 216			0
TOTAL	62 662	575 924			0

Les deux derniers contrats de crédit-bail (matériel informatique du siège social et climatisation de la Villa Eugénie), sont arrivés à échéance au mois de mars 2006.

En conséquence, il n'y a plus de contrat de crédit-bail mobilier en cours.

6.3. Variation des impôts différés ou latents

Variation des impôts différés ou latents	A l'ouverture		Variations au cours de l'exercice		A la clôture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalage certains et éventuels						
Charges non déductibles temporairement :						
Provisions à déduire l'année suivante :						
- Organic			47	46	47	46
- Effort construction			29	31	29	31
			18	15	18	15
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés						
Plus value sur cession bail			5 708		480	5 228
Autres éléments						
Taxation liée au changement de méthode comptable				3 999	1 000	2 999
Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement			228		228	



6.4. Rémunérations allouées aux membres de organes de direction

La rémunération des mandataires sociaux incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence s'est élevée au cours de l'exercice à 325 398 €.

6.5. Effectif

L'effectif de la société au 31 décembre 2006, en équivalent temps plein, s'élève à 166 salariés dont 92 hommes (soit 55,42 %) et 74 femmes (soit 44,58 %), répartis ainsi qu'il suit :

Catégorie	Hommes		Femmes	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Cadres	14	14,14 %	7	8,64 %
Agent de maîtrise	3	3,03 %	2	2,47 %
Employés	75	53,57 %	65	46,43 %
TOTAL	92	100,00 %	74	100,00 %

L'ancienneté des salariés au sein de la société, s'établit ainsi qu'il suit :

	Effectif Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> à 10 ans
Proportion	166	40,36 %	39,16 %	17,47 %	3,01 %

6.6. Facteurs de risque

a) Risques de marché

⇒ Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts à taux variables, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier. A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts.

Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts

(en milliers d'€)	1 an	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	97	312	307	716
Impact sur les intérêts de crédit baux	6	14	9	29
Impact sur les intérêts d'emprunt et crédit baux	103	326	316	745



⇒ Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

⇒ Risques liés aux actions

Il n'existe pas de risque significatif.

b) Risques pour l'environnement

L'activité hôtelière engendre très peu de risques pour l'environnement. Ceux-ci sont principalement des risques d'incendie, d'explosion de gaz ou de rupture de canalisation. La réalisation de ces risques reste toutefois peu probable en raison des contrôles effectués par les équipes techniques de la société.

c) Couverture des risques

Pour garantir la pérennité de son activité, la société est couverte par des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation ainsi que pour sa responsabilité civile.

d) Engagement de retraite

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

⇒ Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.



⇒ Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation. Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	31/12/06
Age de départ à la retraite	65 ans
Évolution des salaires non cadre	2,5% par an
Évolution des salaires cadre	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%

Au titre de l'exercice 2006, le montant des engagements s'élève à la somme de 11 507 €.

La société comptabilise 2 860 heures ouvertes au titre du droit individuel de formation.

7. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

7.1. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2006, les emprunts contractés par la société et garantis par des sûretés réelles s'élèvent à la somme de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/06	31/12/05
Hypothèques légales	762	762
Privilèges	19 395	19 395
Nantissements de fonds de commerce	20 233	20 233

7.2. Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor

Les privilèges et nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de sursis de paiement obtenus à la suite de réclamations contentieuses formulées par la société, à l'encontre de notifications de redressement fiscal :

(en milliers d'€)	31/12/06	31/12/05
Hypothèques légales	82	82
Privilèges	663	663
Nantissement de fonds de commerce	577	577

7.3. Engagements liés à l'acquisition d'hôtels

a) Engagements donnés

La société Les Hôtels de Paris avait proposé de se substituer à la société Pom Investissement dans le cadre du rachat des titres des actionnaires de la société Financière Friedland pour un montant maximum fixé à 5.300.000 €. Le terme de cette opération était fixé au plus tard le 30 septembre 2006. La société POM a décidé de substituer une autre société.

Le rachat des participations par un tiers est en cours et la société Les Hôtels de Paris est ainsi déliée de son engagement de rachat initial.

Par voie de conséquence, la société Compagnie Financière du Trocadéro qui s'était engagée à l'égard de la société Les Hôtels de Paris, à l'effet de garantir la valeur de l'investissement au prix d'acquisition des titres La Financière Friedland, n'a plus cours.

b) Autres engagements

- ⇒ Engagements liés au Pavillon de la Chapelle : L'hypothèque sur l'immeuble initialement prise par l'administration fiscale (904 k€) en garantie de sa créance sur la société a été levée le 29 juin 2005 et a été remplacée par un nantissement sur le fonds de commerce de la Villa Panthéon pour un montant de 577 k€.
- ⇒ Engagements donnés aux participations consolidées : 2 cautions hypothécaires d'un montant global de 3 049 k€ et 1 caution solidaire d'un montant initial de 1 829 k€. Au 31 décembre 2006, l'engagement s'élève à la somme de 1 093 k€.
- ⇒ Engagements donnés dans le cadre des contrats de crédit-bail immobilier : hypothèques pour 762 k€, Un nantissement sur le fonds de commerce a été enregistré au cours de l'exercice au profit de divers créanciers, à hauteur de 1 508 k€, en garantie d'un protocole d'accord signé dans le cadre d'un contentieux. La levée de ce nantissement est actuellement en cours.
- ⇒ Engagement reçu en garantie du règlement des loyers du siège social : Monsieur Patrick Machefert s'est porté caution solidaire du paiement des loyers du siège social pour un montant maximum de 101 k€.

7.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés sur l'exercice 2006 s'élèvent à :

(en milliers d'€)	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	45	45
Attestations Commissaires aux comptes	4	7
TOTAL	49	52

◆ Tableau des résultats des 5 derniers exercices

	31/12/06	31/12/05	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Capital en fin d'exercice					
Capital social	660 577	660 577	660 557	660 577	660 577
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 333 103	4 333 103	4 333 103	4 333 103	4 333 103
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droit de souscription					7 264
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	19 299 138	18 094 208	18 052 904	17 467 440	19 432 425
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 870 739	1 035 420	3 548 945	3 085 624	2 031 763
Impôts sur les bénéfices	1 351 959	18 677	110 490	34 301	2 210
Participation des salariés due au titre de l'exercice	205 476				
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 033 270	-7 732 195	1 404 731	590 616	-487 108
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,58	0,23	0,79	0,70	0,47
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,47	-1,78	0,32	0,14	-0,11
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	166	147	170	166	202
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 733 828	4 060 787	4 093 677	4 501 050	4 942 924
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 617 434	1 306 662	1 451 155	1 682 892	1 788 876



Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LES HOTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.2 de l'annexe du paragraphe « Principes et méthodes comptables », relative à l'évaluation des fonds commerciaux, expose la méthode retenue pour la réalisation des tests d'évaluation des différents fonds de commerce de la société.

Nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues, à examiner la cohérence des résultats obtenus et à vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte.

- Les notes 1.3 et 1.4 de l'annexe du paragraphe « Événements significatifs survenus au cours de l'exercice » exposent l'existence de contentieux au 31 décembre 2006. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures de suivi de ces contentieux et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2006.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion en application des trois premiers alinéas de l'article L.225-102-1 du code de commerce et relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celle-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à PARIS, le 7 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés
Paul-Evariste VAILLANT

COREVISE
Stéphane MARIE

Comptes consolidés et Annexe

◆ Bilan consolidé au 31 décembre 2006 en normes IFRS

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Écarts d'acquisition et fonds de commerce	25 671	24 545
Immobilisations incorporelles	82	101
Immobilisations corporelles	33 676	37 949
Prêts long terme	-	-
Titres mis en équivalence	3 619	1 249
Autres immobilisations financières	272	264
Actif d'impôt différé	1 964	1 928
Total actifs non courants	65 284	66 036
Stocks et encours	113	104
Créances clients et comptes rattachés	3 466	3 426
Autres créances et comptes de régularisation	5 990	4 035
Trésorerie et équivalents de trésorerie	926	717
Total actifs courants	10 495	8 282
Actif non courant disponible à la vente	5 826	8 904
TOTAL ACTIF	81 605	83 222
Passif (en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Capital	661	661
Prime d'émission	10 036	10 036
Prime de fusion	19 836	19 836
Réserves consolidées	1 479	5 221
Résultat de l'exercice	3 312	- 3 741
Total capitaux propres	35 324	32 013
Dettes financières long terme (part > à 1 an)	22 894	24 078
Impôt différé passif	2 649	2 455
Provisions pour risque et charge à caractère non courant	16	2 692
Autres passifs non courants	5 228	5 708
Total passifs non courants	30 787	34 933
Dettes financières long terme (part < à 1 an)	3 853	5 303
Provisions pour risque et charge à caractère courant < 1 an	1 231	1 417
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 950	3 954
Dettes fiscales et sociales	5 457	3 822
Autres dettes et comptes de régularisation	959	540
Total passif courant	15 450	15 037
Passif non courant disponible à la vente	44	1 239
TOTAL PASSIF	81 605	83 222



◆ **Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2006**

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires	20 401	19 175
- Achats d'exploitation	- 9 148	- 8 523
- Charges de personnel	- 7 053	- 5 702
- Impôts et taxes	- 1 071	- 892
- Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	- 1 087	- 1 021
- Autres produits et charges	210	- 270
Charges courantes opérationnelles	- 18 149	- 16 409
Résultat courant opérationnel	2 252	2 765
Autres produits et charges opérationnels	3 972	- 6 603
Résultat opérationnel	6 224	- 3 837
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	62	35
Coût de l'endettement financier brut	- 1 377	- 1 211
Coût de l'endettement financier net	- 1 315	- 1 176
Résultat opérationnel après coût de l'endettement	4 909	- 5 013
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	- 54	52
Résultat avant impôt	4 855	- 4 961
Charge d'impôt	- 1 543	1 220
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 312	- 3 741
Intérêts des minoritaires		
Résultat net	3 312	- 3 741
Résultat par action	0,76	- 0,86



◆ **Tableau des flux de trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Trésorerie à l'ouverture	(891)	(564)
Opérations d'exploitation		
Résultat net des sociétés intégrées	3 312	(3 741)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	309	6 669
Charge d'impôt (exigible et différé)	(1 543)	(1 239)
Plus values de cession nettes d'impôt		60
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(54)	(52)
Coût de l'endettement financier net	1 315	1 176
Actualisation des dettes et créances long terme		
Capacité d'autofinancement	3 339	2 873
Impôts versés	1 701	
Variation sur clients et autres créances	(2 337)	(2 273)
Variation sur fournisseurs et autres dettes	374	3 743
Flux de trésorerie liés à l'activité	(262)	1 470
Opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 652)	(63)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 090)	(4 485)
Acquisition d'immobilisations financières	(8)	0
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	7 625	11 966
Cession d'immobilisations financières	0	0
Entrée de périmètre	(793)	(1 599)
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	1 082	5 819
Opérations de financement		
Remboursement sur immobilisations en crédit bail		
Augmentation (réduction) de capital et prime d'émission nette de frais	0	0
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	(1 688)	(9 313)
Intérêts financiers nets versés	(1 315)	(1 176)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(3 003)	(10 489)
Variation de la trésorerie	1 156	(327)
Trésorerie à la clôture	265	(891)



◆ Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2006

(en milliers d'€)	Capital		Primes	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
	Nombre d'actions	Montant					
Résultat du 31/12/04						1 735	1 735
Capitaux propres au 31/12/04	4 333 103	661	29 872	3 486		1 735	35 754
Affectation du résultat du 31/12/04				1 735		- 1 735	0
Résultat du 31/12/05						- 3 741	- 3 741
Capitaux propres au 31/12/05	4 333 103	661	29 872	5 220		- 3 741	32 012
Affectation du résultat du 31/12/05				- 3 741		3 741	0
Résultat au 31/12/06						3 312	3 312
Capitaux propres au 31/12/06	4 333 103	661	29 872	1 479	0	3 312	35 324

◆ Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006

1. Principes comptables

En application du règlement européen CE 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Les Hôtels de Paris ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) à compter du 1er janvier 2005 (cf. *Éléments non applicables, point 4*)

Pour la présentation de ses comptes annuels au 31 décembre 2006, la société Les Hôtels de Paris a choisi de présenter, conformément aux recommandations du CESR de février 2004 et janvier 2005, des états financiers établis conformément aux règles d'évaluation et de comptabilisation des normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne, mais présentés selon les règles nationales (définies dans la recommandation du CNC 99-R01).

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés, de certains actifs financiers. Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après.



1.1. Périmètre et méthodes de consolidation

a) Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (MEE). Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Sociétés	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts	Méthode de consolidation
SA Les Hôtels de Paris	388 083 016	15 avenue d'Eylau Paris 16 ^{ème}	-	-
SA Royal Pigalle	423 965 904	2 rue Duperré Paris 9 ^{ème}	99,99%	Int. globale
SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	572 070 563	2 rue Duperré Paris 9 ^{ème}	99,99%	Int. globale
SA Hôtel La Galerie	401 719 497	16 rue de la Pépinière Paris 8 ^{ème}	44,36%	MEE
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	411 872 591	7 rue de l'Échelle Paris 1 ^{er}	20,00%	MEE

Sociétés consolidées par intégration globale (en euros)	SA Les Hôtels de Paris	SA Royal Pigalle*	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle
Capital social	660 557	740 292	77 901
Capitaux propres hors capital social	32 538 879	- 746 646	- 4 259 974
Quote-part du capital détenue	-	99,9%	99,9%
Chiffre d'affaires	19 299 138	-	1 191 457
Résultat courant avant impôts	399 554	- 12 159	279 249
Résultat net de l'exercice	2 033 270	- 23 434*	731 735

* La SA Royal Pigalle n'a pas d'activité



Sociétés consolidées par mise en équivalence (en euros)	SAS Hôtels et Restaurants de Paris	SA Hôtel la Galerie
Capital social	1 520 000	40 000
Capitaux propres hors capital social	4 350 547	30 892
Quote-part du capital détenue	20,00 %	44,36 %
Chiffre d'affaires	5 309 263	1 492 820
Résultat courant avant impôts	- 36 989	16 912
Résultat net de l'exercice	- 268 093	- 20

La SCI Duplessy Immobilier est exclue du périmètre de consolidation car elle ne présente pas un impact significatif :

Société	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts
SCI Duplessy Immobilier	444.715.221	121, Bd du Montparnasse Paris 6 ^{ème}	96,00%

b) Méthode de consolidation

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont également évalués dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

1.2. Les postes du bilan

a) Les immobilisations

⇒ Les immobilisations incorporelles (IAS 38)

Ecarts d'acquisition et fonds de commerce

Ecarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition représentent la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date.

Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

Si la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est inférieure au coût d'acquisition, la différence est comptabilisée immédiatement en résultat.



Date d'effet des acquisitions et cessions :

Le compte de résultat consolidé intègre, lorsque ceux-ci sont significatifs, les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle, et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de perte de contrôle.

Fonds de commerce :

Conformément à la norme IFRS 3, le groupe a qualifié d'écart d'acquisition, les fonds de commerce issus du regroupement d'entreprises effectué fin 1999. Ces écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée d'utilité.

Les frais d'inauguration des hôtels sont désormais comptabilisés en charge d'exploitation dès leur engagement.

⇒ Les immobilisations corporelles (IAS 16)

La valeur des immobilisations corporelles inscrite à l'actif du bilan correspond à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué des amortissements et pertes de valeur. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les immeubles détenus par le groupe ont été valorisés selon l'approche par composant.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations (option norme IAS 23).

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, comme suit :



Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amorti*
Chauffage et climatisation	25 ans
Électricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

* Du fait de la situation géographique des hôtels sis exclusivement dans Paris intra-muros, le groupe a décidé de ne pas amortir le composant « structure et ouvrage ».

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

⇒ **Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)**

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition et les fonds de commerce.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie générant ses flux propres de trésorerie (l'UGT correspondant à l'hôtel exploité).

L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le groupe exerce son activité sont appliqués.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable (immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition), la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux écarts d'acquisition et fonds de commerce et reconnue en résultat opérationnel.

Les provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition et fonds de commerce sont irréversibles. Les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.



⇒ **Location financement (norme IAS 17)**

Certaines immobilisations font l'objet de contrats de loyers aux termes desquels le groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante.

L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le groupe.

La dette est amortie sur la durée du contrat de location financement. Ces éléments sont intégrés dans les tests de dépréciation.

Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat.

⇒ **Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés (norme IFRS 5)**

Les actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif du bilan.

b) Les stocks (norme IAS 2)

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

Dans notre branche d'activité, il peut s'agir d'un hôtel dont la valeur comptable est recouvrable principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

c) Les charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées au cours d'un exercice et afférentes aux exercices suivants. Ce poste figure dans les «Autres créances».

d) Les charges de personnel (norme IAS 19)

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des montants versés et provisionnés par l'entreprise à ses salariés, dont font éventuellement partie la participation des salariés, et les charges liées aux stocks options.

e) Les provisions (norme IAS 37)

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

f) Les engagements de retraite et assimilés (norme IAS 19)

Les avantages procurés sont de deux types :

- Pour les régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.
- Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que : augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation.

g) Impôt différé et compte de résultat (norme IAS 12)

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

Les impôts différés ne sont pas actualisés. La charge d'impôt dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés.



h) Instruments financiers (normes IAS 32 et 39)

Le groupe a décidé d'appliquer par anticipation au 1^{er} janvier 2004 la norme IAS 39 qui définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des actifs et des passifs financiers.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

⇒ Actifs financiers

Les actifs financiers détenus par le groupe sont classés en deux grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- Les dépôts, les prêts, et les créances sont enregistrés au bilan au coût amorti : cette catégorie, est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.
- Les actions, les parts de SICAV et de fonds commun de placement et les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres.

⇒ Passifs financiers

Dettes financières long terme

Les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, ainsi que les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont évalués à la date de souscription à leur juste valeur, puis comptabilisés jusqu'à leur échéance selon la méthode du coût amorti.

A la date de souscription de l'emprunt, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché. En outre, les frais de montage et les éventuelles primes d'émission sont imputés sur la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et sa juste valeur est inscrite en capitaux propres.



A chaque période suivante, la charge d'intérêt comptabilisée en compte de résultat correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est calculé lors de la souscription de l'emprunt et correspond au taux permettant de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la charge d'intérêt et le montant nominal des intérêts est inscrite en contrepartie de la dette au passif du bilan.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon les principes décrits ci-dessus.

⇒ **Trésorerie**

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie diminuée des dettes financières à court terme et à long terme. La trésorerie comprend les créances financières, les placements à court terme, le disponible en banque diminués des découverts bancaires.

1.3. Les postes du compte de résultat

a) Chiffre d'affaires

⇒ **Principe (norme IAS 18)**

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale. Le chiffre d'affaires du groupe se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.



⇒ **Information sectorielle du chiffre d'affaires (norme IAS 14)**

Le chiffre d'affaires du groupe est uniquement réalisé à Paris et correspond à des prestations hôtelières. La société perçoit également d'autres produits, qui restent accessoires, dans le cadre de son activité de gestion des mandats.

Une information sectorielle du chiffre d'affaires semble donc peu pertinente du fait de la structure même du groupe.

⇒ **Résultat courant opérationnel**

Le résultat courant opérationnel retrace la performance opérationnelle des différentes activités courantes du groupe.

b) Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, peu fréquents et de montants significatifs présentés de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs et les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36, et les plus et moins values de cession des actifs corporels et incorporels.

Le résultat opérationnel est donc obtenu en déduisant du résultat courant opérationnel les autres produits et charges opérationnels.

Le résultat net est obtenu en déduisant du résultat opérationnel :

- Le résultat financier composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financières,
- La charge d'impôt.

1.4. Éléments non applicables

- Conversion des comptes exprimés en devises : Le groupe Les Hôtels de Paris ne dispose pas de créances et dettes exprimées en devises. Il n'existe donc aucune différence de conversion à retraiter ;



- Conversion des opérations libellées en devises (norme IAS 21) : le groupe ne réalise aucune transaction dans une devise différente de l'euro. L'application de cette norme n'est donc pas applicable au groupe Les Hôtels de Paris ;
- Fonds réservés : le groupe ne dispose d'aucun fonds non disponible lié à son activité ;
- Paiement fondé sur des actions (norme IFRS 2) : seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Le groupe n'a octroyé aucun plan depuis cette date, la norme IFRS 2 est inapplicable ;
- Actions propres : le groupe ne dispose d'aucune action auto détenue ;
- Instruments dérivés : le groupe n'utilise aucun instrument financier dérivé tels que swap de taux ou de change, des caps, des contrats à terme de devises.

De nouveaux textes ou amendements tels qu'adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006 sont entrés en vigueur et n'ont entraîné aucun impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 :

- Amendement à la norme IAS 21 : « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » concernant les investissements nets dans les filiales ;
- Amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 : « Contrats de garanties financières » ;
- Interprétation IFRIC 4 : « Déterminer si un accord contient des contrats de location » ;
- Interprétation IFRIC 6 : « Passif découlant de la participation à un marché déterminé – déchets d'équipement électriques et électroniques ».

Par ailleurs, l'ensemble consolidé n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée, les normes et interprétations adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne et dont la date de mise en application est postérieure au 31 décembre 2006.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

2.1. Cession d'actifs immobiliers

a) Commercialisation du Pavillon La Chapelle

La société Paris Dormoy La Chapelle, absorbée depuis lors par la société Les Hôtels de Paris, a acquis le Pavillon La Chapelle en état futur d'achèvement en novembre 1995. Ayant pris la décision de céder l'ensemble immobilier, la société Les Hôtels de Paris a initié les travaux de rénovation et d'aménagement nécessaires, au mois de février 2005. Puis, la société a pris la décision de céder les murs de l'hôtel ainsi que les parkings à des investisseurs privés et de céder les parties communes d'exploitation à la société Murano, qui a manifesté son intérêt pour l'exploitation de l'hôtel.



Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle :

Suivant autorisation préalable du Conseil d'administration, la commercialisation par lots des parties privatives d'exploitation du Pavillon La Chapelle a été initiée en 2005 :

- Au 31 décembre 2005 : 6 lots ont été cédés ;
- Au 31 décembre 2006 : 24 lots supplémentaires ont été cédés et les 10 lots restant ont fait l'objet de promesses de vente dûment signées et en attente de réalisation définitive ;
- Depuis le 31 décembre 2006 : 3 ventes supplémentaires ont été réalisées.

Le montant global du produit de la vente des parties privatives devrait s'élever approximativement à 6 500 k€ HT.

Le prix de cession des parties privatives, diminué de leur prix de revient comptable, fait apparaître une perte probable de 141 k€ relative aux lots restant à vendre au 31 décembre 2006. En conséquence, la provision passée au 31 décembre 2005 pour un montant de 919 k€, a été reprise à hauteur de 777 k€ au cours de l'exercice.

Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle :

Une promesse de vente des parties communes a été signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour une échéance au 30 juin 2006 et pour un montant de 3 500 k€ HT.

La promesse a été prorogée en date du 26 juin 2006 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2007. En date du 19 avril 2007, cette promesse n'a pas encore été réalisée.

Dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, un bail a été signé avec la société Murano, pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1^{er} janvier 2006 pour se terminer le 31 décembre 2014. Ce bail consenti pour un loyer annuel de 175 k€ est assorti d'une clause de résiliation anticipée du bail en cas de réalisation de la promesse de vente susmentionnée.

Au titre de l'exercice 2006, le loyer d'un montant de 175 k€ a été augmenté d'une indemnité d'occupation facturée à la société Murano pour l'exploitation des lots restants à céder et appartenant toujours à la société Les Hôtels de Paris. L'indemnité d'occupation s'élève à la somme de 65 k€.

Les actifs et les passifs relatifs au Pavillon la Chapelle non encore cédés au 31 décembre 2006 (parties privatives et parties communes d'exploitation) ont été enregistrés dans les rubriques Actifs et Passifs non courant disponibles à la vente conformément à la norme IFRS 5.

b) Commercialisation de la Villa Luxembourg

Suivant autorisation du Conseil d'administration du 13 décembre 2004, la société a initié au cours du second semestre 2006, la commercialisation par lots de la Villa Luxembourg. Le produit de cession estimé à près de 9 M€, est destiné, après remboursement du capital restant dû au titre de l'emprunt portant initialement cette opération, aux investissements dans de nouveaux projets.

52 lots ont été mis en vente dans le cadre du statut de Loueur Meublé. Chacune de ces cessions est assortie de la signature d'un bail consenti par l'acquéreur à la société Les Hôtels de Paris afin de permettre l'exploitation de l'hôtel. Le bail est consenti pour une durée de douze années entières et consécutives, renouvelable par période de trois ans.

Au cours de l'exercice 2006, 40 lots ont été cédés à 18 investisseurs pour un total de 6 454 k€. La plus value réalisée s'élève à la somme de 3 561 k€.

2.2. Acquisition d'actifs**a) Acquisition du Pavillon Nation**

En date du 28 juin 2006, la société a acquis un nouvel Hôtel situé au 13 Boulevard de Charonne et 8 Passage du Trône à Paris (11^{ème} arrondissement), pour un montant de 3 550 k€. Cette acquisition et les travaux d'aménagement (2 600 k€) sont financés au moyen d'un emprunt d'un montant de 6 000 k€ contracté à taux indexé sur 15 ans. Le programme de rénovation lourde a été initié dès l'acquisition de l'hôtel, pour une ouverture de l'établissement prévue pour le second semestre 2007.

Au 31 décembre 2006, les immobilisations en cours concernant cet hôtel s'élèvent à la somme de 1 835 k€ et le fond de commerce est inscrit dans les comptes pour la somme de 2 650 k€. Par ailleurs, à cette même date, le montant global du déblocage de l'emprunt finançant l'opération s'élève à la somme de 3 806 k€.

b) Prise de participation dans le capital de la SA Hôtel La Galerie

Au cours de l'exercice 2005, et suivant autorisation préalable du Conseil d'administration du 9 septembre 2005, la société Les Hôtels de Paris a acquis, pour un montant de 1 599 k€, 710 actions de la société Hôtel la Galerie, société dont elle assure d'ores et déjà l'exploitation, en application d'un contrat de prestations de services et de concession de marque.



Au cours de l'exercice, la société a poursuivi sa prise de participation par l'acquisition de 399 actions supplémentaires pour un montant de 900 k€, portant ainsi sa participation à 44,36 % au 31 décembre 2006.

Au cours du premier trimestre 2007, la société a acquis 561 actions supplémentaires pour un montant de 1 266 k€ portant sa participation dans le capital de la SA Hôtel La Galerie à hauteur de 66,80 %. La société poursuit son objectif d'acquisition de la totalité des actions de la SA Hôtel La Galerie.

2.3. Contentieux

a) Contentieux fiscaux

⇒ Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

Concomitamment, au contentieux intervenu entre le promoteur (la société SCI 1-5 Passage Ruelle) et la société Les Hôtels de Paris concernant l'acquisition du Pavillon La Chapelle, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 k€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

En date du 6 mars 2003, la société Les Hôtels de Paris a signé un protocole d'accord avec l'Administration fiscale afin de convenir des modalités de règlement du solde de la TVA afférente à la VEFA, soit 788 k€. En application dudit protocole, la société Les Hôtels de Paris procède à la cession des actions détenues par Monsieur Von Dem Bussche et nanties à son profit, à raison de 2 000 titres par mois et à compter du mois de mai 2003.

En application de cet accord, un produit de 302 k€ avait été constaté dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002, sur la base d'une valorisation de 5,30 € l'action.

Au 31 décembre 2006, la totalité des titres a été vendue. Le solde restant dû d'un montant de 491 k€ correspond à des pénalités d'assiette et apparaît au passif du bilan.

En date du 7 janvier 2007 et conformément aux termes du protocole, Les Hôtels de Paris a sollicité auprès des services compétent la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues. Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalité de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devrait s'élever à un total de 355 k€.

Cette somme n'ayant pas fait l'objet d'une mise en recouvrement n'a pas été provisionnée dans les comptes de l'exercice. La société est dans l'attente de la réponse de l'Administration fiscale concernant ces diverses demandes de remise gracieuse des pénalités.

⇒ **Contrôles TVA**

Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994

Quatre redressements de TVA ont été notifiés à la société Les Hôtels de Paris pour des opérations réalisées au cours des années 1992 à 1994.

Pour mémoire, trois redressements ont été abandonnés au cours des exercices précédents (Paris Leboutoux, Paris Convention et Paris Beaubourg).

Au 31 décembre 2006, un seul redressement demeure et concerne Paris Magenta, pour un solde d'un montant de 82 k€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 k€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'Administration pour la remise du solde de la réclamation.

Contrôles portant sur les exercices 1999 et 2000

Un redressement de 88 k€ a été notifié à la société concernant l'opération Dormoy La Chapelle, correspondant à l'impôt sur les sociétés assorti de pénalités. En date du 29 septembre 2006, la société a procédé au règlement de cette somme afin d'obtenir la mainlevée totale des sommes inscrites au titre du redressement de 2002. La société a contesté le redressement auprès de la Direction du contrôle fiscal.

Contrôles portant sur les exercices 2002 au 30 juin 2005

En date du 16 septembre 2005, la société Les Hôtels de Paris a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur la TVA pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2005.

Le contrôle a débuté le 28 septembre 2005.

En date des 15 décembre 2005 et 20 mars 2006, l'Administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- au titre des exercices 1999 à 2000, la somme de 397 k€ reprise du contrôle effectué en 2002 ;
- au titre de la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 708 k€.

Ces redressements ont été matérialisés par deux avis de recouvrement :

- Le 23 décembre 2003 : avis de recouvrement pour 395 k€ dont 82 k€ de pénalité. Les droits ont fait l'objet d'un règlement à hauteur de 158 k€ par imputation d'une demande de remboursement de crédit de TVA et une demande de remboursement de crédit de TVA complémentaire devrait être imputée sur le solde. En ce qui concerne les pénalités elles sont contestées en totalité et le litige a été porté devant le tribunal administratif de Paris le 28 juin 2004.
- Le 12 juillet 2006 : avis de recouvrement pour 685 k€. Une réclamation contentieuse en date du 14 février 2007 a été déposée à hauteur de 514 k€. Le solde de 171 k€ a été accepté par la société et fait l'objet d'un plan de règlement devant s'achever le 28 octobre 2007.

Les montants correspondants apparaissent au passif du bilan.

b) Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fond de commerce sis rue Duperré à Paris, valorisé à 8 k€. Un écart d'acquisition est inscrit à hauteur de 812 k€ et amorti à hauteur de 116 k€ dans les comptes consolidés. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 k€.

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.



En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société conteste cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des impacts liés à cette décision défavorable de la Cour d'appel.

Au cours de l'exercice 2006, la société a continué à exploiter l'hôtel en application du contrat de prestation de services et de concession de marque, de telle sorte qu'elle a procédé aux ajustements des provisions passées sur l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2006, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Royal Pigalle sont les suivantes :

- Dépréciation de l'écart d'acquisition pour un montant de 696 k€ ;
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations de la société pour un montant de 2 581 k€ diminué du prix de vente à récupérer de 616 k€ ;
- Assurance dommages ouvrages pour un montant de 15 k€ ;
- Provision pour dépréciation de la créance SLIH et Christie & Co pour un montant de 132 k€ ;
- Provision pour charge des intérêts sur emprunts restant à courir pour un montant de 146 k€.

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 2 954 k€ (pour mémoire, la provision globale passée en 2005 s'élevait à 3 523 k€). Ces provisions pour risques ont été reclassées au 31 décembre 2006 en déduction du poste des immobilisations corporelles pour 1 965 k€ et en déduction du poste des autres créances pour 147 k€.

c) Contentieux prud'homaux

Au 31 décembre 2005, la société avait provisionné les réclamations de deux anciens membres de la société, ayant saisi le Conseil de Prud'hommes suite à leur départ de la société :

- Réclamations concernant la contestation de son licenciement par un ancien salarié pour un montant global de 152 k€ : dans cette affaire, une transaction a été conclue entre les parties et entérinée par le Conseil des Prud'hommes pour un montant de 43 k€, en conséquence la provision a été reprise en intégralité et les sommes dues ont été versées au salarié au cours du 2^{ème} semestre 2006. Le litige est donc soldé ;
- Réclamations d'un ancien mandataire social pour un montant de 119 k€ : le conseil des prud'hommes a reporté l'audience en juillet 2007, la société a maintenu la provision passée.

La provision globale au 31 décembre 2006 s'élève donc à la somme de 119 k€.

d) Contrôle URSSAF

La société a maintenu la provision de 222 k€ passée au cours de l'exercice 2005 suite à la vérification effectuée par l'URSSAF en 2005 portant sur les exercices 2002 à 2004. Le règlement sera effectué au cours de l'exercice 2007.

1.4. Provisions portant sur les locations immobilières**a) Bail commercial du siège social (3ème étage)**

La société loue, pour l'exercice de son activité, des bureaux sis 15 Avenue d'Eylau à Paris (75116). Toutefois, compte tenu de la réduction des effectifs, une partie des locaux est actuellement inoccupée (environ 370 m² sur la surface globale de 755 m²), et ce depuis novembre 2004.

La société a ainsi manifesté le souhait de quitter les locaux et a délivré en ce sens son congé au bailleur, en date du 23 décembre 2005, pour une fin de bail au 30 septembre 2007, avec une possibilité de départ par anticipation proposée au bailleur.

Le projet de cession dudit bail à un tiers a été abandonné en février 2006, mettant fin à la perspective d'un départ avant le 30 septembre 2007. En conséquence, et compte tenu de la surface louée inoccupée, la société a provisionné au titre de l'exercice 2005, la somme de 398 k€, correspondant au montant des loyers à verser pour le 3^{ème} étage, jusqu'à la date de fin du bail.

Au cours de l'exercice 2006, la société a repris la quote-part de provision correspondant aux loyers réglés au cours de l'exercice 2006, soit un montant de 227 k€. Le solde restant provisionné s'élève à la somme de 171 k€.

b) Bail commercial de la Villa Eugénie

Le 19 mars 2004, le propriétaire des murs de la Villa Eugénie sis 167 rue de Rome à Paris (17^{ème} arr.), la société S.C.I UNIPHENIX a délivré à la société Les Hôtels de Paris, locataire, un congé avec offre de renouvellement prenant effet le 1^{er} octobre 2004, et portant le loyer de 75 k€ à 300 k€ HT par an.

Considérant cette proposition trop élevée par rapport au prix du marché, la société a saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris aux fins de nomination d'un expert ayant pour mission de dresser un rapport sur la valeur locative du bien.

L'expert nommé par le tribunal le 10 décembre 2005, a rendu son rapport, le 19 juin 2006, dans lequel il estime le loyer annuel à la somme de 135 k€.

Dans l'attente du jugement à intervenir, la société a provisionné le montant correspondant à la révision du loyer à compter du 1^{er} octobre 2004 jusqu'au 31 décembre 2006, soit la somme de 135 k€.

3. Évènements postérieurs à la clôture

La société envisage de finaliser l'acquisition de la totalité des titres de la SA Hôtel La Galerie. A ce titre, la société a acquis, au cours du premier trimestre 2007, 561 actions supplémentaires pour un montant de 1 266 k€ portant sa participation dans le capital de la SA Hôtel La Galerie à hauteur de 66,80 %.

La société étudie par ailleurs la possibilité de procéder au rachat de titres d'hôtels de l'enseigne actuellement gérés par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque afin d'accroître le périmètre de consolidation.

Enfin, la société a pris à bail de nouveaux locaux sis Avenue Jules Janin à Paris (75116) en vue d'y installer son siège social et de domicilier les sociétés gérées par le biais de contrat de prestations de services et de concession de marque afin d'assurer la fluidité de l'information et le traitement rapide des problématiques administratives.

4. États financiers

4.1. Note sur le compte de résultat

a) Analyse du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinent eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Activités hôtelières	19 401	18 588
Prestations de mandat de gestion	583	501
Autres	417	86
TOTAL	20 401	19 175



b) Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Énergie	519	433
Entretien et maintenance	671	612
Nettoyage	994	931
Coûts de personnel	77	183
Loyers et charges locatives	2 265	2 138
Communication	140	209
Honoraires	574	591
Commissions d'intermédiaires	1 330	1 278
Autres charges d'exploitation	2 578	2 149
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	9 148	8 524

c) Loyers

Au 31 décembre 2006, les loyers s'élèvent à 1 799 k€ contre 1 665 k€ au 31 décembre 2005.
Ces charges de loyers correspondent à des contrats de location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Locations immobilières	1 434	1 388
Locations mobilières	311	215
Charges locatives	54	62
TOTAL	1 799	1 665

d) Détail des amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux amortissements :		
- Immobilisations incorporelles	- 24	- 49
- Immobilisations corporelles	- 1 306	- 1 076
- Immobilisations en crédit bail	- 320	- 117
Total	- 1 650	- 1 242
Dotation aux provisions :		
- Provision sur actif courant	- 187	- 2
- Provision pour risque et charge	- 702	- 53
Total	- 889	- 55
Reprises de provision :		
- Reprise sur actif courant		18
- Reprise sur provision pour risque et charge non utilisée		
- Reprise sur provision pour risque et charge utilisée	1 452	29
Total		47
INCIDENCE NETTE TOTALE	- 1 087	- 1 344



e) Le résultat financier

Les intérêts financiers constituant le résultat financier sont liés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes de crédit bail.

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts sur emprunts	- 615	- 972
Intérêts sur crédit bail	- 728	- 111
Découverts bancaires	- 34	- 127
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET TOTAL	- 1 377	- 1 210

Les autres revenus et charges financières correspondent aux reprises et dotations sur amortissements, et aux produits de cession de valeur mobilière de placement :

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Revenus de produits de cession de valeur mobilière de placement		
Autres produits et charges financières	62	35
TOTAL	62	35

f) Gestion des actifs du groupe

Résultat de la gestion des autres actifs du groupe (produits et charges opérationnels non courants) :

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	2 689	0
Plus-value sur lease back	479	50
Variation nette des provisions pour risque et charge à caractère non récurrent	0	- 2 162
Variation des provisions non courantes sur actifs	777	- 4 441
Autres produits et charges non courants	27	0
TOTAL	3 972	- 6 603

L'opération de lease-back a généré une plus-value d'un montant de 5 758 152,60 € qui est étalée sur l'ensemble de la durée du bail, soit 12 ans, à compter de la signature du contrat en date du 23 novembre 2005.

Au titre de la période, la quote-part de la plus-value comptabilisée s'élève à la somme de 479 846 €

Les variations des provisions non courantes sur actifs (777 k€) concernent une provision pour risque sur cession d'actifs non courant au titre des immobilisations du Pavillon La Chapelle.



g) Impôt sur les bénéfices

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, augmenté des contributions exceptionnelles applicables aux produits futurs, soit 33,33%. La charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Impôts exigibles	1 233	- 17
Impôts différés	310	- 1 203
TOTAL	1 543	- 1 220

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Résultat avant impôts, écart d'acquisition, et quote-part mise en équivalence	4 909	- 5 013
- Impôt théorique sur résultat	1 636	- 1 696
- Différences permanentes	- 93	476
- Charge nette d'impôt constatée dans les comptes	1 543	- 1 220

4.2. Note sur le bilan**a) Les écarts d'acquisition**

(en milliers d'euros)	31/12/2005	Augmentation	Reclassement	31/12/2006
Fonds de commerce	23 021	2 650	0	25 671
Écart d'acquisition des filiales et participations	2 336	0	1 524	812
Amortissement, dépréciation	- 812	0	0	- 812
ÉCART D'ACQUISITION NET	24 545	2 650	1 524	25 671

b) Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie

La ventilation des immobilisations incorporelles par secteur ne serait pas pertinente, le groupe Les Hôtels de Paris ne disposant pas de secteurs réellement différenciés. Les immobilisations incorporelles peuvent néanmoins être détaillées de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2005	Augmentation	Diminution	Compte à compte	31/12/2006
Montant brut	809	6	- 157		658
Amortissements	708	25	- 157		576
Immobilisations incorporelles nettes	101	- 19			82



c) Les immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2005	Augmen- ta- tion	Diminu- tion	Compte à compte	31/12/2006
Terrains / agencements	1 707		498		1 209
Constructions	23 207			- 3 093	20 114
Crédits-baux immobiliers et mobiliers	13 949				13 949
Matériels et outillages	1 579	18		- 32	1 565
Autres immobilisations	6 839	2 325	268	- 580	8 316
Montant brut	47 281	2 343	766	- 3 705	45 154
Amortissement et provisions des immobilisations (1)	8 487	1 904	1 220	- 824	8 347
Reclassement provisions pour risques SNC Royale (2)		1 965			1 965
Amortissement des crédits-baux immobiliers et mobiliers	854	313			1 167
Montant des amortissements.	9 341	4 182	1 220	- 824	11 478
Immo. corporelles nettes	37 940	- 1839	- 454	- 2 881	33 676
Actif non courant disponible à la vente	8 904	749	6 708	2 881	5 826

La ventilation des immobilisations corporelles par secteur ne serait pas pertinente dans la mesure où le groupe Les Hôtels de Paris ne dispose pas de secteurs réellement différenciés.

- (1) Au 31 décembre 2006, une provision pour risque sur cession d'actifs non courant a été comptabilisée pour un montant de 442 k€, au titre des immobilisations du Pavillon La Chapelle. Une reprise sur l'exercice a été constatée pour un montant de 1 220 k€.
- (2) Des provisions pour risques ont été reclassées au 31 décembre 2006 en déduction des immobilisations corporelles pour 1 965 k€ à savoir, une provision pour dépréciation de la valeur nette des immobilisations de la société pour un montant de 2 581 k€ diminué du prix de vente à récupérer de 616 k€.

Au 31 décembre 2006, l'augmentation des immobilisations correspond principalement aux travaux de remise en état sur les Villas Versailles et Alexandra (68 k€) ainsi que des travaux sur les climatisations réalisés sur la Villa Luxembourg (12 k€), des travaux en cours sur la nouvelle acquisition de l'hôtel Nation (1 456 k€).

Les immobilisations corporelles nettes diminuent du fait du reclassement de la provision Royal Pigalle et du reclassement des immobilisations de la Villa Luxembourg en actifs non courants disponibles à la vente.

L'augmentation des actifs non courants disponibles à la vente correspond au solde de investissements réalisés dans l'opération La Chapelle (749 k€).



Les informations relatives aux hypothèques et nantissements existants sur les immobilisations sont détaillées dans la note relative aux engagements hors bilan.

Les immobilisations financées par crédit bail sont incluses dans le tableau des immobilisations, et se ventilent par nature de contrat de la manière suivante au 31 décembre 2006 :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Redevances
Constructions et terrains	13 166	1 534
Climatiseur	327	50
Matériel informatique	327	13
Matériel vidéo et audio	129	20
TOTAL	13 949	1 617

d) Les titres mis en équivalence

Les sociétés Hôtels et Restaurants de Paris SAS et Hôtel la Galerie SA, détenues respectivement à hauteur de 20% (HRP SAS) et 44.36% (Hôtel La Galerie SA) sont consolidées par mise en équivalence. La contribution de ces sociétés au 31 décembre 2006 s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Contribution aux capitaux propres	Contribution au résultat consolidé
Hôtels et Restaurants de Paris SAS	1 174	- 54
Hôtel La Galerie SA	118	0
TOTAL	1 292	- 54

- Au titre de la période, la société Hôtels et Restaurants de Paris dégage un résultat net déficitaire de 268 093 €. Le résultat à intégrer en consolidation s'établit à - 53 618 € ;
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la société La Galerie dégage un résultat net déficitaire de -20 €. Le résultat à intégrer en consolidation s'établit à -9 € ;
- Au 31 décembre 2006, l'écart d'acquisition de la société Hôtel La Galerie qui a été reclassé en titres mis en équivalence s'élève à 2 381 k€.

e) Les autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Titres de participation	3 619	1 250
Dépôts et cautionnements	272	263
Total valeurs brutes	3 891	1 513
Provision pour dépréciation	0	0
TOTAL VALEURS NETTES	3 891	1 513

Les dépôts et cautionnements correspondent aux dépôts de garantie de loyers et aux dépôts de garantie bancaires.



f) Dépréciation des actifs courants

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Dotation exercice	Reprise exercice (non utilisée)	Reprise exercice (utilisée)	A la clôture
Stocks	0	0	0	0	0
Créances Clients	51	0	0	0	51
Autres créances		333	0	0	333
TOTAL	51	333	0	0	384

g) Les comptes de tiers actifs et passifs

⇒ **Clients et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2006		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Clients et comptes rattachés	3 477	3 517	3 447	70
Provisions clients	51	51		51
Clients – valeur nette	3 426	3 466	3 447	19

⇒ **Autres tiers actifs et passifs**

Autres tiers actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2006		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Stocks	104	113	113	0
TVA à récupérer	680	820	820	0
Créances envers les organismes sociaux	3	1	1	0
Créances d'impôts et taxes	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	371	338	338	0
Autres débiteurs	2 985	5 164	2 577	2 587
Provision pour dépréciation actifs (1)	0	- 333	- 333	0
Valeur brute	4 143	6 103	3 516	2 587

(1) Une provision pour risques pour la SNC Royale Pigalle a été reclassée en moins des autres débiteurs. Elle concerne :

- Assurance dommages ouvrages pour un montant de 14 865 €
- Provision pour dépréciation de la créance SLIH et CHRISTIE & CO pour un montant de 132 014 €



Autres tiers passifs

(en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2006		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 954	3 950	3 950	0
Dettes vis à vis du personnel et des organismes sociaux	1 250	1 399	1 399	0
Dettes d'impôts et taxes	1 789	2 766	2 766	0
TVA à payer	783	1 292	1 292	0
Autres créanciers	540	959	959	0
Valeur brute	8 316	10 366	10 366	0

Les passifs non courant disponibles à la vente représentent les dettes fournisseurs qui restaient en compte au 31 décembre 2006 au titre de l'Hôtel Pavillon la Chapelle dont la cession est en cours.

h) Impôts différés⇒ **Impôts différés actifs**

(en milliers d'euros)	31/12/2005	Variation	31/12/2006
Autres différences temporaires	0	414	414
Reports déficitaires activés	0	0	0
Différences fiscales sur décalage temporaires	- 12	76	64
Différences fiscales sur participation des salariés		205	205
Différence temporaire sur Lease Back	5 707	- 479	5 228
Total base	5 695	216	5 911
Taux d'impôt différé	33,83%		33,33%
Impôt différé	1 928	36	1 964

⇒ **Impôts différés passifs**

(en milliers d'euros)	31/12/2005	Variation	31/12/2006
Différences fiscales temporaires	2 912	- 703	2 209
Différences liés aux retraitements de consolidation	4 345	1 391	5 736
Total base	7 257	688	7 945
Taux d'impôt différé	33,83%		33,33%
Impôt différé	2 455	194	2 649



i) Capital potentiel

Au 31 décembre 2006, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

(en euros)	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 433 103	660 577
Titres émis en cours d'exercice		
Titres en fin d'exercice	4 433 103	660 577

j) Provision pour risques et charges et engagements sociaux

(en milliers d'euros)	31/12/05	Dotation période	compte à compte	Reprise (utilisée)	Effets de l'actualisation des provisions long terme	31/12/06
Prov. pour retraites	14	2	0			16
Prov. pour risques et charges	2 678	462	2112	1 028		0
Total prov. à caractère non courant	2 692	464	2112	1 028	-	16
Prov. fiscales, litiges et autres	1 417	238		424		1 231
Total prov. à caractère courant	1 417	238		424	-	1 231

Détail des provision pour risques et charges :

La provision liée au litige Villa Royale a été reclassée en moins des immobilisations corporelles (1 965 k€) et des autres débiteurs (147 k€). Une dotation à hauteur de 317 k€ et une reprise de provision à hauteur de 1 028 k€ ont été comptabilisées au titre de l'exercice.

Détail des provisions fiscales, litiges et autres : Les provisions concernent essentiellement :

- Provision pour bureaux inoccupés 304 k€
- Provision pour litiges prud'homaux 119 k€
- Provision pour crédit bail Cofracomi 353 k€
- Provision pour charges des intérêts sur emprunt restant à courir pour un montant de 142 k€

Le montant des dotations concernent les intérêts d'emprunts restant à courir (142 k€), un litige sur le crédit bail Cofracomi (61 k€) et la révision du bail Eugénie (135 k€).

Le montant des reprises concerne les litiges prud'homaux (152 k€) et une provision pour bureaux inoccupés (227 k€).



Description des régimes de retraites :

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement pré financés, ils donnent lieu à constitution de provision. L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation.

Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	31/12/2006	31/12/2005
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Évolution des salaires non cadre	2,5% par an	2,5% par an
Évolution des salaires cadre	3,2% par an	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%	5%

k) Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2006		
	Total	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits	15 273	14 850	1 873	6 801	6 176
Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit bail	11 720	10 812	877	3 455	6 480
Concours bancaires	1 608	663	663	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	780	422	422	0	0
TOTAL	29 381	26 747	3 853	10 283	12 611



l) Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Trésorerie	926	717
Équivalents de trésorerie (disponibilités, OPCVM)	0	0
Dépréciation placements court terme	0	0
TOTAL	926	717

m) Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2006 s'élèvent à :

(en milliers d'€)	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	45	45
Attestations Commissaires aux comptes	4	7
TOTAL	49	52

Nous vous rappelons que le mandat de second Commissaire aux comptes titulaire confié à la société COFIGEX n'a pas été renouvelé suite à son échéance lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2005 ayant eu lieu le 29 septembre 2006, et la société COREVISE a été nommée en remplacement.

4.3. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

a) Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2006, les emprunts contractés par la société et garantis par des sûretés réelles s'élèvent à :

(en milliers d'€)	31/12/2006	31/12/2005
Hypothèques	762	762
Hypothèques et nantissement de fonds de commerce	19 395	19 395
Nantissement de fonds de commerce	22 428	22 428



b) Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor

Les privilèges et nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de sursis de paiement obtenus à la suite de réclamations contentieuses formulées par la société, à l'encontre de notifications de redressement fiscal :

(en milliers d'€)	31/12/2006	31/12/2005
Hypothèques légales	82	82
Privilèges	663	663
Nantissement de fonds de commerce	577	577

c) Engagements liés à l'acquisition d'hôtels

⇒ Engagements donnés

La société Les Hôtels de Paris avait proposé de se substituer à la société Pom Investissement dans le cadre du rachat des titres des actionnaires de la société Financière Friedland pour un montant maximum fixé à 5.300.000 €. Le terme de cette opération était fixé au plus tard le 30 septembre 2006. La société POM a décidé de substituer une autre société.

Le rachat des participations par un tiers est en cours et la société Les Hôtels de Paris est ainsi déliée de son engagement de rachat initial. Par voie de conséquence, la société Compagnie Financière du Trocadéro qui s'était engagée à l'égard de la société Les Hôtels de Paris, à l'effet de garantir la valeur de l'investissement au prix d'acquisition des titres La Financière Friedland, n'a plus cours.

⇒ Autres engagements

- Engagements liés au Pavillon de la Chapelle : L'hypothèque sur l'immeuble initialement prise par l'administration fiscale (904 k€) en garantie de sa créance sur la société a été levée le 29 juin 2005 et a été remplacée par un nantissement sur le fonds de commerce de la Villa Panthéon pour un montant de 577 k€.
- Engagements donnés aux participations consolidées : 2 cautions hypothécaires d'un montant global de 3 049 k€ et 1 caution solidaire d'un montant initial de 1 829 k€. Au 31 décembre 2006, l'engagement s'élève à la somme de 1 093 k€.
- Engagements donnés dans le cadre des contrats de crédit-bail immobilier : hypothèques pour 762 k€, Un nantissement sur le fonds de commerce a été enregistré au cours de l'exercice au profit de divers créanciers, à hauteur de 1 508 k€, en garantie d'un protocole d'accord signé dans le cadre d'un contentieux.



- Engagement reçu en garantie du règlement des loyers du siège social : Monsieur Patrick MACHEFERT s'est porté caution solidaire du paiement des loyers du siège social pour un montant maximum de 101 k€.

4.4. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes. Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations courantes avec les sociétés dans lesquelles le président du conseil d'administration est membre du conseil d'administration.

Parties liées (en milliers d'euros)	Nature transaction	Montant sur la période	Solde au 31/12/2006
	Compte courant et intérêts sur comptes courants	- 190	2 985
Les Hôtels de Paris et SNC société nouvelle du Royal Pigalle	Délogements depuis la filiale	0	0
	Délogements vers la filiale	0	0
	Prestations de services et de concession de marque	74	0
Royale Pigalle SA et SNC société nouvelle du Royal Pigalle	Compte courant	11	65

4.5. Autres informations

a) Gouvernement d'entreprise

⇒ Présentation des organes sociaux

Par décision en date du 24 juin 2002, et en application de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques dites Loi NRE, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

La direction générale s'exerce sous le contrôle du conseil d'administration qui définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le conseil d'administration se compose de cinq membres depuis l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006 :

- Patrick Machefert, Président,
- Daniel Derory,



- Michel Mancheron,
- Christiane Derory,
- Michel Louaze.

Aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué au cours de l'exercice 2002. Ce comité de direction qui se réunit deux fois par mois a pour fonction l'élaboration des objectifs d'exploitation, ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs. Il décide également des actions commerciales et marketing nécessaires.

Au titre de leurs fonctions dans la société ces personnes ont perçu les rémunérations suivantes :

Noms	Fonction	Rémunération
Patrick Machefert	Président Directeur Général	224 911 €
Michel Mancheron	Administrateur	9 600 €
Daniel Derory	Administrateur	7 300 €
Christiane Derory	Directeur général délégué + administrateur depuis le 29/09/2006	80 287 €
Michel Louaze	Administrateur depuis le 29/09/2006	3 300 €

⇒ **Liste des mandats**

Monsieur Patrick MACHEFERT (Président Directeur Général)

- Président du Conseil d'Administration SA PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Créteil 412.385.585
- Gérant SC PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Créteil 414.293.878
- Gérant EURL OPERA GRANDS BOULEVARDS, RCS Paris 422.887.554
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Gérant SC PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.625.439
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS LOUVRE, RCS Paris 408.344.331
- Liquidateur SC PARIS LOUVRE, RCS Paris 410.413.728
- Président du Conseil d'Administration SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérant SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137
- Gérant- associé SNC HOTEL DU ROND POINT RCS Paris 403.617.483
- Gérant SCI DUPLESSY IMMOBILIER, RCS Paris 444.715.221
- Président SAS PARIS PALACE MARRAKECH, RCS Paris 485.068.423
- Gérant –associé SCI LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 492.106.745
- Gérant SARL ROME St LAZARE, RCS Paris 421.868.092
- Gérant SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Gérant SC INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS HOTELIERS RCS Nanterre 417.687.092



- Président SAS FRIEDLAND 2, RCS Paris 452.996.606
- Gérant SARL MURANO, RCS Paris 449.557.933
- Gérant SARL FONCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 433.843.208

Monsieur Daniel DERORY (Administrateur)

- Néant

Monsieur Michel MANCHERON (Administrateur)

- Néant

Madame Christiane DERORY (Directeur Général Délégué et Administrateur depuis le 29/09/2006)

- Président SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591
- Gérant SARL DECOROTEL, RCS Paris 393.209.630
- Associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Président Directeur Général SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Général non administrateur SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Administrateur SA LA FINANCIERE FRIEDLAND, RCS Paris 435.126.511
- Administrateur SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérante EURL LA COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 403.206.659
- Associé SCI LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 492.106.745

Monsieur Michel LOUAZE (Administrateur depuis le 29/09/2006)

- Co-Gérant SARL LA FORGE, RCS Mamers 383.116.241
- Gérant SARL LOUAZE, RCS Mamers 383.854.247
- Co-Gérant associé SCI DE PEGASE, RCS Laval 483.622.593

⇒ **Contrôle de la société**

Deux commissaires aux comptes titulaires sont chargés de contrôler les comptes de la société :

- MBV et associés : 7 rue de Madrid à Paris (75008)
- COREVISE : 3 rue Scheffer à Paris (75016)



b) Développement durable

⇒ Risques liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la réalisation de ces risques.

La société souscrit, afin de garantir la pérennité de son activité, des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation et pour sa responsabilité civile.

⇒ Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts à taux variable, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier. A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse du taux de 1 point, sur les intérêts d'emprunt :

État des positions de la société face au risque de taux d'intérêts (en milliers d'euros)				
	1 an	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	103	326	317	746



Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LES HOTELS DE PARIS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.1.3. de l'annexe, relative à la « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles », expose en particulier la méthode retenue pour la réalisation des tests de dépréciation des goodwill. La société procède à un test consistant à évaluer la valeur recouvrable des actifs attachés à chaque unité génératrice de trésorerie, cette valeur étant ensuite comparée à leur valeur nette comptable. Nos travaux ont consisté à examiner :



- . les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation,
 - . les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées,
 - . la pertinence des informations retranscrites dans les notes annexes.
- Les notes 3 & 4 de l'annexe comptable paragraphe II « Faits caractéristiques de l'exercice » exposent l'existence des contentieux au 31 décembre 2006. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures de suivi de ces contentieux et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2006.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à PARIS, le 7 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

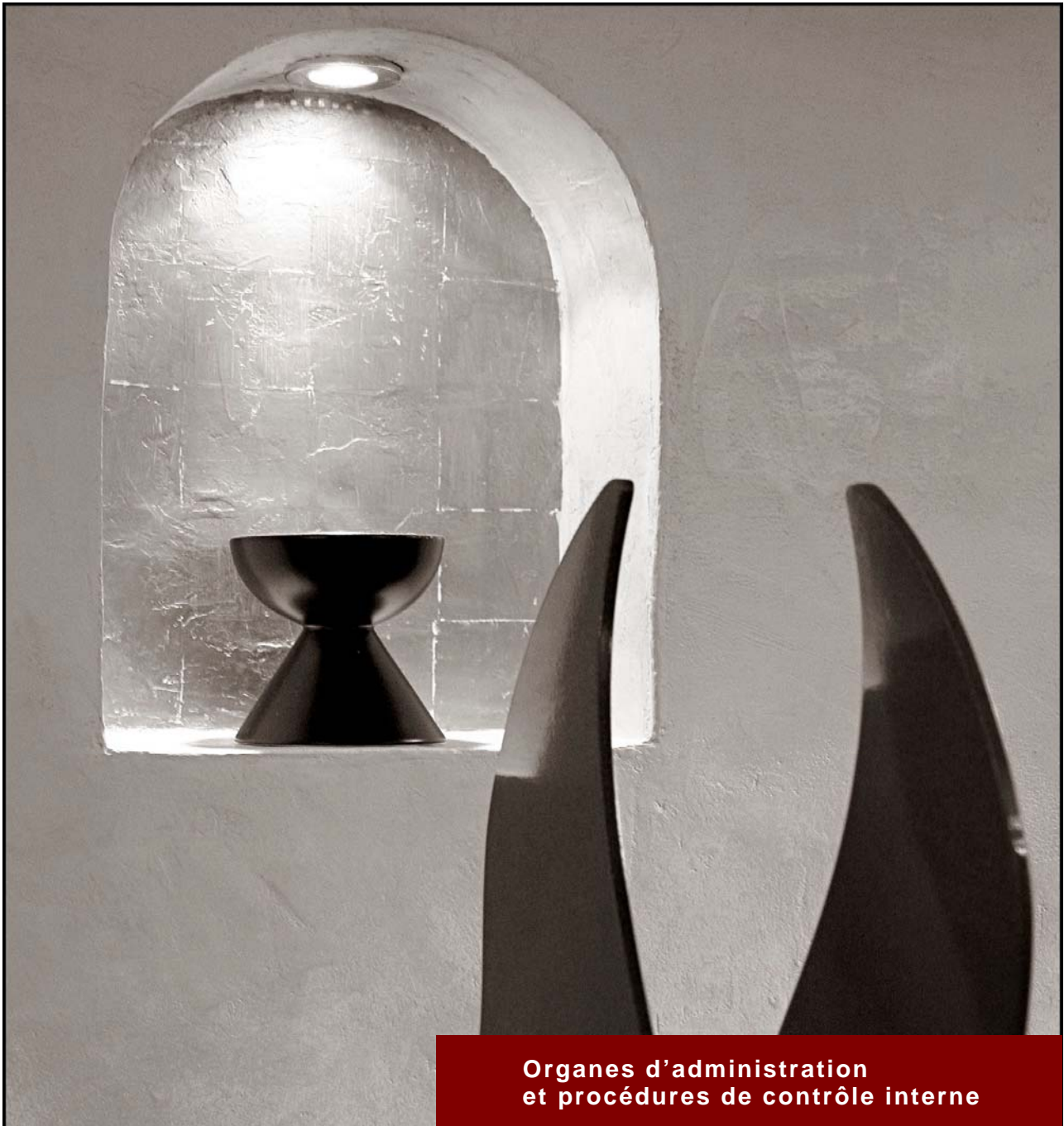
MBV & Associés
Paul-Evariste VAILLANT

COREVISE
Stéphane MARIE





- Villa Royale Montsouris -



**Organes d'administration
et procédures de contrôle interne**

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne

◆ Introduction

◆ Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration	page 145
Direction générale.....	page 146
Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration	
◇ <i>Rôle du conseil d'administration</i>	page 147
◇ <i>Fonctionnement du conseil d'administration</i>	page 147

◆ Le contrôle interne

Définition du contrôle interne	page 148
Cadre conceptuel et mise en place du dispositif	
◇ <i>Le cadre conceptuel</i>	page 149
◇ <i>La mise en place du dispositif</i>	page 149
Organisation générale du contrôle interne	
◇ <i>Recensement des risques</i>	page 150
◇ <i>Contrôle des procédures</i>	page 151
◇ <i>Les acteurs du contrôle interne</i>	page 151
Organisation générale et mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier ..	page 152
Environnement de contrôle externe au groupe.....	page 153

◆ Synthèse..... page 153



◆ Introduction

En application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le groupe Les Hôtels de Paris a établi le présent rapport qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe, conformément aux recommandations des différents organes français de contrôle de l'information financière (AMF et CNCC notamment).

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes exposeront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

◆ Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1. Composition du conseil d'administration

Depuis l'assemblée générale du 29 septembre 2006, le conseil d'administration est composé de cinq membres :

- Monsieur Patrick Machefert renouvelé dans son mandat par l'AG du 20/06/2001
- Monsieur Daniel Derory renouvelé dans son mandat par l'AG du 20/06/2001
- Monsieur Michel Mancheron renouvelé dans son mandat par l'AG du 29/09/2006
- Madame Christiane Derory nommée par l'AG du 29/09/2006
- Monsieur Michel Louaze nommé par l'AG du 29/09/2006

Deux administrateurs appartiennent à la direction de l'entreprise et un administrateur a le statut d'administrateur indépendant tel que défini par le rapport Bouton en 2002, soit : « un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. »

Cette composition élargie du conseil d'administration permet de regrouper des expertises diverses issues de la banque, du marketing, de la direction d'entreprise ainsi que de la direction d'organisation du territoire.

Conformément à l'article 15 des statuts de notre société, les membres du Conseil sont nommés pour une durée maximum de 6 ans.

2. Direction générale

Par décision en date du 24 juin 2002, et en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Aux termes de l'article 20 des statuts, « le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve. »

Le conseil d'administration est assisté dans ses missions par 3 directeurs généraux délégués :

- Madame Christiane Derory qui est également administrateur : Madame Derory est en charge de la décoration et de la qualité des hôtels et résidences hôtelières de l'enseigne Les Hôtels de Paris ;
- Monsieur Olivier Wolf qui est en charge de la direction administrative, financière et sociale du groupe ;
- Monsieur Bruno Bazi qui est en charge, depuis le 18 décembre 2006, de la direction des exploitations et de la direction commerciale du groupe.

Par ailleurs, aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué au cours de l'exercice 2002. Ce comité de direction qui se réunit deux fois par mois a pour fonction l'élaboration des objectifs d'exploitation, ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs. Il décide également des actions commerciales et marketing nécessaires. Actuellement, ce comité est composé de :

- | | |
|------------------------------|---|
| - Monsieur Patrick Machefert | Président Directeur Général |
| - Madame Christiane Derory | Directeur Général Délégué et Administrateur |
| - Monsieur Michel Mancheron | Administrateur |
| - Monsieur Olivier Wolf | Directeur Général Délégué |
| - Monsieur Bruno Bazi | Directeur Général Délégué aux exploitations |



3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

3.1. Rôle du conseil d'administration

Aux termes de l'article 19 des statuts, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. En conséquence, chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Par ailleurs, le conseil d'administration peut donner au mandataire de son choix, toute délégation de pouvoirs, dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des présents statuts.

3.2. Fonctionnement du conseil d'administration

Compte tenu de la structure du conseil d'administration, celui-ci n'est pas doté d'un règlement intérieur organisant son fonctionnement.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'entreprise ou la réglementation.

Il se réunit au siège social ou en tout autre endroit choisi par le Président, et en concertation avec chacun des administrateurs afin d'assurer une présence maximum de chacun des membres du conseil.

L'ordre du jour de chaque séance est fixé par le Président du conseil en fonction de l'actualité de la société.

Les principales responsabilités du conseil d'administration, indépendamment des autorisations particulières prévues par la Loi, sont les suivantes :

- l'approbation du business plan et du budget annuel,
- la fixation des principaux objectifs du groupe,
- l'approbation des principales décisions relatives aux investissements, prises de participations, et projets de développement de la société,
- l'approbation des questions relatives à la communication financière.



Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration qui portent sur l'examen et l'arrêté des comptes semestriels et annuels (sociaux et consolidés).

En 2006, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois :

- Réunion du 13/01/2006 : Arrêté des comptes semestriels 2005
- Réunions des 01/06/2006 et 19/06/2006 : Point sur l'activité, politique commerciale, étude des litiges en cours, présentation de l'opération de croissance externe et point sur les cessions d'actifs
- Réunion du 03/08/2006 : Arrêté des comptes sociaux et consolidés clos au 31 décembre 2005 et préparation de l'assemblée générale du 29 septembre 2006
- Réunion du 27/09/2006 : Réponse aux questions écrites posées au conseil d'administration
- Réunion du 06/11/2006 : Arrêté des comptes semestriels 2006
- Réunion du 12/12/2006 : Point sur l'activité, présentation des budgets, répartition des jetons de présence, présentation du nouveau Directeur Général Délégué et de la politique de développement, travaux du Pavillon Nation, suivi des opérations de commercialisation d'actifs
- Réunion du 19/12/2006 : Autorisation de conventions réglementées

Le taux de participation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration de l'exercice 2006 s'établit à 99 %.

◆ Le contrôle interne

1. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la société visant à assurer :

- La mise en place des procédures administratives et hôtelières par l'ensemble des services,
- La conformité aux Lois et Règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- La fiabilité des informations financières.

D'une manière plus générale, le contrôle interne contribue, pour la société, à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Compte tenu de l'environnement législatif, le groupe Les Hôtels de Paris est particulièrement sensibilisé à la nécessité d'avoir un système de contrôle interne efficace au sein de l'entreprise et de ses filiales.



2. Cadre conceptuel et mise en place du dispositif

2.1. Le cadre conceptuel

Les procédures nécessaires sont élaborées en vue de répondre à un double objectif :

- unifier les process pour davantage d'efficacité et d'unité d'action,
- sécuriser et encadrer pour limiter les risques.

Ces procédures font l'objet d'une révision permanente par nos équipes internes et par nos réviseurs externes. Toutefois il existe des axes d'améliorations, qui passent par la nécessité d'identifier, de documenter, et d'évaluer les contrôles en place au sein de chacune des sociétés du groupe pour les exercices à venir et selon le plan suivant :

- Une analyse des risques permettant d'élaborer une hiérarchisation des risques,
- La revue de cette analyse par le comité de direction,
- La recherche des principaux contrôles clefs liés à ces risques et la définition d'un calendrier des actions à mener,
- La désignation d'un responsable en charge du contrôle et du suivi des actions.

Le comité de direction, composé de trois administrateurs et des directeurs généraux délégués, étudie la mise en place des outils nécessaires à l'évaluation du système de contrôle interne et contrôle les évolutions enregistrées.

2.2. La mise en place du dispositif

Conformément à la démarche suivie par le groupe pour répondre à la loi de sécurité financière, notre analyse des procédures liées à notre activité a porté dans un premier temps sur le recensement des procédures existantes, et a conduit dans un second temps, à l'identification des dispositifs de maîtrise des risques susceptibles d'affecter la bonne réalisation des opérations.

Les procédures de contrôle interne sont établies sur la base des travaux des structures de management (la direction générale) ainsi que les services supports transversaux tels que la direction juridique, la direction des ressources humaines, la direction financière et la direction commerciale.

Par ailleurs des délégations de pouvoirs peuvent être signées à l'effet d'associer la responsabilité et la personne qui est matériellement en position de procéder aux contrôles de la mise en place des procédures internes.



Le contrôle interne mis en œuvre repose principalement sur :

- la responsabilisation à tous niveaux,
- l'exploitation d'un système cohérent d'outils et de moyens de préventions et de détection des fraudes et des risques qui a pour vocation de permettre à chaque responsable de connaître en permanence la situation du pôle dont il a la charge, de mieux anticiper les difficultés et les risques (juridiques, financiers, sociaux) et, dans la limite du possible, l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements.

3. Organisation générale du contrôle interne

3.1. Recensement des risques

a) Risques financiers

La gestion des risques financiers est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. Les risques suivants ont été identifiés :

- Risques de liquidité : Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été conclue en 2005 avec l'ensemble des sociétés de l'enseigne et permet de compenser les excédents et les besoins de trésoreries internes préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.
- Risques liés aux taux d'intérêts : Des réunions périodiques sont organisées avec les banquiers afin d'étudier l'opportunité d'opter pour des taux variables ou fixes en fonction de l'évolution du marché.

b) Risques juridiques

Le service juridique s'est doté d'outils afin de réduire les risques encourus. L'ensemble des problématiques juridiques a été centralisé auprès du service juridique qui assure la validation et le suivi des démarches administratives liées aux domaines suivants :

- Rédaction et conclusion de contrats,
- Assurances (contrats et sinistres),
- Secrétariat juridique des sociétés,
- Contentieux,
- Baux commerciaux,
- Portefeuille de marques et noms de domaines,
- Recouvrement de créances,

- Formalités administratives liées à l'exploitation d'hôtels,
- Suivi des plaintes clients.

Le service juridique s'est vu confier par ailleurs la centralisation des procédures élaborées par les services administratif et les exploitations afin d'établir la nomenclature de procédures en vigueur et d'assurer la diffusion des procédures applicables.

c) Risques sociaux

L'identification et la prévention des risques sociaux est assurée par le service ressources humaines et par la direction des exploitations concernant les problématiques liées aux hôtels :

- Risques en matière d'hygiène et de sécurité : Concernant les risques professionnels, notamment en matière d'accident du travail, la société met actuellement en place une procédure de gestion des risques professionnels par le biais de fiches d'autodiagnostic et la mise en place de procédures correctives et de prévention suivies par la direction des exploitations, en collaboration avec le service technique.
- Risques liés au personnel : le service ressources humaines centralise les recrutements ainsi que la mise en œuvre des procédures disciplinaires.

3.2. Contrôle des procédures

L'application des procédures est régulièrement effectuée par des contrôles de la direction générale d'exploitation.

Deux fois par an chacun des hôtels fait l'objet d'un contrôle qualité effectué par un intervenant extérieur, la société MKG Qualiting, suivant une grille de notation comportant plus d'une centaine de critères objectifs. La note finale attribuée à l'hôtel fait partie intégrante de la détermination de la rémunération des exploitants. Par ailleurs des contrôles techniques sont effectués deux fois par an.

Les faiblesses éventuelles, identifiées en matière de contrôle interne, ont déjà fait ou feront l'objet de plans d'actions correctifs, destinés à remédier aux dysfonctionnements constatés.

3.3. Les acteurs du contrôle interne

L'élaboration et le suivi des procédures internes sont de la compétence de la direction générale.



La direction générale déléguée se compose de deux branches distinctes :

- La direction administrative et informatique (Juridique, Financière, Ressources Humaines)
- La direction des exploitations et commerciale qui comprend elle-même trois niveaux hiérarchisés de responsabilité :
 - ◇ le Directeur Général dédié aux exploitations
 - ◇ les Directeurs d'exploitation affectés chacun à une gamme de l'enseigne : ils sont en charge de la cohérence et de la qualité au sein de leur gamme ainsi que du management de l'ensemble du personnel rattaché à cette gamme.
 - ◇ les Resident Managers : ils sont responsable de la direction d'un hôtel dans son ensemble, ainsi que de la gestion du personnel et des recrutements.

4. Organisation générale et mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier

Concernant le contrôle interne relatif aux informations comptables et financières, la définition retenue par la société est celle donnée par le CNCC :

« Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'entend de celles qui permettent à la société de produire les comptes et les informations sur la situation financière et ses comptes. Ces informations sont celles extraites des comptes annuels ou consolidés ou qui peuvent être rapprochées des données de base de la comptabilité ayant servi à l'établissement de ces comptes. »

Le contrôle interne comptable et financier des sociétés de l'Enseigne Les Hôtels de Paris est un élément majeur du contrôle interne, il concerne l'ensemble du processus de production et de communication de l'information comptable et financière de la société et concourt à la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Le contrôle interne comptable et financier vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- la préservation des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières,
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée,
- la fiabilité des comptes publiés et celles des autres informations publiées sur le marché.

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société Les Hôtels de Paris ainsi que les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation.

Le contrôle interne comptable et financier de notre société est assuré par trois acteurs principaux du Gouvernement d'Entreprise :

- La direction générale qui est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier, ainsi que de la préparation des comptes en vue de leur arrêté ;
- Le conseil d'administration qui arrête les comptes et qui opère les vérifications et contrôle qu'il juge opportun sur les comptes ;
- Les Commissaires aux Comptes qui contrôlent l'établissement des comptes et veillent à ce que les anomalies ou faiblesses majeures relevées soient prises en considération dans les actions correctives mises en œuvre par la société.

5. Environnement de contrôle externe au groupe

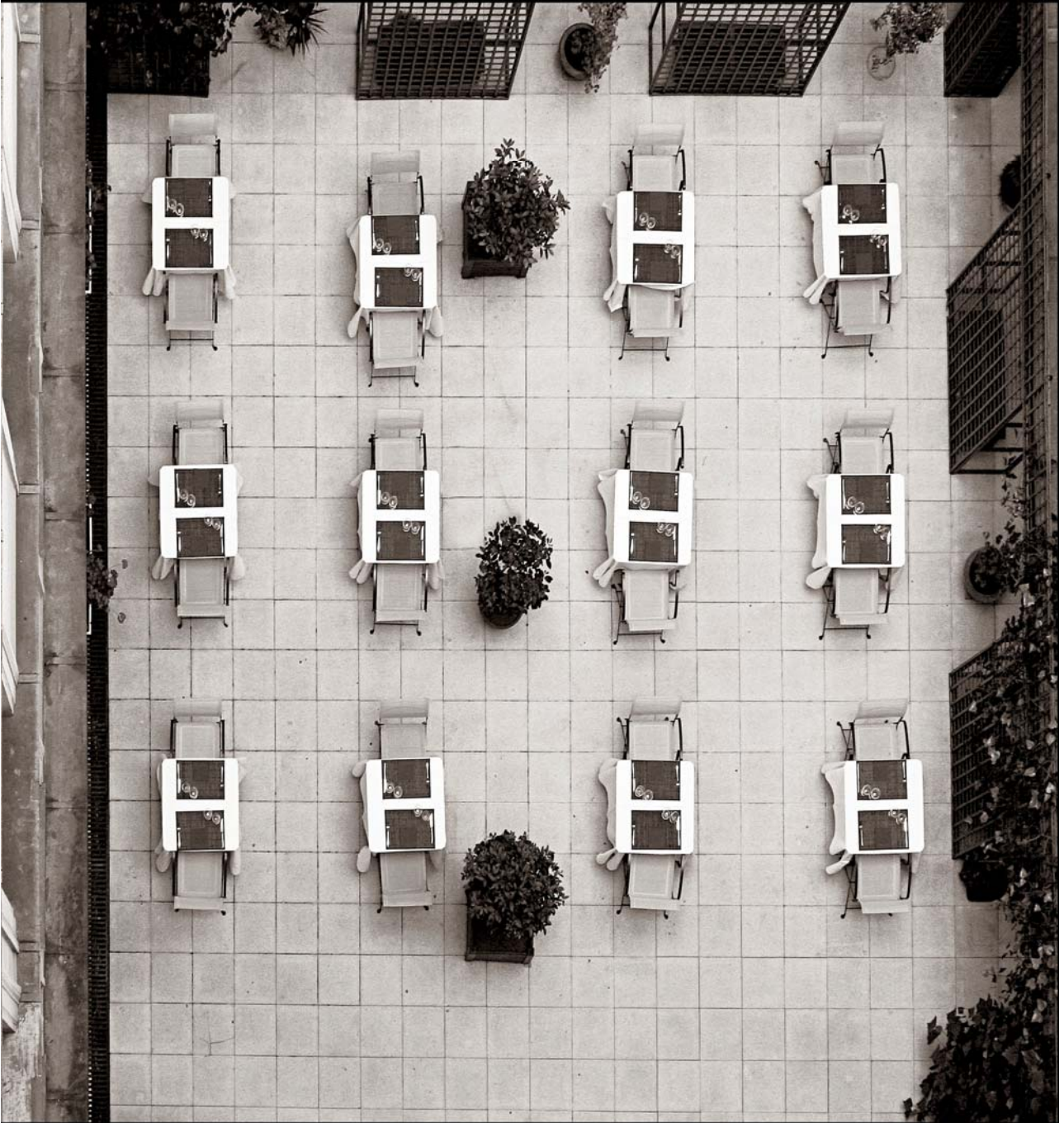
Le contrôle externe est assuré par les commissaires aux comptes qui effectuent l'ensemble des diligences prévues dans le cadre de leur mission. Cette mission est confiée par les Cabinets MBV & Associés et COREVISE.

◆ Synthèse

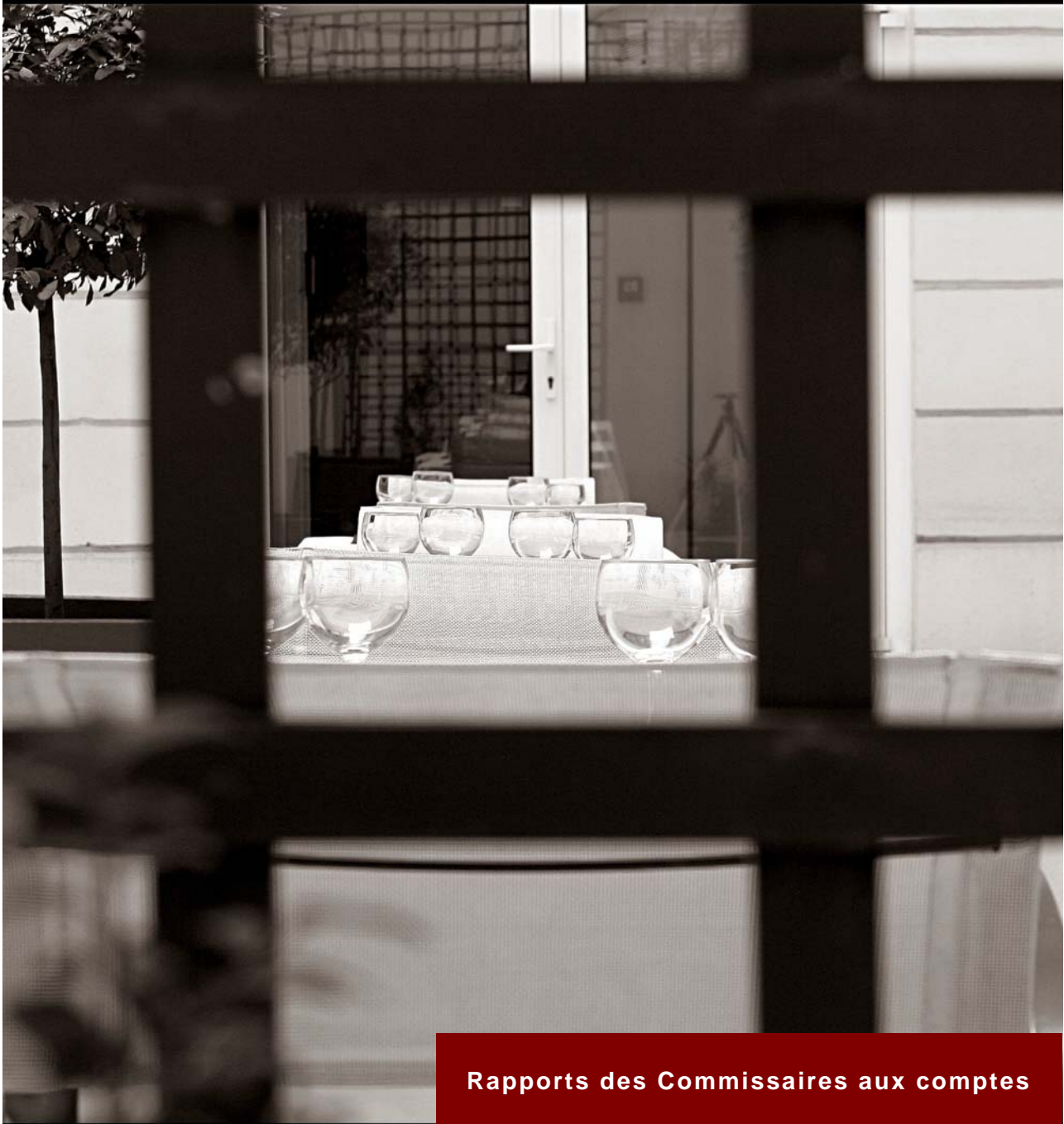
La direction générale de la société Les Hôtels de Paris est attentive aux évolutions du cadre légal et réglementaire concernant le gouvernement d'entreprise ainsi que le contrôle interne, et entend maintenir le système en vigueur tout en développant les procédures mises en place, afin d'assurer une meilleure efficacité du contrôle interne.

Outre la mise en place d'un manuel de procédure destiné notamment à attirer l'attention des opérationnels sur des éléments ou réflexes de base pouvant permettre la prévention de certains risques, il est envisagé la mise en place de sessions de formation en interne, au cours desquels les opérationnels seront formés à la constitution des dossiers administratifs et aux risques encourus en cas de failles dans la production de certaines pièces ou de délais non respectés.

Ce type de sessions pourra permettre par ailleurs, une communication sur les difficultés de toute sortes rencontrées sur les exploitations ou sur leurs éventuelles attentes.



- Pavillon Saint Augustin -



Rapports des Commissaires aux comptes

Rapports des Commissaires aux comptes

- ◆ **Rapport établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Les Hôtels de Paris, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière** page 157

- ◆ **Rapport spécial sur les conventions réglementées** page 159

- ◆ **Rapport spécial sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription d'actions avec délégation au conseil d'administration** page 168

- ◆ **Rapport spécial sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription** page 170



**Rapport des Commissaires aux comptes
établi en application du dernier alinéa de
l'art. L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du conseil
d'administration pour ce qui concerne les
procédures de contrôle interne relatives
à l'élaboration et au traitement de l'infor-
mation comptable et financière**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Les Hôtels de Paris et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 255-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.



Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 7 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

MBV & Associés
Paul-Evariste Vaillant

COREVISE
Stéphane Marie



Rapport spécial sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 – Avec la SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE

<u>Personnes concernées :</u>	Monsieur Patrick MACHEFERT
<u>Nature et objet :</u>	Convention d'abandon de créance
<u>Modalités :</u>	La société LES HÔTELS DE PARIS a accordé un abandon de créance à hauteur de 700.646 euros à la SNC ROYALE PIGALLE, afin de lui permettre de reconstituer pour partie ses capitaux propres.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2006.



1.2 – Avec les sociétés SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE, SA ROYALE PIGALLE et la SCI DUPLESSY IMMOBILIER :

Personnes concernées : Monsieur Patrick MACHEFERT
Nature et objet : Convention d'intégration fiscale
Modalités : Les sociétés citées ci-dessus, détenues à plus de 95% par la société LES HÔTELS DE PARIS, ont donné leur accord pour être incluses dans le périmètre d'intégration fiscale constitué par la société LES HÔTELS DE PARIS, depuis le 1^{er} janvier 2003, afin de réaliser une optimisation globale d'impôts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2006.

1.3 – Avec la société SARL MURANO

Personnes concernées : Monsieur Patrick MACHEFERT
Nature et objet : Avenant à la promesse de vente du 13 décembre 2005 exposée au paragraphe 2.1.7.
Modalités : La société les HÔTELS DE PARIS s'est engagée à céder à la société Murano un ensemble de lots constituant les parties communes d'exploitation de l'hôtel DORMOY LA CHAPELLE pour un montant de 3.500.000 euros HT. Cette promesse a été prorogée jusqu'au 30 juin 2007, aux mêmes conditions que la promesse initiale avec une prorogation de la condition suspensive d'obtention d'un prêt par la société MURANO.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 juin 2006.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, autorisés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.



2.1 - Conventions autorisées et approuvées par l'assemblée générale

2.1.1 – Avec la société SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE

Nature et objet : Cautionnement solidaire

Modalités : La société LES HÔTELS DE PARIS s'est portée caution solidaire au profit de la société ENTENIAL à hauteur de 2.286.735 euros de la SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE.

Ce prêt se décompose en deux tranches :

la tranche A : 1.829.388 € sur dix ans.

la tranche B : 457.347 € sur deux ans (relais de TVA).

Le solde de l'emprunt apparaissant dans les comptes de la SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE au 31 décembre 2006 s'établit à 1.138.463 euros hors intérêts courus et hors intérêts courus non échus qui s'élèvent respectivement à 13.386 euros et à 7.639 euros.

2.1.2 – Avec Monsieur Patrick MACHEFERT

Nature et objet : Convention d'indemnisation

Modalités : En cas de cessation anticipée de ses fonctions, aux conditions suivantes :

Respect d'un préavis de six mois pendant lequel le Président devra transmettre dans les meilleures conditions les dossiers à son successeur.

Sauf en cas de faute lourde, dans l'hypothèse d'une révocation prononcée dans des circonstances de nature à porter une atteinte injustifiée à l'honorabilité ou à la considération du Président, notamment aux efforts fournis et aux résultats obtenus, versement d'une indemnité correspondant à 24 mois de la rémunération brute mensuelle qui lui sera allouée à compter du 1^{er} janvier 2000.

2.1.3 – Avec la société SAS HÔTELS ET RESTAURANTS DE PARIS

Nature et objet : Convention de trésorerie

Modalités: Avance en compte courant à hauteur maximum de 1.143.367 € à la SAS HÔTELS ET RESTAURANTS DE PARIS.

Taux d'intérêt : 4%.

Au 31 décembre 2006, le montant de ces avances consenties en compte courant s'élève à 1.143.367 € et les intérêts y afférents s'établissent à 24.315€

2.1.4 – Avec la société *COMPAGNIE FINANCIÈRE DU TROCADÉRO (ANCIENNEMENT DÉNOMÉE CAPINVEST)*

Nature et objet : Convention de prestations administratives

Modalités : Dans un souci de simplification de la gestion administrative, la société *COMPAGNIE FINANCIÈRE DU TROCADÉRO* a souhaité confier un certain nombre de fonctions administratives au sein de la société *LES HÔTELS DE PARIS*. La facturation de ces prestations administratives s'élève à 300 euros par mois.

Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élève à 3.600 euros HT.

2.1.5 – Avec la SA *LUTÈCE PORT ROYAL*

Nature et objet : Promesse de rachat de titres

Modalités : La société *LES HÔTELS DE PARIS* s'est engagée à acquérir 41,36% des parts d'associés et les comptes courants de la société *LUTÈCE PORT ROYAL* pour un montant de 1.407.874,30 euros.

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer car dans un protocole d'accord signé début 2006, la société *GALLOIX* s'est engagée à se substituer à la société *LES HÔTELS DE PARIS* dans les engagements pris par cette dernière à l'égard de certains associés de la société *LUTÈCE PORT ROYAL*.

Toutefois, dans l'attente de la complète exécution du protocole d'accord, les associés de la société *LUTÈCE PORT ROYAL* signataires du protocole ont décidé de maintenir un nantissement sur le fonds de commerce de la société *LES HÔTELS DE PARIS*, nantissement autorisé par ordonnance du Tribunal de Grande Instance en date du 21 septembre 2005 et pris à titre conservatoire pour un montant de 1.507.756,23 euros. D'un commun accord, ce nantissement sera levé aux frais des associés signataires du protocole en contrepartie de la parfaite exécution dudit protocole soit à compter du rachat par la société *GALLOIX* de la totalité de leurs titres et comptes courant d'associés.

A ce jour la société *GALLOIX* atteste avoir acquis la totalité des parts sociales et du compte courant de la société *LUTÈCE PORT ROYAL*. Compte tenu de cet élément la société *LES HÔTELS DE PARIS* est dans l'attente de la levée du nantissement.

2.1.6 – Avec la société *FRIEDLAND 2*

Nature et objet : Convention de prestations administratives



Modalités : Dans un souci de simplification de la gestion administrative, la société FRIE-DLAND 2 a souhaité confier un certain nombre de fonctions administratives au sein de la société LES HÔTELS DE PARIS. La facturation de ces prestations administratives s'élève à 200 euros par mois.

Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élève à 2.400 euros HT.

2.1.7 – Avec la société MURANO

Promesse de vente :

Nature et objet : Promesse de vente

Modalités : La société LES HÔTELS DE PARIS s'est engagée à céder à la société MURANO un ensemble de lots constituant les parties communes de l'hôtel Dormoy La Chapelle pour un montant de 3.500.000 euros HT.

Contrat de bail commercial :

Nature et objet : Contrat de bail commercial

Modalités : La société LES HÔTELS DE PARIS a conclu avec la société MURANO un bail commercial d'une durée de 9 ans permettant à ladite société d'exploiter l'Hôtel Dormoy La Chapelle. Le loyer annuel s'élève à 175.000 euros HT payable trimestriellement à trimestre échu. Ce bail est résiliable par anticipation en cas de réalisation de la promesse de vente précisée ci-dessus.

Les annuités de bail ont commencées à courir au 1^{er} janvier 2006.

2.1.8 – Convention de gestion centralisée de trésorerie

Nature et objet : Convention de gestion centralisée de trésorerie détaillée en annexe 1.

Modalités : La convention de gestion centralisée de trésorerie permet aux sociétés signataires de pratiquer entre elles, de façon permanente et systématique, des opérations de trésorerie et de charger la direction du service de trésorerie du groupe, organisé par votre société, d'assurer la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe.

Le montant des avances accordées ou reçues au cours de l'exercice 2006 ainsi que le nom des sociétés concernées figure en annexe 2.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Taux d'intérêt : Cette convention non rémunérée porte intérêt au taux de 4 % depuis le 1^{er} janvier 2006.

2.2 - Conventions et engagements autorisés mais non approuvés par l'assemblée générale

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés de l'exécution des conventions et engagements suivants, autorisés et non approuvés, au cours d'exercices antérieurs, qui s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.2.1 - Avec la société SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE

Nature et objet: Convention de trésorerie
Modalités : Avance en compte courant à hauteur maximum de 3.000.000 € à la SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE.
Taux d'intérêt : 4%
Au 31 décembre 2006, le montant de ces avances en compte courant s'élève à 2.984.939 € comprenant les intérêts y afférents pour l'exercice 2006 pour 115.314 €

2.2.2 - Avec la société HÔTEL LA GALERIE

Nature et objet: Convention de gestion centralisée de trésorerie
Modalités : La convention de gestion centralisée de trésorerie permet aux sociétés signataires de pratiquer entre elles, de façon permanente et systématique, des opérations de trésorerie et de charger la direction du service de trésorerie du groupe, organisé par votre société, d'assurer la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe.
Le montant de l'avance s'élève à 274.955 € au 31 décembre 2006. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.
Cette convention porte intérêt au taux de 4 % depuis le 1^{er} janvier 2006 et génère une charge financière de 7.247 euros sur l'exercice 2006.



2.2.3 – Avec les sociétés en mandat

Nature et objet : Convention de prestations de service et de concession de marque détaillée en annexe 2.

Modalités : Ces conventions concernent principalement :

- prise en charge de toutes les tâches liées à l'exploitation de l'hôtel,
- tenue de la comptabilité,
- propositions de plan d'action annuel,
- présentation des comptes annuels,
- concession de la marque « LES HÔTELS DE PARIS »,
- assistance commerciale.

Ces conventions, sont prorogées par tacite reconduction, par périodes successives d'une durée de trois ans. Leur précédente prorogation a débuté le 1^{er} janvier 2005.

Paris, le 7 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

MBV & Associés
Paul-Evariste VAILLANT

COREVISE
Stéphane MARIE



LES HOTELS DE PARIS
ANNEXES AU RAPPORT SPECIAL 2006

Annexe 1 : CONVENTION DE GESTION CENTRALISEE DE TRESORERIE

Société concernée	Adresse de l'hôtel exploité	Personnes concernées	Montant de l'avance reçue au 31 décembre 2006	Montant des intérêts perçus au 31 décembre 2006
SA Royal Pigalle	2, rue Duperré 75009 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert	Il n'existe pas d'avances entrant dans le champs de cette convention	
SA Paris Opéra Drouot	2, rue Geoffroy Marie 75009 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert	320.121,64 euros	7.844,45 euros
SA Porte d'Italie	1 à 3 rue Elisée Reclus 94270 Kremlin-Bicêtre	✓ Monsieur Patrick Machefert	622.801,12 euros	15.324,19 euros
Paris Bercy	211-215, rue de Charenton 75012 Paris	✓ Madame Christiane Derory	3.187,74 euros	536,12 euros
EURL Opéra Grand Boulevard	11, rue Geoffroy Marie 75009 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert	2.826,41 euros	3.140,44 euros

Société concernée	Adresse de l'hôtel exploité	Personnes concernées	Montant de l'avance versée au 31 décembre 2006	Montant des intérêts versés au 31 décembre 2006
SA Paris Louvre	20, rue Molière 75001 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert	174.308,75 euros	355,10 euros
SARL Lutèce Port Royal	52 bis, rue Jenner 75013 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert	178.112,44 euros	3.068,69 euros
SARL Hôtel du Rond Point	114, rue de la Tombe Isoire 75014 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert	117.571,80 euros	3.705,80 euros
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	7, rue de l'Echelle 75001 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert ✓ Madame Christiane Derory	1.555.729,36 euros	54.105,44 euros



Annexe 2 : CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE CONCESSION DE MARQUE

Société concernée	Adresse de l'hôtel exploité	Personnes concernées	Conditions de rémunération	Montant facturé au cours de l'exercice
SA La Galerie	16, rue de la Pépinière 75008 Paris	✓ Capinvest Services	✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 €/par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 63.649,37 €HT
SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	2, rue Duperré 75009 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert	✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 3% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 €/par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 74.047,76 €HT
SA Paris Opéra Drouot	2, rue Geoffroy Marie 75009 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert ✓ Madame Christiane Derory	✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 3% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 €/par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 78.490,27 €HT
SA Porte d'Italie	1 à 3 rue Elisée Reclus 94270 Kremlin-Bicêtre	✓ Monsieur Patrick Machefert	✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 1,5% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 €/par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 98.141,58 €HT
SA Paris Louvre	20, rue Molière 75001 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert	✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 €/par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 39.622,52 €HT
Paris Bercy	211-215, rue de Charenton 75012 Paris	✓ Madame Christiane Derory	✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 €/par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 47.965,37 €HT
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	7, rue de l'Echelle 75001 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert ✓ Madame Christiane Derory	✓ 1% du résultat brut d'exploitation, ✓ 1% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 €/par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 110.643,65 €HT
EURL Opéra Grand Boulevard	11, rue Geoffroy Marie 75009 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert	✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 3% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 €/par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 54.106,60 €HT
SARL Lutèce Port Royal	52 bis, rue Jenner 75013 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert	✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 €/par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 47.919,30 €HT
SARL Hôtel du Rond Point	114, rue de la Tombe Issoire 75014 Paris	✓ Monsieur Patrick Machefert	✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 €/par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 41.814,06 €HT



Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription d'actions avec délégation au conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135 et L. 228-91 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission :

- de toutes actions et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, les dites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance. Etant entendu que le capital ne pourra être entièrement augmenté immédiatement ou à court terme d'un montant supérieur à 2.000.000 d'euros de valeur nominale ;
- de bons de souscriptions d'actions soit par offre de souscription soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes. Etant entendu que le montant des emprunts donnant accès à des actions et susceptibles d'être émis sera au maximum de 20.000.000 d'euros de valeur nominale ;

opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, le soin d'arrêter les modalités de cette opération.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à vérifier le contenu du rapport de votre conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Le rapport de votre conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

- les modalités de la détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, informations prévues à l'article R225-114 du code de commerce et devant figurer dans le rapport du conseil d'administration, ne sont pas exposées dans ce dernier.



Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée.

Conformément à l'article R225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Paris, le 12 Juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

MBV & Associés
Paul-Evariste VAILLANT

COREVISE
Stéphane MARIE



Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de sous- cription

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce de L. 443-5 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à vérifier le contenu du rapport de votre conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.



Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Paris, le 12 juin 2007
Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

MBV & Associés
Paul-Evariste Vaillant

COREVISE
Stéphane Marie





- Villa Luxembourg

A close-up photograph of a door handle. The handle is a rectangular metal plate with a decorative border. The text "Salle de Séminaires" is engraved on the plate in a serif font. The lighting is dramatic, with strong highlights and deep shadows.

Salle de
Séminaires

Informations complémentaires

Informations complémentaires

- ◆ **Texte des résolutions** page 175

- ◆ **Calendrier financier** page 186

- ◆ **Table Analytique**..... page 187



◆ **Résolutions à caractère ordinaire**

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2006, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et de celui des Commissaires aux comptes sur le rapport précité du Président, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que les résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 font apparaître un bénéfice à hauteur de 2 033 270 €.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat en totalité au compte report à nouveau, à l'apurement des pertes antérieures :

Report à nouveau antérieur	- 1 985 537 €
Affectation du résultat de l'exercice	2 033 270 €

Report à nouveau après affectation	47 733 €

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.



Troisième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2006

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2006, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution – Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide :

- d'approuver la nature et la consistance des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- de ratifier la nature et la consistance des conventions qui entrent dans le champ d'application de l'article L.225-42 du Code de commerce, au vu des motivations du rapport spécial, étant précisé que chaque personne directement concernée et intéressée ne prend pas part au vote et que ses actions personnelles ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum et de la majorité.

L'Assemblée générale prend acte, en outre, et approuve en tant que de besoin, les conventions antérieures régulièrement autorisées et/ou ratifiées, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2006.

Cinquième résolution – Approbation de la convention d'abandon de créance conclue avec la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention d'abandon de créance conclue avec la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle.

Monsieur Patrick Machefert étant directement intéressé à la présente convention ne prend pas part au vote.



Sixième résolution – Approbation de la convention d'intégration fiscale conclue avec les sociétés SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, SA Royal Pigalle et SCI Duplessy Immobilier

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention d'intégration fiscale conclue avec les sociétés SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, SA Royal Pigalle et SCI Duplessy Immobilier.

Monsieur Machefert étant directement intéressé à la présente convention ne prend pas part au vote.

Septième résolution – Approbation de l'avenant à la promesse de vente conclu avec la SARL Murano

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve l'avenant à la promesse de vente des parties communes d'exploitation du Pavillon la Chapelle, conclu avec la société Murano, pour les besoins de l'exploitation de l'hôtel.

Monsieur Machefert étant directement intéressé à la présente convention ne prend pas part au vote.

Huitième résolution – Fixation des jetons de présence

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, fixe le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

Neuvième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Machefert

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Machefert arrive à son terme au cours de la présente assemblée.

Elle décide en conséquence, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 devant se tenir dans le courant de l'année 2013, le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Machefert.

Dixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Derory

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Derory arrive à son terme au cours de la présente assemblée.

Elle décide en conséquence, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 devant se tenir dans le courant de l'année 2013, le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Derory.

Onzième résolution – Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire, Cabinet MBV et Associés

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire arrive à son terme à l'occasion de la présente assemblée.

En conséquence, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 devant se tenir dans le courant de l'année 2013 :

Cabinet MBV et Associés
7 rue de Madrid
75008 Paris

En qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire.

Douzième résolution – Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Etienne de Bryas

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant arrive à son terme à l'occasion de la présente assemblée.

En conséquence, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 devant se tenir dans le courant de l'année 2013 :

Monsieur Etienne de Bryas
7 rue de Madrid
75008 Paris

En qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant.

Treizième résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

◆ Résolutions à caractère extraordinaire

Quatorzième résolution – Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, décide le transfert du siège social du 15 avenue d'Eylau à Paris (75116) au 20 Avenue Jules Janin à Paris (75116).

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **20 Avenue Jules Janin**
75116 Paris

Le reste de l'article demeure inchangé.

Quinzième résolution – Mise en harmonie des statuts suite à la loi du 27 juillet 2005 et au décret du 11 décembre 2006 – Modification de l'article 24 des statuts

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 24 des statuts « Assemblées Générales » afin de le mettre en harmonie avec :

- les dispositions de la Loi du 26 juillet 2005 ayant modifié le quorum requis pour les assemblées générales,
- et le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 relatives aux assemblées d'actionnaires.

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 24 des statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 24 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1. Convocation, lieu de réunion :

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux Comptes.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

La société doit publier au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO), trente jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, un avis contenant les mentions énumérées à l'article R.225-73 du Code de commerce. Cet avis de réunion doit également informer les actionnaires qu'ils disposent d'un délai de vingt-cinq jours précédant la date de l'assemblée générale, sur première convocation, pour envoyer leurs demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

La convocation est faite, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et publié au BALO avec avis préalable à l'Autorité des Marchés Financiers, soit par lettre recommandée ou par lettre simple adressée à chaque actionnaire si toutes les actions de la société sont nominatives.

Le délai entre la date, soit de l'insertion de l'avis de convocation ou de la dernière insertion au BALO, soit de l'envoi des lettres recommandées ou simples si toutes les actions sont nominatives, et la date de l'Assemblée, doit être au moins de :

- quinze jours sur première convocation ;
- six jours sur seconde convocation.

2. Ordre du jour

Ces dispositions demeurent inchangées.

3. Accès aux Assemblées

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire nominatif à un compte d'actionnaire tenu par la société et au dépôt par l'actionnaire au porteur d'un certificat d'immobilisation des titres établi par l'intermédiaire habilité teneur de compte, au plus tard trois jours ouvrés avant la date de réunion de l'Assemblée. Toutefois, le Conseil d'administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

Toutefois, tout vote par correspondance parvenu à la société moins de trois jours avant la date de l'Assemblée n'est pas pris en compte.

Lors de l'Assemblée, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre actionnaire.

4. Feuille de présence, bureau, procès-verbaux

Ces dispositions demeurent inchangées.

5. Quorum, vote

Ces dispositions demeurent inchangées.

6. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

7. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance, possèdent, au moins, sur première convocation, le quart, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Seizième résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

◆ Résolution à caractère extraordinaire inscrite sur demande d'un actionnaire détenant plus de 5% du capital social de la société.

La société a reçu en date du 5 juin dernier, se référant à l'article L. 225-105 du Code de commerce, une demande d'inscription à l'ordre du jour d'un projet de résolution par un actionnaire détenant plus de 5% du capital social de la société.



Dans sa séance du 11 juin 2007, le conseil d'administration a pris acte de ce projet de résolution (Résolution A) et décidé à l'unanimité, de se prononcer contre cette résolution visant à une augmentation de capital par apports en numéraire, estimant que la politique de développement de la société ne comporte actuellement pas de projet d'acquisition de nature à nécessiter l'appel au marché de fonds compris entre 2.000.000 d'euros et 20.000.000 d'euros.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions légales imposant la consultation de la collectivité des actionnaires sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, le conseil d'administration a décidé d'ajouter une résolution complémentaire visant à donner l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des salariés, en application des articles L.225-129 et L.225-138 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail (Résolution B). En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, dans sa séance du 11 juin 2007, de se prononcer contre la résolution visant à donner l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des salariés.

Nous vous indiquons ci-après le texte des résolutions complémentaires qui sera soumis à l'approbation des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale mixte du 22 juin 2007 :

Résolution A – Délégation au conseil à l'effet de procéder à une augmentation de capital par apports en numéraire

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129 et suivants du Code de commerce :

- Délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance,
- Décide que le capital social ne pourra, en vertu de la présente délégation, être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 d'euros de valeur nominale, compte non tenu du montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi.
- Décide en outre, que le montant des emprunts donnant accès à des actions et susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 20.000.000 euros de valeur nominale.

- Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il décidera, l'une ou plusieurs des facultés ci-après :

- ◇ limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
 - ◇ répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - ◇ offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- Décide que toute émission de bons de souscription d'actions en application de l'article L.228-91 du Code de commerce, de la société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu, soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.
 - Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
 - Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.
 - Décide que la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, sera au moins égale à la valeur nominale des actions.
 - Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et, plus généralement, prendre toutes dispositions et conclure tous accords utiles à la bonne fin des émissions envisagées, constater l'augmentation du capital résultant de chaque émission et modifier corrélativement les statuts, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
 - Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer les caractéristiques de tous titres d'emprunts éventuellement émis, notamment leur caractère subordonné ou non, leur taux d'intérêt, leur durée, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime,



les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

La libération des actions et/ou valeurs mobilières souscrites aura lieu en espèces.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois (26) à compter de la présente assemblée.

Le conseil d'administration ou son président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et, notamment, les frais entraînés par la réalisation des émissions.

◆ **Résolution à caractère extraordinaire inscrite sur proposition du conseil d'administration**

Résolution B - Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des salariés, en application des articles L.225-129 et L.225-138 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'administration, d'augmenter le capital social dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, dans la limite maximum de 0,5 % du capital social, et à cet effet de donner tous pouvoirs de réalisation.

L'assemblée générale décide que le prix de souscription sera déterminé par le conseil d'administration conformément à la législation en vigueur.

L'assemblée générale constate que ces décisions entraînent renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et salariés auxquels l'augmentation du capital est réservée.

L'assemblée générale prend acte que cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, les délégations antérieurement consenties par de précédentes assemblées générales.

Calendrier financier

Publications

Chiffre d'affaires 1er semestre 2007	31 juillet 2007
Résultats semestriels 2007	28 septembre 2007
Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2007	31 octobre 2007
Chiffre d'affaires annuel 2007	31 janvier 2008
Chiffre d'affaires 1er trimestre 2008	30 avril 2008
Publication des résultats annuels	25 avril 2008

Rendez-vous

Réunion financière de présentation des comptes 2006	24 avril 2007
Assemblée générale des actionnaires	22 juin 2007
Réunion financière de présentation des comptes semestriels	26 septembre 2007



Table analytique

Rubriques	N° de page
A — Activité de la société9, 18 Administrateurs 63 et s., 145 et s.	
C — Capital social8, 59, 89, 132 Commissaires aux comptes..... 8, 65, 57, 70 et s., 100, 138, 145 et s., 157 et s. Conventions réglementées 57 et s., 159 et s. Cours boursier 60 et s.	
D — Données sociales52 et s. Droits de vote62, 181	
E — États financiers..... 71 et s., 103 et s. Examen de la situation financière et du résultat28, 35	
F — Facteurs de risques..... 38 et s., 56, 96 et s., 138 et s., 149 et s. Filiales et Participations25, 88, 107 et s.,136	
H — Histoire et évolution de la société 16 et s.	
I — Informations financières sélectionnées24	
O — Organes d'administration et de direction 144 et s.	
P — Principales tendances 200750 et s. Principaux actionnaires60	
R — Rapport environnemental.....40, 97, 139 Recherche et développement37 Rémunération et avantages en nature45, 65 et s., 96, 137	
T — Trésorerie..... 28, 35 et s., 58, 105, 114, 134	





- Villa Royale -

LES HÔTELS DE L'ENSEIGNE « LES HÔTELS DE PARIS » ⁽¹⁾

24 hôtels de charme et d'exception

Le raffinement de la décoration et l'attention particulière des hôtes

La puissance d'un Groupe hôtelier

Des établissements uniques et dépaysants accueillant jusqu'à 230 résidents

Une gamme répondant aux désirs et aux exigences des clients d'affaires et de loisir

Une surface hôtelière de 45 000 m² à Paris, représentant 1 160 chambres

Un Groupe coté à l'Eurolist – Compartiment C

Des hôtels exclusivement situés à Paris, l'une des villes les plus visitées au monde

⁽¹⁾ L'enseigne « Les Hôtels de Paris » correspond aux hôtels appartenant en propre au Groupe consolidé « Les Hôtels de Paris » et aux hôtels sous mandat de gestion.

Villas d'Exception :

Villa Beaumarchais
Villa Panthéon
Villa Royale
Villa Lutèce Port Royal
Villa Montparnasse
Villa Opéra Drouot

Villas de Prestige :

Villa Eugénie
Villa Alessandra
Villa Luxembourg
Normandy Hôtel
Villa Royale Montsouris

Pavillons de Charme :

Pavillon Louvre Rivoli
Pavillon Opéra Grands Boulevards
Pavillon Opéra Bourse
Pavillon Porte de Versailles
Pavillon Saint Augustin
Pavillon Losserand Montparnasse
Pavillon Nation

Pavillons Classiques :

Pavillon République les Halles
Pavillon Péreire Arc de Triomphe
Pavillon Villiers Étoile
Pavillon Bercy Gare de Lyon
Résidence Monceau Étoile
Express by Holiday Inn Paris Porte d'Italie





G R O U P E

LES HÔTELS DE PARIS

15, avenue d'Eylau - 75116 Paris

Tél. 01 55 73 75 75 - Fax. 01 55 73 00 21

www.leshotelsdeparis.com

www.leshotelsdeparis.biz

actionnaires@leshotelsdeparis.com